



## **VISIATIV**

SA au capital de 2.416.531,80 €

Siège social : 26 rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains

RCS Lyon 395 008 246

# **DOCUMENT DE REFERENCE 2018**



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 juillet 2019, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- les comptes consolidés établis selon les normes françaises pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes correspondant, présentés dans le Document de référence enregistré le 28 juillet 2017 par l'AMF sous le N°R 17-054, respectivement aux pages 109 à 159 ainsi qu'aux pages 160 et 161.
- les comptes consolidés établis selon les normes françaises pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes correspondant, présentés dans le Document de référence enregistré le 27 juillet 2018 par l'AMF sous le N°D.18-0705, respectivement aux pages 117 à 162 ainsi qu'aux pages 162 et 165.

*Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur celui de la Société ([www.visiativ.com](http://www.visiativ.com)).*

## REMARQUES GENERALES

### Définitions

Dans le présent Document de référence, et sauf indication contraire :

Le terme « **Visiativ** » ou la « **Société** » renvoie à la **Société Visiativ SA**.

Le terme le « **Groupe** » renvoie à **Visiativ SA et ses filiales**.

## AVERTISSEMENT

Le présent Document de référence contient des déclarations prospectives et des informations sur les objectifs du groupe Visiativ, notamment au chapitre 12 « Tendances » du présent Document de référence, qui sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait ». Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Les déclarations prospectives et les objectifs figurant dans le présent Document de référence peuvent être affectés par des risques connus et inconnus, des incertitudes liées notamment à l'environnement réglementaire, économique, financier et concurrentiel, et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations de la Société soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent notamment inclure les facteurs exposés au chapitre 4 « Facteurs de risques » du présent Document de référence.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du présent Document de référence

avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société ou ses objectifs. Par ailleurs, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Le présent Document de référence contient également des informations relatives aux marchés et aux parts de marché du Groupe et de ses concurrents, ainsi qu'à son positionnement concurrentiel, notamment au chapitre 6.2 « L'environnement Visiativ ». Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Toutefois, les informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats. La Société, les actionnaires directs ou indirects de la Société et les prestataires de services d'investissement ne prennent aucun engagement ni ne donnent aucune garantie quant à l'exactitude de ces informations.

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES.....</b>	<b>5</b>
1.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE.....	5
1.2	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE.....	5
1.3	RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE.....	5
<b>2</b>	<b>CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES .....</b>	<b>6</b>
2.1	COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES.....	6
2.2	COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS.....	6
2.3	INFORMATIONS SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUELES.....	6
<b>3</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES .....</b>	<b>7</b>
<b>4</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES .....</b>	<b>8</b>
4.1	RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE .....	8
4.2	RISQUES JURIDIQUES.....	14
4.3	RISQUES FINANCIERS .....	15
4.4	RISQUES LIES A L'ORGANISATION DE LA SOCIETE.....	18
4.5	ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES.....	19
4.6	PROCEDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES.....	20
<b>5</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE.....</b>	<b>21</b>
5.1	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE .....	21
5.2	INVESTISSEMENTS .....	27
<b>6</b>	<b>APERCU DES ACTIVITES .....</b>	<b>29</b>
6.1	PRESENTATION GENERALE.....	29
6.2	L'ENVIRONNEMENT VISIATIV.....	33
6.3	UNE ORGANISATION STRUCTUREE ET REACTIVE.....	37
<b>7</b>	<b>ORGANIGRAMME.....</b>	<b>40</b>
7.1	ORGANIGRAMME JURIDIQUE.....	40
7.2	SOCIETES DU GROUPE.....	41
7.3	PRINCIPAUX FLUX INTRA-GROUPE.....	45
<b>8</b>	<b>PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS .....</b>	<b>47</b>
8.1	PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS.....	47
8.2	QUESTION ENVIRONNEMENTALE.....	49
<b>9</b>	<b>EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE.....</b>	<b>50</b>
9.1	PRESENTATION GENERALE.....	50
9.2	COMMENTAIRES SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES.....	50
9.3	ANALYSE DU BILAN.....	57
<b>10</b>	<b>TRESORERIE ET CAPITAUX.....</b>	<b>60</b>
10.1	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX, LIQUIDITES ET SOURCES DE FINANCEMENT DU GROUPE.....	60
10.2	FLUX DE TRESORERIE .....	63
10.3	INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT.....	65
10.4	RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX.....	65
10.5	SOURCES DE FINANCEMENT NECESSAIRES A L'AVENIR.....	65
<b>11</b>	<b>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE .....</b>	<b>66</b>
11.1	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT .....	66
11.2	CONTRATS DE LICENCE .....	66
11.3	AUTRES TITRES DE PROPRIETE INTELLECTUELLE.....	67
<b>12</b>	<b>TENDANCES .....</b>	<b>72</b>
12.1	PRINCIPALES TENDANCES DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE.....	72
12.2	TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE, DEMANDE D'ENGAGEMENT OU EVENEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE.....	73
12.3	PUBLICATIONS INTERVENUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE .....	73
<b>13</b>	<b>PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE .....</b>	<b>74</b>

<b>14</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE .....</b>	<b>75</b>
14.1	DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS .....	75
14.2	CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE LA DIRECTION GENERALE .....	80
<b>15</b>	<b>REMUNERATIONS ET AVANTAGES .....</b>	<b>81</b>
15.1	REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS .....	81
15.2	SOMMES PROVISIONNEES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS.....	83
15.3	BSA OU BCE OU AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL ATTRIBUES AUX ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS .....	83
<b>16</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION .....</b>	<b>84</b>
16.1	CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE.....	84
16.2	INFORMATIONS SUR LES CONTRATS LIANT LES DIRIGEANTS ET LA SOCIETE .....	88
16.3	DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE .....	88
16.4	CONTROLE INTERNE .....	90
<b>17</b>	<b>SALARIES .....</b>	<b>92</b>
17.1	RESSOURCES HUMAINES .....	92
17.2	PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS.....	93
17.3	PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE .....	93
17.4	CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION.....	93
<b>18</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES .....</b>	<b>94</b>
18.1	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE.....	94
18.2	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES .....	95
18.3	CONTROLE DE LA SOCIETE .....	95
18.4	PACTE DE CONCERT ET ACCORDS POUVANT ENTRAINDER UN CHANGEMENT DE CONTROLE.....	95
<b>19</b>	<b>OPERATIONS AVEC LES APPARENTES .....</b>	<b>96</b>
19.1	OPERATIONS INTRA-GROUPE .....	96
19.2	OPERATIONS AVEC LES APPARENTES.....	96
19.3	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ETABLIS AU TITRE DES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2018 et 2017 .....	96
<b>20</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....</b>	<b>104</b>
20.1	COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES FRANCAISES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2018.....	104
20.2	INFORMATIONS FINANCIERES PROFORMA .....	150
20.3	ETATS FINANCIERS HISTORIQUES DE VISIATIV SA .....	150
20.4	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES.....	151
20.5	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES .....	154
20.6	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES CONSOLIDEES.....	154
20.7	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES.....	154
20.8	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE.....	154
20.9	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE.....	154
<b>21</b>	<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....</b>	<b>155</b>
21.1	CAPITAL SOCIAL .....	155
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS .....	161
<b>22</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS.....</b>	<b>166</b>
<b>23</b>	<b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS.....</b>	<b>175</b>
<b>24</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC .....</b>	<b>175</b>
<b>25</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS .....</b>	<b>175</b>
<b>26</b>	<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>176</b>

# 1 PERSONNES RESPONSABLES

## 1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Laurent FIARD, Président Directeur Général de VISIATIV.

## 1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Les comptes consolidés relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 présentés au paragraphe 20.1 du présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant au paragraphe 20.4 du présent document de référence.

Laurent FIARD  
Président Directeur Général  
Charbonnières-les-Bains,  
Le 17 juillet 2019

## 1.3 RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE

<b>Monsieur Laurent FIARD</b> Président Directeur Général Adresse : 26 rue Benoît Bennier 69260 Charbonnières-les-Bains Téléphone : +33(0)4 78 87 29 29 Télécopie : +33(0)4 78 87 29 27 Email : <a href="mailto:investisseurs@visiativ.com">investisseurs@visiativ.com</a>	<b>Monsieur Frank BELICARD</b> Directeur Administratif et Financier Adresse : 26 rue Benoît Bennier 69260 Charbonnières-les-Bains Téléphone : +33(0)4 78 87 29 29 Télécopie : +33(0)4 78 87 29 27 Email : <a href="mailto:investisseurs@visiativ.com">investisseurs@visiativ.com</a>
--	--

## 2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

### 2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

#### **AVVENS AUDIT**

Représenté par Monsieur Pascal BLANDIN  
14, quai du Commerce – Immeuble Le Saphir  
69009 Lyon  
(Membre de la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes de Lyon)

**Date de première nomination :** assemblée générale du 18 décembre 2009.

**Date d'expiration du mandat :** assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

#### **DELOITTE & ASSOCIES**

Représenté par Monsieur Dominique VALETTE  
106 cours Charlemagne – Immeuble Higashi  
69002 LYON  
(Membre de la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes de Versailles)

**Date de première nomination :** assemblée générale du 31 décembre 2013.

**Date d'expiration du mandat :** assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les montants des honoraires des commissaires aux comptes sont précisés dans l'annexe aux comptes consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2018, 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016, respectivement aux paragraphes 20.1 « Comptes consolidés établis en normes françaises pour les exercices clos au 31 décembre 2018 ».

### 2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

#### **Jean-Pierre EPINAT**

14, quai du Commerce – Immeuble Le Saphir  
69009 Lyon  
(Membre de la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes de Lyon)

**Date de première nomination :** assemblée générale du 18 décembre 2009.

**Date d'expiration du mandat :** assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

### 2.3 INFORMATIONS SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES

Néant.

### 3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les principales informations financières présentées ci-dessous sont extraites des comptes consolidés établis selon le référentiel français.

Ces principales données comptables et opérationnelles doivent être lues avec les informations contenues dans les chapitres 9 « Examen du résultat et de la situation financière », 10 « Trésorerie et capitaux » et 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » du présent Document de référence.

Données consolidées, normes françaises	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
(en K€)	Audités	Audités	Audités
<b>Actif immobilisé</b>	<b>73 115</b>	<b>41 644</b>	<b>29 087</b>
Dont écarts d'acquisition et fonds de commerce	55 070	27 649	19 916
Dont immobilisations incorporelles	7 463	5 755	3 563
Dont immobilisations corporelles	5 903	3 750	2 785
Dont immobilisations financières	4 634	4 491	2 823
<b>Actif circulant</b>	<b>108 358</b>	<b>78 426</b>	<b>60 162</b>
Dont créances clients et autres créances	66 826	38 340	36 278
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	35 335	35 219	19 480
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>182 287</b>	<b>120 343</b>	<b>89 249</b>
Capitaux propres part groupe	<b>37 495</b>	<b>35 139</b>	<b>16 576</b>
Intérêts minoritaires	9 779	2 395	2 311
<b>Total capitaux propres</b>	<b>47 274</b>	<b>37 534</b>	<b>18 887</b>
Provisions pour risques et charges	3 156	1 681	1 636
<b>Dettes</b>	<b>135 012</b>	<b>82 808</b>	<b>68 726</b>
Dont dettes financières	51 945	25 154	16 200
Dont dettes fournisseur, fiscales et sociales	61 869	43 643	43 071
Dont produits constatés d'avance	14 016	9 845	9 455
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>182 287</b>	<b>120 343</b>	<b>89 249</b>

## 4 FACTEURS DE RISQUES

*Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document de référence, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de décider d'acquiescer ou de souscrire des actions de la Société. Dans le cadre de la préparation du présent Document de référence, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.*

### 4.1 RISQUES LIÉS A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

#### 4.1.1 Risques liés aux accords de distribution

##### **Risques liés aux accords de distribution avec des éditeurs de logiciels**

L'activité historique du Groupe Visiativ est liée à l'intégration chez des clients industriels de solutions développées par des éditeurs. En effet, les éditeurs se concentrent généralement sur la partie édition de logiciels dans leur domaine de compétences et délèguent la partie distribution et intégration à d'autres spécialistes.

Visiativ qui, dès ses débuts accompagnait des entreprises industrielles de petite et moyenne taille dans la conception de leurs produits, s'est intéressée rapidement au logiciel de conception assistée par ordinateur (CAO) de la start-up SOLIDWORKS devenue filiale du groupe Dassault Systèmes par la suite.

C'est ainsi que depuis près de 20 ans le Groupe Visiativ reconduit des accords de distribution des logiciels CAO du groupe Dassault Systèmes, qui a contribué pour environ 67% du chiffre d'affaires de l'exercice 2018, devenant le principal distributeur en France (se reporter au paragraphe 4.1.7 du présent document de référence – « Risques liés aux fournisseurs »). Grâce à ces bonnes performances, le Groupe a obtenu la distribution des logiciels CATIA, ENOVIA, SIMULIA et EXALEAD à destination des entreprises de taille plus importante. Les accords sont reconduits pour des périodes annuelles, sur la base d'objectifs de ventes annuelles revus au cours du premier trimestre de l'année civile ou lors de chaque renouvellement (les principales caractéristiques de ces accords sont présentées au chapitre 22 du présent Document de référence).

Début 2014, le groupe Dassault Systèmes a uniformisé les contrats signés par ses distributeurs. Ainsi, des nouveaux accords de distribution ont été signés en 2014 notamment pour les produits de la gamme SOLIDWORKS entre des sociétés filiales du Groupe et des sociétés du groupe Dassault Systèmes.

Les intérêts à ces accords étant partagés entre les deux parties depuis de nombreuses années et le Groupe comptant parmi les principaux distributeurs de Dassault Systèmes, la Société considère que le risque de non-renouvellement de ces accords est particulièrement limité.

Plus généralement si un ou plusieurs éditeurs, avec lesquels le Groupe est amené à signer des accords de distribution, décidaient de modifier leur business model, ce qui pourrait affecter les marges sur les produits, et en venaient à réaliser eux-mêmes la distribution, l'intégration et la maintenance de leurs produits, cela pourrait affecter l'activité du Groupe et les ventes qu'il réalise à travers la distribution et la maintenance des produits de ces éditeurs.

Cependant, le Groupe, a développé une expertise en intégration et maintenance sur l'ensemble du processus de distribution et son assistance devient ainsi incontournable, d'autant plus que les solutions proposées par le Groupe permettent d'enrichir l'offre initiale de l'éditeur proposée aux entreprises

clientes et permettant d'offrir un service adapté de proximité. De plus, les partenariats dont bénéficie le Groupe depuis plusieurs années montrent la solidité et la pérennité du modèle.

Toutefois, un tel risque existe et ce changement de la part d'un ou plusieurs éditeurs pourrait affecter l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

#### **Risques liés aux accords avec des distributeurs d'équipement et de matériel informatique**

Le Groupe dispose de plusieurs accords de distribution avec des fournisseurs d'équipement et de matériel informatique. Le Groupe peut ainsi intégrer une partie matériel aux offres de solutions globales proposées aux clients. Ces accords fixent les conditions générales de vente ; ils ne sont pas contraignants dans la mesure où ils ne comportent pas d'objectifs quantifiés et sont généralement d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Cette activité étant marginale, un risque existe que les sinistres éventuels concernant la vente de ces matériels dégradent son image. Pour autant, les fournisseurs retenus sont, pour la plupart, de renommée internationale, telle que la société Hewlett Packard, ce qui assure une qualité de service.

#### **4.1.2 Risques liés aux partenariats**

Le Groupe a développé depuis l'origine des partenariats avec différents prestataires. Disposer d'accords de partenariat avec différents prestataires fait partie de la stratégie de développement du Groupe en lui permettant de proposer des solutions globales aux entreprises clientes et d'élargir son offre à une clientèle encore plus diversifiée.

Le pôle édition de logiciels du Groupe développe les partenariats pour élargir ses possibilités de débouchés. Ainsi des éditeurs de logiciels de gestion, de type ERP par exemple, ont intérêt à présenter à leurs futurs clients une offre complétée d'une offre Visiativ.

Dans d'autres cas le partenariat est établi avec un prestataire d'un secteur particulier, comme l'immobilier ou la pharmacie par exemple, qui a la connaissance métier de son marché, auquel Visiativ apporte des solutions logicielles pour gérer un certain nombre de prestations et de communications entre les parties prenantes. A fin 2018, la Société compte environs 50 partenaires. Ces partenariats s'appuient sur des intérêts réciproques et ne comportent pas d'engagements ni d'obligations de résultats.

Le pôle intégration de solutions logicielles du Groupe est aussi reconnu des principaux éditeurs de logiciels ERP et bénéficie de la crédibilité que lui apportent les succès obtenus avec les logiciels de CAO de Dassault Systèmes sur le marché des PME. Le Groupe est propriétaire des connecteurs réalisés et les accords existants sont essentiellement des accords d'apporteurs d'affaires.

Le Groupe ne subit pas de dépendance particulière à l'égard de l'un de ses partenaires. C'est la qualité de ses prestations et sa capacité d'innovation qui lui permet de diversifier ses partenariats.

En revanche, la défaillance de l'un de ses partenaires pourrait ponctuellement empêcher l'aboutissement d'un projet en cours chez un client. De même, l'une des spécificités de la Société étant de proposer des solutions logicielles susceptibles de communiquer avec les logiciels de gestion de type ERP, la rupture d'un partenariat pourrait affecter l'activité du Groupe et remettre en cause certains contrats conclus avec ces clients, notamment en raison de son souhait d'accélérer son développement en proposant des solutions sur mesure pour des clients de plus grande taille.

### **4.1.3 Risques liés au caractère cyclique du chiffre d'affaires de certaines activités**

Parmi les activités du Groupe, la vente de licences et les renouvellements de contrats subissent une fluctuation marquée sur le dernier trimestre de l'exercice. En particulier, le mois de décembre, sur les trois derniers exercices, représente entre 20% et 25% en moyenne du chiffre d'affaires annuel de cette activité. Cette fluctuation du chiffre d'affaires s'explique, par la consommation des soldes des budgets de projets informatiques des clients qui clôturent le plus souvent leur exercice fiscal sur l'année calendaire.

Si cette saisonnalité a des conséquences sur l'affichage du chiffre d'affaires qui se traduit par un deuxième semestre pour le Groupe plus fort que le premier semestre, elle ne comporte pas de risque spécifique sur le niveau d'activité mais doit être mise en regard de la récurrence du chiffre d'affaires qui constitue une particularité du Groupe.

En effet, le chiffre d'affaires quasi récurrent, grâce aux renouvellements de licences et de la maintenance représente chaque année plus de 60% du chiffre d'affaires consolidé. Une part importante des commandes et des livraisons de produits du Groupe interviennent généralement au cours du dernier mois de chaque trimestre et le résultat opérationnel du Groupe peut donc subir des fluctuations trimestrielles importantes si des retards apparaissent sur les commandes importantes de certains clients.

Néanmoins, la conjugaison de cette saisonnalité avec une situation conjoncturelle dégradée sur les derniers mois d'une année donnée, pourrait conduire à des reports de décision de bon nombre de clients et pourrait avoir un impact sur les résultats et la situation financière du Groupe.

### **4.1.4 Risques liés au développement des activités d'édition de logiciels**

Depuis 2008 Visiativ a engagé une stratégie de développement structurée autour de deux pôles qui se complètent et s'enrichissent mutuellement : l'édition de logiciels et l'intégration de solutions logicielles adaptées au métier du client.

Le pôle édition de logiciels est de développement plus récent. Sur les 163,2 M€ de chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2018, ce pôle a représenté 28,7 M€, soit 18% du chiffre d'affaires, il représente un potentiel de développement important pour le Groupe pour les années à venir.

Au stade actuel de développement de l'activité, les efforts consentis en matière de recherche et développement sont conséquents (27% du chiffre d'affaires du pôle édition en 2018 contre 32% du chiffre d'affaires du pôle édition en 2017). L'exercice 2018 confirme l'équilibre de la rentabilité d'exploitation affichée pour la première fois durant l'exercice 2017.

Bien que les marges à terme sur ce pôle d'activité soient attendues en croissance significative, des coûts de développement plus élevés que prévus ou une évolution moins rapide qu'espérée des ventes pourraient avoir un impact significatif sur la croissance, les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

### **4.1.5 Risques liés au développement de nouvelles offres**

Dans sa stratégie de croissance le Groupe intensifie l'élargissement de son offre de produits et l'ouverture de nouveaux marchés. C'est ainsi qu'il développe des offres « My » en complément de l'offre d'intégration de solutions logicielles de Dassault Systèmes ainsi que de nouvelles offres orientées métier du client, comme récemment l'offre retail. Les délais de mise au point des nouvelles offres pourraient se révéler plus longs qu'initialement prévus et l'adoption par les clients des nouveaux produits pourrait être décalée dans le temps ou ne pas remporter les succès escomptés.

Par ailleurs la tendance sur le marché est le développement d'offres de service pour des utilisations en ligne en mode SaaS (Software As A Service). C'est le cas de certains logiciels de Dassault Systèmes distribués par le Groupe qui envisage d'autre part, pour certaines de ses propres offres, de passer progressivement en mode SaaS, étant précisé que l'importance de la problématique de la protection des données dans le secteur industriel est de nature à rendre l'évolution progressive. Le Groupe considère que l'étalement sur plusieurs années du chiffre d'affaires qui résultera de cette évolution devrait être compensé par des volumes de vente plus élevés. Il ne peut cependant exclure un impact temporairement défavorable sur le chiffre d'affaires et la rentabilité du Groupe.

#### **4.1.6 Risques commerciaux**

##### **Risques liés aux clients**

Le Groupe est fortement implanté dans le secteur industriel et dispose à ce jour d'une base de clientèle large et composée essentiellement d'entreprises de petite ou moyenne taille – TPI et PME/PMI, avec une montée en puissance d'une clientèle d'entreprises de taille intermédiaire ainsi que des grands comptes.

La base de clientèle, en considérant toutes les entreprises qui détiennent au moins un produit vendu par le Groupe, est de l'ordre de 18.000 clients. Le premier client du Groupe, ses cinq premiers clients et ses dix premiers clients représentaient respectivement, 1%, 4%, et 6% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2018. Le Groupe estime donc à ce jour qu'il n'est pas confronté à un risque de dépendance vis-à-vis de ses clients. Eu égard à la qualité et à la solvabilité de ses clients, le Groupe estime ne pas être confronté à un risque de recouvrement majeur. En effet, le Groupe n'a pas subi de pertes significatives résultant d'impayés de ses clients au titre des exercices 2018 et 2017. Le Groupe a recours à un prestataire de factoring auprès duquel il cède une partie de ses créances clients et peut obtenir en contrepartie un financement court terme (se reporter à la note 5.4 des annexes des comptes consolidés présentés au chapitre 20.1 du présent Document de référence).

Le délai de règlement clients contractuel du Groupe respecte les dispositions légales. Compte tenu de la saisonnalité élevée de l'activité du Groupe liée au renouvellement des licences, avec de fortes ventes en fin d'année, le poste créances clients est élevé au 31 décembre. Cela explique également le niveau élevé en fin d'exercice du délai de règlement clients et du besoin en fonds de roulement.

Quelques contrats de développement de solutions complètes pour des clients prévoient des pénalités pour des retards dans l'exécution des prestations et ne prévoit pas de clause limitant la responsabilité du Groupe. Ce dernier visant à développer son offre de solutions pour la « Smart Enterprise », il pourrait à l'avenir être plus exposé aux risques liés à de tels contrats.

La non reconduction de contrats de maintenance, une difficulté de recouvrement de créances clients, la mise en jeu de pénalités de retard et d'autres sources de responsabilité par des clients grands comptes pourraient toutefois affecter défavorablement l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe, étant précisé qu'à la date d'enregistrement du présent Document de référence, le Groupe estime ne pas être confronté à de telles situations, sa responsabilité étant peu souvent mise en cause et les contrats de maintenance étant renouvelés dans plus de 85% des cas en 2018.

#### **4.1.7 Risques liés aux fournisseurs**

Le premier fournisseur, qui est le seul qui représente une dépendance du Groupe à son égard, est le Groupe Dassault Systèmes. Le Groupe Visiativ réalise la distribution et l'intégration des logiciels du groupe Dassault Systèmes, qui représentait 58% des achats sur l'exercice 2018, poids relativement stable d'année en année. Comme exposé dans les risques liés aux accords de distribution (paragraphe 4.1.1 du présent Document de référence), les accords de distribution initialement avec l'éditeur de logiciel de CAO SOLIDWORKS, font partie de l'histoire du groupe Visiativ, qui a d'abord développé ses capacités d'éditeur et d'intégrateur en France puis en Suisse, puis a poursuivi ces accords avec le groupe Dassault Systèmes en couvrant de plus en plus de logiciels de la gamme de l'éditeur ainsi que de son développement au Maroc. Visiativ a su rapidement se faire reconnaître comme un distributeur de qualité qui a favorisé la pénétration du marché des entreprises petites et moyennes du monde industriel en développant des compléments logiciels permettant l'intégration au système d'information des clients. Alors que le logiciel de CAO phare de Dassault Systèmes s'est imposé dans le monde entier comme leader, le Groupe est devenu le principal distributeur en France et compte parmi les 350 distributeurs sélectionnés par Dassault Systèmes au niveau mondial.

Les autres fournisseurs, fournisseurs de matériels informatiques ou sous-traitants, ne présentent pas de risque de dépendance.

Avec l'élargissement progressif de ses activités d'intégration vers d'autres secteurs d'activité que l'industrie, comme l'agroalimentaire, les activités de services dont les experts-comptables, la mode, le e-commerce et le développement de ses propres activités d'édition pour fournir à ses clients des solutions plus globales, le Groupe tend à diminuer progressivement sa dépendance.

#### **4.1.8 Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe**

Le Groupe a assuré son développement passé en croissance organique mais aussi récemment par des acquisitions significatives dans l'intégration et l'édition de logiciels sur le marché français mais aussi européen. Le Groupe a désormais démontré un vrai savoir-faire en acquisitions.

Pour limiter les risques associés, le Groupe prévoit généralement des garanties d'actif et de passif lors de chacune des acquisitions pour couvrir le Groupe de pertes liées à des événements dont l'origine serait antérieure à la date d'acquisition.

Par ailleurs, suite aux diverses opérations de croissance externe, le Groupe a été amené à comptabiliser des écarts d'acquisition qu'il soumet à des tests annuels de dépréciation. La survenance d'événements futurs, par nature imprévisibles, pourrait amener à reconnaître une dépréciation de certains de ces écarts d'acquisition dont le montant net au 31 décembre 2018 s'élève à 55 M€. Sur les exercices 2016 à 2018 les écarts d'acquisition n'ont pas fait l'objet de dépréciations. La constatation d'éventuelles dépréciations dans le futur pourrait avoir un effet défavorable plus ou moins significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe pour l'exercice au cours duquel de telles charges viendraient à être enregistrées. La poursuite de son projet de développement passera encore dans l'Édition en partie par de la croissance externe, le marché français notamment étant constitué d'un grand nombre d'éditeurs de logiciels ayant des compétences spécifiques mais de petite taille, avec des perspectives de consolidation du secteur.

Pour les années à venir la stratégie du Groupe en matière de croissance externe consiste dans la recherche d'entreprises de petite taille ayant déjà atteint la rentabilité ou l'équilibre d'exploitation mais ne disposant pas des moyens nécessaires à leur développement. Compte tenu des expériences passées, le Groupe considère qu'il a la capacité à intégrer de nouvelles entreprises et d'autres équipes. Cependant l'intégration de ces acquisitions peut représenter des coûts supérieurs à ceux anticipés, ne pas intervenir selon les calendriers initialement prévus ou ne pas dégager toutes les synergies attendues.

La survenance de tels évènements pourrait conduire à peser sur la rentabilité du Groupe et affecter sa situation financière.

La croissance du groupe passe aussi par des opérations à l'étranger dans ses métiers, plutôt en Europe avec la mise en place de procédures de contrôle interne et l'envoi de collaborateurs de la maison mère sur place pour des missions ou détachements.

Visiativ est un partenaire reconnu par le groupe Dassault Systèmes, ce qui fait de lui un candidat naturel pour poursuivre la reprise de distributeurs SOLIDWORKS et PLM en particulier en Europe. Ainsi, le Groupe a finalisé les acquisitions des sociétés c+e forum (Suisse) en fin d'année 2017 et de la société Innova Systems (Royaume-Uni) au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2018.

#### **4.1.9 Risques liés aux changements réglementaires**

Dans le cadre de son activité, ABGI Group, filiale du Groupe acquise en mars 2018, accompagne ses clients, en France, dans l'optimisation de l'obtention de Crédit Impôts Recherche (CIR) et du statut fiscal de Jeune Entreprise Innovante (« JEI ») prévu à l'article 44 sexies-0 A du Code général des impôts (« CGI »).

Le CIR est un mécanisme d'incitation fiscale au développement de l'effort de recherche scientifique et technique des entreprises françaises situées en France par voie d'octroi d'un crédit d'impôt. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et rémunérations des chercheurs et techniciens de recherche, les amortissements des immobilisations affectées à la réalisation d'opérations de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de prise et de maintenance des brevets.

Les sociétés doivent justifier sur demande de l'Administration fiscale du montant de la créance de CIR et de l'éligibilité des travaux pris en compte pour bénéficier du dispositif. L'Administration fiscale recommande aux sociétés de constituer un dossier scientifique comprenant les justificatifs nécessaires au contrôle de ce crédit d'impôt.

Le statut de JEI permet à des jeunes entreprises de bénéficier de certains avantages fiscaux et sociaux, notamment une exonération d'impôt sur les sociétés à raison des bénéfices réalisés au titre du premier exercice bénéficiaire, suivie d'une exonération partielle à hauteur de 50% des bénéfices réalisés au titre de l'exercice bénéficiaire suivant, une exonération pendant sept ans de taxe foncière sur les propriétés bâties et de Contribution Foncière des Entreprises et une exonération, plafonnée, des charges sociales patronales sur les rémunérations des chercheurs, techniciens, gestionnaires de projet de recherche-développement, juristes chargés de la protection industrielle et des accords de technologie liés aux projets et personnels chargés de tests pré-concurrentiels. Cette exonération est également ouverte aux mandataires sociaux qui participent, à titre principal, aux projets de recherche et de développement de l'entreprise.

Des dispositifs similaires existent aux Etats-Unis, Canada et Angleterre, pays dans lesquels ABGI Group intervient au travers de ses filiales.

Toutes évolutions réglementaires qui remettraient en cause l'éligibilité des projets ou les modes de calcul des exonérations d'impôts ou des crédits d'impôts de ces dispositifs auraient un impact significatif sur l'activité d'ABGI et pourraient avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats du Groupe.

## **4.2 RISQUES JURIDIQUES**

### **4.2.1 Risques liés à la propriété intellectuelle**

L'activité du Groupe dépend en partie de la protection de ses droits de propriété intellectuelle, en particulier des logiciels dont il est propriétaire ou distributeur, ainsi que de ses marques et noms de domaines. Certains logiciels développés par les différentes sociétés du Groupe font l'objet de dépôts auprès de l'APP (Agence de Protection des Programmes). En l'état actuel du droit français et du droit européen, les logiciels développés par le Groupe ne sont pas brevetables ; ils sont protégeables au titre du droit d'auteur. Ainsi, ces dépôts assurent la protection des savoir-faire et le respect des droits d'auteurs relatifs aux logiciels développés par le Groupe.

Les marques et les logos sont déposés selon les nécessités en France, en Suisse, au Maroc ou plus globalement au niveau européen ou international.

Cependant, il existe un risque que des tiers contreviennent à ces droits ou remettent en cause leur existence et/ou leur validité, ce qui pourrait avoir des effets défavorables sur l'activité du Groupe et nécessiter d'engager des dépenses pour défendre les intérêts des sociétés du Groupe.

Ceci étant, le Groupe n'a jusqu'à la date du présent Document de référence jamais été confronté à de telles situations.

Le Groupe pourrait être confronté à des phénomènes de piratage de ses produits phares, ce qui pourrait affecter sa croissance. Le Groupe pourrait être contraint de recourir à des procédures contentieuses afin de faire valoir ses droits de propriété intellectuelle, ce qui pourrait entraîner des dépenses importantes pour le Groupe, des mobilisations de ressources et peser de façon importante sur son résultat opérationnel. De plus, surveiller l'utilisation non autorisée de produits et de technologies est difficile, et la Société ne peut être certaine qu'elle pourra éviter les détournements ou les utilisations non autorisées de ses produits et de ses technologies.

A l'inverse, le Groupe ne peut garantir qu'il n'existe pas de logiciels développés par des tiers qui pourraient permettre d'engager une action à l'encontre de la Société.

La Société ne peut pas non plus garantir qu'il n'existe pas de droits de marques antérieurs d'un tiers qui pourraient permettre d'engager une action en contrefaçon à son encontre ou que la protection territoriale de ses marques soit suffisante compte tenu de son marché.

Par ailleurs, le Groupe reste vigilant au regard de la protection de ses actifs immatériels. Le principal risque concernant la protection des actifs immatériels est lié à d'éventuels départs de collaborateurs qui ne respecteraient pas le cadre contractuel et légal existant à cette date.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats le développement et la rentabilité de la Société.

Ceci étant, le Groupe, attentif à la protection de ses produits et à la conformité de ses opérations, a mis en place une gestion adaptée relative aux clauses de propriété intellectuelle de l'ensemble des collaborateurs travaillant dans les activités de recherche et développement. En effet, le Groupe s'assure de façon contractuelle que les résultats obtenus dans le cadre de l'exécution du travail des salariés de recherche et développement lui reviennent et cherche, dans la mesure du possible, à fidéliser ses équipes.

### **4.2.2 Risques liés à la sécurité des logiciels commercialisés et utilisés par la société dans le cadre de son activité**

Le Groupe évolue sur un marché marqué par de fréquentes évolutions, ce qui l'expose de manière continue aux risques de piratage informatique ou industriel, ainsi qu'à des attaques de virus informatiques ou des « bugs » informatiques pouvant perturber le bon fonctionnement de ses systèmes

et logiciels et de ceux installés chez ses clients, ce qui pourrait lui causer des dommages importants. Outre la possibilité de perte de données à cette occasion, de tels événements pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur l'image du Groupe et sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou son chiffre d'affaires.

#### **4.2.3 Risques environnementaux**

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

### **4.3 RISQUES FINANCIERS**

Se référer également à la note 5.25 présentée dans l'annexe aux comptes consolidés insérée au paragraphe 20.1 du présent Document de référence.

#### **4.3.1 Risque de change**

Le Groupe réalise actuellement environ 85% de son chiffre d'affaires consolidé en France en euros et le complément en Franc Suisse, en Dollar et en Livre Sterling. Le Groupe ne bénéficie d'aucune couverture mécanique de son exposition au risque de change sur ses ventes réalisées à l'étranger dans la mesure où les activités à l'étranger sont filialisées.

Considérant jusqu'à présent le risque comme non significatif, le Groupe n'a pas pris de disposition en matière de couverture contre les fluctuations des taux de change. Cependant, si l'activité hors de la zone euro est amenée à se développer, le Groupe pourrait être amené à envisager de recourir à une politique adaptée de couverture des risques.

#### **4.3.2 Risque de taux d'intérêt**

Au 31 décembre 2018, les dettes financières du Groupe s'établissent à 51.945 K€ dont 51.649 K€ de dettes auprès d'établissements de crédit.

Les financements bancaires sont essentiellement souscrits à taux variable (base Euribor 3 Mois avec une marge comprise entre 1.5% et 1.95%). Le Groupe a mis en place des instruments financiers de couverture de taux au cours du premier semestre 2018.

Certains emprunts souscrits, d'un montant de 51.945 K€ au 31 décembre 2018, comportent des covenants bancaires respectés au 31 décembre 2018 (se reporter à la note 5.20 des annexes aux comptes consolidés insérés au paragraphe 20.1 du présent Document de référence).

#### **4.3.3 Risque de liquidité**

Depuis sa création, le Groupe a financé sa croissance interne et externe notamment par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, de recours à l'endettement bancaire et de manière moins significative par souscription de contrats de financement de type crédit-bail ou encore l'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation.

La trésorerie du Groupe au 31 décembre 2018 atteint 35.335 K€. Nette des concours bancaires courants contre 35.219 K€ au 31 décembre 2017.

L'échéancier des dettes financières est le suivant :

Etat des dettes financières (Montant en K€)	au 31/12/2017			
	Montant Brut	A 1 an ou plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<b>Dettes financières</b>				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	25 036	2 853	12 893	9 290
Emprunts et dettes financières diverses	97	39	57	0
Concours bancaires courants	22	22	0	0
<b>Total des dettes financières</b>	<b>25 154</b>	<b>2 914</b>	<b>12 950</b>	<b>9 290</b>

Le caractère cyclique du chiffre d'affaires, avec une pointe d'activité sur le mois de décembre (entre 20% et 25% du chiffre d'affaires annuel) conduit à des besoins de trésorerie plus importants à certaines périodes.

Au mois de mai 2018, un emprunt obligataire de 20,0 M€ par placement privé a été émis, accompagné d'une extension du crédit syndiqué de 5,0 M€.

Afin de disposer d'un outil d'optimisation de son poste clients pour améliorer son besoin de fonds de roulement, le Groupe a recours à de l'affacturage. Il s'agit d'affacturage sans recours et déconsolidant. Le montant financé dans ce cadre s'élève à 24.005 K€ au 31 décembre 2018 (se reporter à la note 5.20.4 des annexes aux comptes consolidés insérés au paragraphe 20.1 du présent Document de référence). En moyenne, au cours de l'année 2018, le financement par l'affacturage s'établit à 10.650 K€ contre 8.303 K€ en 2017 et 6.635 K€ en 2016. Sur ces trois exercices les frais financiers liés à l'affacturage ont représenté respectivement 79.8 K€, 78.8 K€ et 59.7 K€.

La Société a procédé à une revue spécifique sur le risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

#### 4.3.4 Risques relatifs au Crédit Impôt Recherche

Pour contribuer au financement de ses activités, le Groupe a opté pour le Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »), qui consiste pour l'Etat à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement.

Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, et les frais de propriété intellectuelle.

Le Groupe n'étant plus reconnu PME au sens de la communauté européenne, le crédit d'impôt recherche n'est plus remboursé au cours de l'exercice suivant celui de sa constatation.

Le CIR est déduit de l'impôt à payer au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de R&D sont prises en compte, l'imputation se faisant au moment du paiement du solde de l'impôt. Si le CIR est supérieur à l'impôt à payer ou si le résultat dégagé est un déficit, le reliquat est imputé sur l'impôt à payer des trois années suivantes. S'il y a lieu, le reste est restitué à l'expiration de cette période.

A fin 2018, la créance fiscale au titre du CIR s'élève à 3.462 K€ et provient des crédits d'impôt recherche relatifs aux exercices 2015, 2016, 2017 et 2018.

Le contrôle effectué par l'administration en 2012 sur les dépenses déclarées par des sociétés du Groupe, pour les exercices 2009, 2010 et 2011, a conduit à confirmer l'éligibilité de ces dépenses au CIR.

Au titre du CIR constaté sur l'exercice 2018 et les années à venir, il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par le Groupe ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que le Groupe se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

#### **4.3.5 Risques de dilution**

A ce jour, il n'existe aucun risque de dilution, la Société n'ayant pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital. La Société ne peut toutefois garantir qu'à l'avenir, des émissions de ce type ou attributions gratuites d'actions ne soient pas réalisées dans le cadre de sa politique de motivation de ses salariés. Cela pourrait alors générer une dilution pour les actionnaires de la Société, mais dont la portée resterait limitée, compte tenu des pourcentages importants d'ores et déjà détenus par les dirigeants et salariés clés du Groupe et des droits de vote double.

## **4.4 RISQUES LIES A L'ORGANISATION DE LA SOCIETE**

### **4.4.1 Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés**

Le succès du Groupe dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction, en particulier son Président-directeur général et son directeur général délégué. Il dépend aussi d'autres collaborateurs clés.

La Société a conclu à ce jour une assurance dite « homme clef », pour les deux dirigeants.

En revanche le départ de certains collaborateurs clés pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité de la Société à atteindre ses objectifs.

Face à ce risque, la Société a mis en place des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail : clauses de non-concurrence et de propriété intellectuelle. Dans le cadre de son développement la Société a associé de longue date ses managers et ses salariés au capital. De plus la Société a mis en place des systèmes de motivation et de fidélisation du personnel sous la forme de rémunération variable en fonction de la performance et d'accords d'intéressement et de participation.

### **4.4.2 Risques liés à la gestion de la croissance**

Dans le cadre de sa stratégie de développement, la Société va devoir recruter du personnel supplémentaire et développer ses capacités opérationnelles, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes.

A cet effet, la Société devra notamment :

- former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant ;
- anticiper les dépenses liées à cette croissance ainsi que les besoins de financement associés ;
- anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ;
- augmenter la capacité de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion existants.

L'incapacité de la Société à gérer une plus forte croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

Par ailleurs, compte tenu de l'expertise du Groupe, orientée sur des solutions professionnelles, le Groupe pourrait rencontrer des difficultés à s'internationaliser. Toutefois, compte tenu des perspectives de croissance dans le marché sur lequel il est présent aujourd'hui, le risque devrait être réduit.

## 4.5 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité. Le montant des charges payées par le Groupe au titre de l'ensemble des polices d'assurances s'élevait respectivement à 316 K€, 362 K€ et 484 K€ au cours des exercices clos les 31 décembre 2016, 2017 et 2018.

Les principales polices d'assurances (non exhaustif) sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Polices/Coverages	Noms d'assurances	Risques couverts	Montant des garanties	Significative
Group/Financiële hants Filiales Etrangères et ABGI Group	Multi Risques de l'Entreprise Millennium 02822373	Plafond global LC	10 M€ / clause / an.	1er janvier. Renouvelable annuellement par tacite reconduction (montant implicite par 58 886 753)
		Incendie	Bâtiments : valeur de reconstruction à neuf Matériels/mobilier professionnels, marchandises et aménagements : 28 sites à 11 000 € 5 sites à 100 000 € 1 site à 300 000 € Total : 1 301 000 €	
		Responsabilité d'occupant	Responsabilité du locataire Régimes locatifs ; conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue Frais de justice : 750 000 € (situation de crise) perte de loyer : 2 ans de loyer hors charge Responsabilité du propriétaire : résultat du locataire : 150 000 € (situation de risque) Frais de justice : 750 000 € (situation de crise) Dommages aux voisins et tiers tiers : 800 000 € (situation de risque)	
		Dégâts des eaux / Vol	Matériels/mobilier professionnels, marchandises et aménagements : 28 sites à 1 000 € 5 sites à 30 000 € 1 site à 100 000 € Total : 807 000 €	
		Fris de glorie	28 sites à 3 400 € 7 sites à 8 000 € Total : 148 800 €	
		Frais supplémentaires d'explication/évaluation de risque	200 000 €	
		Frais et pertes consécutifs à tous dommages matériels garantis	30 jours (indemnité versée au titre des dommages matériels sans plafond) de 2 300 000 € 8 000 000 € (montant / année)	
Groupe Visiatiiv hors Filiales Etrangères et ABGI Group	Responsabilité civile d'explication et professionnelle CHUBB N RC0099491034 (master policy) et N 36029865 (Suisse)	Responsabilité Civile d'explication Tous dommages confondus y compris Corporel par année	Frais de justice : 2 000 000 € / année Dommages matériels et immatériels : 2 000 000 € / année Dommages matériels non consécutifs : 500 000 € / année Responsabilité vol par préposé : 80 000 € / année Pollution accidentelle et auto accident : 800 000 € / année Branche activité : 2 000 000 € / année (montant) 2 000 000 € / année (montant) Dommages immatériels non consécutifs et responsabilité civile professionnelle : 8 000 000 € / année Droit Dommages aux biens tiers et frais de reconstruction de base de données Absence au droit de propriété intellectuelle (hors LG4 - Canada) Cyber responsabilité	1er janvier, Renouvelable annuellement par tacite reconduction
		Responsabilité Civile professionnelle et/ou après livraison Tous dommages confondus y compris Corporel par année	Dont : > Frais de notification 100K€ par année d'assurance. > Frais en cas de e-menace 25 K€ > Frais d'assistance en cas d'enquête de l'autorité de protection des données à caractère personnel 25 K€ Frais supplémentaires : 100 K€ Factures impayées : 100 K€ Remboursement de la prestation : 200 K€  IL est précisé que les frais de défense sont compris dans les montants de garantie ci-dessus et que pour les sociétés <b>Iperta</b> et <b>NC2</b> , les limites tous dommages confondus et dommages immatériels non consécutifs et responsabilité civile professionnelle sont portées à <b>7 500 K€</b> par année d'assurance. Les sous limites frais et remboursements de prestation demeurent inchangées. our les entités suisses, le plafond de garantie est de 1 000 KCHF/sinistre/année (équivalent en CHF).	
		Recours juridiques professionnels	Par année : 15 K€ Franchise : 2 K€	

Portefeuille Couvertures	Noms d'assurance	Régimes couverts	Montant des garanties	Couverture
Vieljeux SA	Responsabilité des dirigeants AIG N 7907742	Plafond global	8 000 / année	1er janvier. Responsabilité assurée pour les événements sur événements
		Indemnité à la réputation	100 000 / année	
		Soutien psychologique	30 000 / année	
		Frais conseils et rémunération (indemnité)	80 000 / année	
Groupe Vieljeux hors Filières Énergie et ABG Group	Transport de marchandises - Meravigi Suez (SA N 414371884)	Plafond global	montant maximal des marchés : 20 M. déductible : valeur constructive. Durée des opérations de marché max : max 15 jours y compris les essais. Plafond 100 € par voyage	1er janvier. Responsabilité assurée pour les événements sur événements
Vieljeux SA	Assurance Dommages N 1244001 381912415	Laurent Fauré	1,5 M (50% Vieljeux, 50% conjoint à Affiliés/clients, à défaut tiers)	1er janvier. Responsabilité assurée pour les événements sur événements
Groupe Vieljeux hors Filières Énergie et ABG Group	Assurance Informatique AAA N 343333333	Plafond global	1 000 000 € dont 200 000 € au titre des services	1er janvier. Responsabilité assurée pour les événements sur événements
		Au cas de sabotage	15 M	
		dommages aux données et frais annexes	200 M	
ABG Group hors Filières Énergie	Responsabilité civile d'exploitation et professionnelle Liberty Mutual Insurance Group SA N 442541 006	Responsabilité civile exploitation. Tous dommages personnels, matériels et immatériels consécutifs conformément	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dommages corporels : 1 500 M</li> <li>- Dommages matériels et immatériels consécutifs : 1 500 M</li> <li>- Frais médicaux : 1 000 M</li> <li>- Dommages matériels non consécutifs : 1 000 M</li> </ul>	1er janvier. Responsabilité assurée pour les événements sur événements
		Responsabilité civile professionnelle	Dont dommages d'informations confidentielles du fait de perte, de vol ou de disparition de biens corporels, y compris en course transport : 4 000 M	
ABG Group hors Filières Énergie	Mutuelle de l'Entreprise MME N 145423333	Incendie et risques annexes, dégâts des eaux et autres risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais et profits</li> <li>- compléments perte financière pour le matériel sous contrat de location : 24 M</li> <li>- responsabilité d'accidents liés aux biens d'exploitation : 17 000 M</li> <li>- responsabilité civile incendie : 30 000 M</li> </ul>	1er janvier. Responsabilité assurée pour les événements sur événements
		Noy et naufrage	vol et défilations consécutives et vol de biens : 40 M	
		Biens des clients, biens de machines	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dommages matériels et matériels aux clients, biens et services : 50 M</li> <li>- Dommages matériels : 20 M</li> <li>- Biens de machines et autres dommages : 40 M</li> </ul>	

## 4.6 PROCEDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES

Se reporter au paragraphe 20.8 et à la note 5.9 de l'annexe des comptes consolidés 2018 du Groupe présentés au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

## 5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

### 5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

#### 5.1.1 Dénomination sociale de la Société

La dénomination sociale de la Société est VISIATIV.

#### 5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro B 395 008 246.

#### 5.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 11 mai 1994 pour une durée de 99 ans s'achevant le 11 mai 2093, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### 5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société a été constituée sous la forme de société anonyme à conseil d'administration.

Initialement dénommée « Business Process Solutions », elle a pris le nom de « Axemble Group » par décision de l'assemblée générale du 20 avril 2001 avant de prendre la dénomination de Visiativ par l'assemblée générale du 24 avril 2009.

La Société, soumise au droit français, est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à venir, notamment par le Code de Commerce et ses textes modificatifs, ainsi que par ses statuts.

Le siège social de la Société est situé au :

**26 rue Benoît Bennier - 69260 Charbonnières-les-Bains.**

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

**Téléphone : +33(0)4 78 87 29 29**

**Adresse courriel : [investisseurs@visiativ.com](mailto:investisseurs@visiativ.com)**

**Site Internet : [www.visiativ.com](http://www.visiativ.com)**

#### 5.1.5 Exercice social

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### 5.1.6 Évènements marquants dans le développement de la Société

##### **1987**

Création d'AGS France, par Christian DONZEL, alors filiale à 100% de la société Suisse Advanced Graphics System, éditeur du logiciel de CAO Visionael. Il est rejoint par Laurent FIARD l'année suivante. L'entreprise a alors pour mission d'accompagner les entreprises industrielles dans leur conception produit (CAO 2D).

## **1994**

Création de la filiale d'AGS France, Business Process Solutions (BPS), éditeur de logiciels de gestion documentaire et d'automatisation de processus. Cette filiale deviendra plus tard la société holding Visiativ.

## **1997**

Rachat d'AGS France et de sa filiale BPS par son Management, Christian DONZEL et Laurent FIARD, via un MBO.

Naissance d'Axemble et début de la distribution de l'offre SOLIDWORKS (3D).

Création et lancement de la gamme des produits VDoc : Lancement de la 1<sup>ère</sup> offre métier : VDoc Qualité, cette solution packagée permet d'accompagner les entreprises dans la certification Qualité ISO 9000.

## **2000**

### **Octobre**

Augmentations de capital pour un total de 5,1 M€ : arrivée des Investisseurs GID, Orium et Turenne Capital et participation de certains collaborateurs de la société. Cette augmentation de capital a pour objectif l'accélération de la recherche et développement des produits VDoc et la préparation de plusieurs acquisitions dans les années suivantes.

## **2000 - 2001**

Naissance de la marque Axemble, pour répondre aux attentes des clients PME/TPE.

Mise en place d'une offre globale pour la PMI :

Enrichissement de l'offre collaborative VDoc: GED (Gestion Electronique de Documents), BPM (Business Process Management) et portail internet collaboratif, Première plateforme sociale d'animation de la communauté des clients (myCADservices).

## **2001**

### **Juin**

Acquisition de In Signa (Editeur de logiciel de BPM) Adequad (Editeur de logiciel de solutions packagées dans le domaine du collaboratif) et Espace DAO (Intégrateur CAO).

## **2002**

### **Décembre**

Levée de fonds de 1,4 M€. Arrivée d'un nouvel investisseur et participation des investisseurs historiques pour accompagner la consolidation du Groupe et son positionnement dans le domaine du collaboratif

## **2006 - 2007**

Développement de la stratégie de vente indirecte VDoc :

Intégrateurs et revendeurs de VDoc,

Editeurs de logiciels (premiers contrats « marque blanche OEM avec iPorta, Lefebvre Software...).

## **2008**

### **Octobre**

Création d'Axemble Suisse SA, filiale d'Axemble, qui procède au rachat de l'activité de distribution SOLIDWORKS de la société suisse Esystem (intégrateur de SOLIDWORKS) pour la Suisse Romande pour un prix de 1,5 M€.

<b>Novembre</b>	Acquisition d'Energitim (devenu « Mindeex » en 2013), spécialisée dans la formation et dans le domaine du e-learning.
<b><u>2009</u></b>	<b>Mise en place de la stratégie : Entreprise 2.0</b> <b>Création du nom Visiativ : contraction de « Vision Collaborative »</b>
<b>Février</b>	Acquisition d'Aspresso, spécialiste de la création de sites internet à la demande. Acquisition de la société IP-Média (temps réels et réseaux sociaux), devenue Qeex.
<b>Avril</b>	Naissance du groupe Visiativ et fondation de la proposition de valeur sur l'accompagnement des entreprises à devenir innovantes, collaboratives et apprenantes. Levée de fonds de 1 M€. Entrée des managers dans le capital du Groupe.
<b><u>2010</u></b>	Naissance de 3 nouvelles offres : SolidWatch (solution de conception 3D pour les horlogers) QSE Management (solution de management des systèmes qualité, sécurité et environnement) myCADstore (plateforme d'achat et station de travail spécialisée CAO)
<b><u>2011</u></b>	
<b>Janvier</b>	Nouvelles implantations au Maroc (création de la filiale Alliativ).
<b>Février</b>	Acquisition du fonds de commerce Mhac Technologies (client SOLIDWORKS).
<b>Avril</b>	Création d'Alixence, filiale dédiée au conseil et à l'intégration des solutions PLM (Product LifeCycle Management) qui deviendra plus tard Visiativ Solutions.
<b>Novembre</b>	Acquisition de 100% du capital de la société Isotools, éditeur d'une plateforme e-commerce (CA à fin décembre 2011 : 2,1 M€), le fondateur rejoignant le groupe Visiativ.
<b><u>2012</u></b>	
<b>Mars</b>	Création d'une filiale de droit suisse « Visiativ Suisse », détenue à 100% par Visiativ, pour promouvoir les offres du Groupe sur le marché suisse.
<b>Juin</b>	Lancement de la plateforme Mindeex consacrée au Social learning. Acquisition du fonds de commerce Resomatic (base clients SOLIDWORKS). Lancement de la solution de collaboration instantanée Qeex (intégration avec la gestion documentaire VDoc). Levée de fonds de 2,4 M€ par émission d'actions de préférence souscrites par des personnes physiques via les sociétés de gestion Audacia et Backbone.
<b>Septembre</b>	Création de my3DCatalog (catalogue électronique en 3D). Démarrage du développement de la plateforme d'applications mobile Moovapps. Ces deux projets d'innovation sont soutenus par la BPI à hauteur de 1 M€.
<b>Décembre</b>	Acquisition de 100% du capital de la société Novaxel (chiffre d'affaires entre le 01.04.12 et le 31.12.12 : 1,8 M€), spécialisée en gestion électronique de documents (GED) pour la clientèle d'experts comptables.

## 2013

- Janvier** Energitim devient Mindeex, suite à la vente du fonds de commerce de l'activité formation. Mindeex se concentre sur l'activité de Social learning.
- Juillet** Acquisition du fonds de commerce d'Isoflex (pour 600 K€).
- Septembre** Participation à la création de la société Axeleo, incubateur de start-up logicielles, dont le Groupe détient aujourd'hui 11%.
- Décembre** Acquisition auprès de la société Cadesoft, d'un fonds de commerce portant sur la distribution du logiciel CATIA de Dassault Systèmes.

## 2014

- Janvier** Contrat de partenariat avec Dassault Systèmes autour des solutions 3DEXPERIENCE.
- Mai** Introduction en bourse sur ALTERNEXT PARIS.
- Septembre** Lancement du Smart Enterprise Club (qui deviendra le « Up Numérique » début 2015), la première communauté dédiée aux Dirigeants en transition numérique.
- Octobre** Exécution de la stratégie « My » avec le lancement du bouquet d'application packagé MyApps, comprenant notamment le nouveau module MyProduct.

## 2015

- Février** Signature d'un protocole d'acquisition sous conditions suspensives en vue de procéder à l'acquisition du groupe Imalia (l'acquisition définitive est intervenue à l'issue des audits et de la conclusion du financement bancaire).
- Avril** Visiativ acquiert le fonds de commerce des activités PLM françaises de Tata Technologies Europe Limited (l'acquisition définitive est intervenue en juin 2015) et annonce une prise de participation majoritaire dans la société Kalista.
- Juin-Juillet** Finalisation des acquisitions d'Imalia, du fonds de Commerce de Tata Technologies en France et de Kalista.  
Commercialisation de la plateforme collaborative et sociale orientée métier, Moovapps.
- Septembre** Lancement de l'application mobile de prise d'ordres SmartRep.  
Signature d'un partenariat stratégique avec la société Synox, autour du développement et de la commercialisation d'une offre IoT (Internet of Things).
- Novembre** Création d'un partenariat avec les sociétés Axandus et Usine IO pour accélérer l'innovation des produits industriels, depuis l'idée jusqu'à la fabrication du produit.

## 2016

- Janvier** Signature d'un partenariat avec l'emlyon business school pour le lancement d'un Master « Transformation Digitale » à destination des PME et ETI.

Première édition du congrès Entreprise DU FUTUR. Un évènement consacré à la transformation numérique, à destination des dirigeants d'entreprises.  
Signature d'un partenariat avec la société ITycom, spécialisée dans le Digital Learning.

**Avril** Renforcement de l'offre à destination des fabricants de machines de production en intégrant des solutions de Big Data et IoT, avec la signature d'un partenariat avec OptimData.  
Renforcement des solutions QSE (Qualité Santé Environnement), avec la signature d'un partenariat avec la société Linksoft.

**Mai** Entrée en négociation exclusive pour l'acquisition d'iPorta, éditeur et intégrateur de solutions pour les métiers de l'immobilier

**Juillet** Entrée en négociation exclusive pour l'acquisition de NC2, hébergeur lyonnais.

**Octobre** Entrée en négociation exclusive pour l'acquisition de Solo Solution, éditeur de solutions CRM commercialisées sous la marque Aquarelle.

**Décembre** Finalisation de l'acquisition de Solo Solution.

## 2017

**Janvier** Augmentation du pourcentage de détention (de 50.82% à 100%) dans le capital de KALISTA, spécialisée dans la mise en œuvre technique et logicielle de stratégies merchandising  
Fusion par voie d'absorption de la société CADWARE SYSTEMS dans VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES (ex Axemble)

**Mars** Entrée en négociation exclusive avec Numvision, éditeur de solutions « Sync&Share » facilitant le travail collaboratif en mobilité tout en sécurisant les données Entreprises en France.  
Entrée en négociation exclusive avec Interactiv Technologies, éditeur lyonnais de logiciels facilitant la gestion de l'information produits et sa publication sur tous les canaux.

**Avril** Finalisation de l'acquisition du Fond de Commerce de la société Assycad

**Mai** Entrée en négociations exclusives avec la start-up rouennaise SPREAD, éditeur d'outils de « social CRM » et d'automatisations marketing permettant de simplifier et optimiser les interactions clients et prospects en multicanal.  
Finalisation de l'acquisition de Numvision.

**Juillet** Finalisation de l'acquisition de SPREADING APPS

**Novembre** Création de la filiale VISIATIV 3D PRINTING, construite autour d'un accord distribution des imprimantes 3D de la société HP.  
Prise de participation au capital de la société en croissance Valla, spécialisée dans la conception, le prototypage et la fabrication de pièces et petites séries.

**Décembre** Très large succès de l'augmentation de capital : Visiativ lève 15,1 M€ pour accélérer son développement dans le cadre de son plan stratégique Next100.

Finalisation de l'acquisition de c+e forum par Visiativ Entreprise Solutions Switzerland (ex Axemble Suisse).  
Entrée en négociation exclusive pour l'acquisition du cabinet international de conseil en innovation ABGI Group.

## **2018**

- Février**      Prise de participation majoritaire dans la start-up Timelab, éditeur d'une plateforme d'analyse de données, permettant d'enrichir la suite Moovapps dans l'internet des objets et le Big Data.  
Projet d'acquisition d'un distributeur SOLIDWORKS basé en zone francophone pour accélérer le développement à l'international.
- Mars**        Finalisation de l'acquisition d'ABGI Group (ACIES en France), cabinet international de conseil en innovation, accélérant la position du groupe sur les modèles économiques innovants et récurrents.  
Accélération de la montée au capital de Valla : Visiativ acquiert 100% de la société spécialisée dans la conception, le prototypage et la fabrication de pièces par impression 3D.
- Mai**         Mise en place de nouveaux financements : placement privé obligataire de type Euro PP d'un montant de 20M€ et obtention d'un crédit capex de 5 M€ auprès du pool bancaire.
- Juin**        Finalisation de l'acquisition d'Innova Systems, l'un des principaux intégrateurs SOLIDWORKS de Dassault Systèmes en Grande-Bretagne.
- Juillet**      Finalisation de l'acquisition d'Audros Technology, éditeur pure-player d'applications orientées gestion de données techniques.
- Décembre**    Visiativ a finalisé la prise de participation majoritaire au capital de Dimensions Group, maison mère de Design Solutions, intégrateur des solutions SOLIDWORKS et d'imprimantes 3D au Benelux.

## **2019**

- Janvier**      ABGI Group, cabinet international de conseil en management et financement de l'innovation et filiale de Visiativ, annonce avoir finalisé l'acquisition de la majorité du capital de Jumpstart (93%), cabinet de conseil en financement de l'innovation au Royaume-Uni.

## 5.2 INVESTISSEMENTS

### 5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices

Les montants des investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices sont les suivants (se reporter au paragraphe 10.2.2 du présent Document de référence) :

Investissements (Normes françaises, en K€)	Exercice 2018 12 mois Consolidé	Exercice 2017 12 mois Consolidé	Exercice 2016 12 mois Consolidé
<b>Ecarts d'acquisition</b>			
Investissements	40	1 241	0
Incidence des variations de périmètre	27 151	6 543	10 727
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Investissements	3 598	3 289	2 401
Incidence des variations de périmètre	3 711	1 550	2 949
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Investissements	1 515	1 654	424
Incidence des variations de périmètre	4 864	242	3 817
<b>Immobilisations financières</b>			
Investissements	744	2 122	528
Incidence des variations de périmètre	780	15	112
<b>TOTAL</b>	<b>42 403</b>	<b>16 656</b>	<b>20 958</b>

Pour les 3 exercices, les investissements en immobilisations incorporelles correspondent principalement à la conception de logiciels (frais de R&D activés).

La durée d'amortissement de ces frais de R&D est de 12 mois (évolution de produits existants) ou 36 mois (évolution majeure des produits existants), ou 60 mois (sur les nouveaux produits) à compter de la date de commercialisation des produits.

#### **Exercice clos le 31 décembre 2018**

- Les investissements en immobilisations incorporelles de 3.598 K€ correspondent principalement à l'activation de frais de développement de logiciels.
- Les investissements en immobilisations corporelles de 1.515 K€ correspondent à des acquisitions d'agencement de bureaux, de matériel de bureau, informatique et mobilier.
- Les investissements en immobilisations financières sont principalement composés des titres non consolidés pour 511 K€, des obligations et des prêts sans intérêt relatifs aux versements faits auprès des organismes collecteurs de l'obligation de construction pour 108 K€ et de dépôts et cautionnements pour 125 K€.

Les impacts des variations de périmètre résultent principalement des prises de participation de l'exercice à savoir ABGI Group, VALLA, DIMENSIONS GROUP, INNOVA SYSTEMS, AUDROS TECHNOLOGY.

### **Exercice clos le 31 décembre 2017**

- Les investissements en immobilisations incorporelles de 3.289 K€ correspondent principalement à l'activation de frais de développement de logiciels.
- Les investissements en immobilisations corporelles de 1.654 K€ correspondent à des acquisitions d'agencement de bureaux, de matériel de bureau, informatique et mobilier.
- Les investissements en immobilisations financières de 2.122 K€ correspondent principalement à la souscription de titres Strategeex pour un montant de 400 K€, de titres Glowbl pour 250 K€, de titres Aim CP pour 461 K€, de titres Lynkoa pour 291 K€ et des dépôts de garantie pour 300 K€.
- Les incidences de variations de périmètre (de 6.543 K€ sur les écarts d'acquisitions et fonds de commerce et de 1.807 K€ sur les immobilisations) correspondent à l'acquisition de 66.5% des titres de la société Spreading Apps, de 60.03% des titres de la société Numvision et 100% des titres de la société c+e forum intervenue au cours de l'exercice, mais également à l'augmentation du pourcentage de détention dans le capital de Kalista (de 50.8% à 100%).

### **Exercice clos le 31 décembre 2016**

- Les investissements en immobilisations incorporelles de 2.401 K€ correspondent principalement à l'activation de frais de développement de logiciels.
- Les investissements en immobilisations corporelles de 424 K€ correspondent à des acquisitions de matériel de bureau, informatique et mobilier.
- Les investissements en immobilisations financières de 528 K€ correspondent principalement à la souscription de titres Linksoft pour un montant de 242 K€, ainsi qu'à l'augmentation des prêts et cautionnement à hauteur de 242 K€ et au solde en espèce du contrat de liquidité pour 95 K€
- Les incidences de variations de périmètre (de 10.727 K€ sur les écarts d'acquisitions et fonds de commerce et de 6.878 K€ sur les immobilisations) correspondent à l'acquisition de 100% des titres des sociétés iPorta, NC2 et Solo Solution intervenue au cours de l'exercice.

#### **5.2.2 Principaux investissements en cours de réalisation**

Depuis le début de l'exercice en cours, les investissements réalisés sont de même nature et d'un ordre de grandeur similaire à ceux de la période présentée. Au mois de janvier 2019, le Groupe a finalisé l'acquisition majoritaire de la société Jumpstart, cabinet de conseil en financement de l'innovation basé au Royaume-Uni par l'intermédiaire de Visiativ Conseil. Au mois de février 2019, le partenariat avec le groupe Fives s'est concrétisé par la souscription de 49% du capital de la société FIVES SMART SOFTWARE DEVELOPMENT par la filiale Visiativ Software.

#### **5.2.3 Principaux investissements envisagés**

Fort de son niveau de trésorerie, le Groupe envisage de poursuivre sa politique de croissance externe au cours l'exercice 2019.

## 6 APERCU DES ACTIVITES

### 6.1 PRESENTATION GENERALE

#### 6.1.1 Accélérer l'innovation et la transformation numérique des entreprises

Visiativ s'appuie sur la complémentarité de ses trois métiers pour aider les PME et ETI à accélérer leur transformation numérique. Les entreprises accompagnées bénéficient ainsi de l'expertise du Groupe dans :

- le conseil en management et financement de l'innovation,
- l'édition de plateformes collaboratives,
- l'intégration de solutions pour l'industrie du futur.

Les démarches innovantes d'accompagnement proposées, permettent aux entreprises de se réinventer et de bénéficier des opportunités technologiques pour accélérer leur croissance dans une dynamique collaborative.

Les clients ont ainsi la possibilité de s'approprier rapidement les nouveaux modèles économiques, de renforcer leur compétitivité et de développer l'innovation pour devenir les créateurs de valeur de demain.

## 6.1.2 Historique

<p><b><u>1987 - 2007</u></b> <b><u>Création</u></b>  <b>25 M€ CA</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>•1997, Christian DONZEL et Laurent FIARD rachètent la filiale française d'un éditeur de logiciel de dessin 2D initialement créé en 1987, en Suisse. Visiativ construit sa position de leader français dans l'intégration de logiciels de conception 3D et commence à éditer ses propres logiciels de gestion documentaire.</li></ul>
<p><b><u>2008 - 2012</u></b> <b><u>Développement</u></b>  <b>50 M€</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>•Visiativ développe sa plateforme collaborative grâce notamment aux acquisitions d'Isotools, Novaxel et Isoflex. Le Groupe devient le premier intégrateur du logiciel de conception 3D SOLIDWORKS (édité par Dassault Systèmes) en France et en Suisse.</li></ul>
<p><b><u>2013 - 2016</u></b> <b><u>Accélération</u></b>  <b>100 M€ CA</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>•L'offre logicielle converge vers la plateforme technologique Moovapps pour accompagner la transformation numérique des entreprises.</li><li>•Visiativ renforce son partenariat avec Dassault Systèmes et investit dans la plateforme 3DEXPERIENCE.</li><li>•Le Groupe poursuit sa croissance en intégrant le Groupe Imalia, Kalista, Tata technologies PLM France, iPorta, NC2 et Solo Solution.</li><li>•2014 : Visiativ entre en Bourse sur le marché Euronext Growth (ALVIV)</li></ul>
<p><b><u>2017- 2019</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>•Visiativ fête ses 30 ans d'expertise.</li><li>•Le Groupe enrichit Moovapps, la plateforme collaborative et sociale devient un générateur d'applications métiers disponibles sur Moovapps Store.</li><li>•Visiativ accompagne ses clients en développant la démarche TNGV : Transformation Numérique Grande Vitesse.</li><li>•La croissance est soutenue en France et à l'international à travers de nouvelles acquisitions : Spread, Numvision, Audros Technology, Timelab, c+e forum, Innova Systems, Dimensions Group et Jumpstart.</li><li>•De nouvelles expertises sont développées autour du prototypage 3D et du conseil en innovation avec les acquisitions de Valla et d'ABGI Group.</li></ul>

### 6.1.3 Métiers du Groupe

#### Une évolution constante de nos métiers et de nos services pour proposer une offre globale de transformation numérique

Historiquement, Visiativ est à la fois intégrateur de logiciels de conception 3D Dassault Systèmes et éditeur de solutions collaboratives métiers. Le Groupe s'est depuis diversifié et a enrichi son offre avec le déploiement du métier de conseil en management et financement de l'innovation à travers l'acquisition d'ABGI Group. Il propose désormais une gamme complémentaire de solutions afin de faciliter la transformation numérique de ses clients et de leur faire bénéficier d'un accompagnement individualisé.



#### 6.1.3.1 Conseil en management et financement de l'innovation

ABGI, présent dans 5 pays, accompagne les entreprises de toutes tailles dans leurs enjeux d'innovation, de transformation et d'optimisation de leur performance. Les consultants d'ABGI s'appuient sur des solutions digitales spécifiques et proposent un accompagnement dans la structuration des projets et dans l'obtention de financements dédiés à la R&D. Ils assistent également les organisations publiques et privées dans leurs projets d'optimisation et de transformation (organisation, pratiques, processus et systèmes d'information).

ABGI accompagne les entreprises sur les métiers suivants :

- Obtention de financements directs et indirects pour soutenir l'innovation.
- Définition et mise en œuvre de stratégies de financement internationaux.
- Management et marketing de l'innovation.
- Conseil en organisation et optimisation de la performance opérationnelle.
- Délégation de ressources spécialisées (Consulting in-house).

#### 6.1.3.2 Editeur de la plateforme collaborative et d'applications métiers

Visiativ, éditeur de logiciels innovants, conçoit et commercialise la plateforme collaborative Moovapps. Moovapps, c'est un catalogue d'applications verticalisées par secteur d'activité avec déjà plus de 70 Apps disponibles en ligne sur le Moovapps Store ([www.moovapps.com](http://www.moovapps.com)).

Activables à la demande, les applications Moovapps répondent aux enjeux-clés de transformation numérique des PME et ETI et se combinent pour donner naissance à des expériences métier (business experiences) au service des principaux métiers (Conception, Production, Vente & Marketing, Service Client, RH, Qualité, etc.). De plus, la plateforme Moovapps est ouverte et connectable aux systèmes d'information existants (ERP, CAO, CRM, PDM, etc.) et favorise la circulation de l'information et la création d'un référentiel unique.

Moovapps, c'est également une communauté d'utilisateurs qui contribuent à enrichir le catalogue de manière continue. A travers la Moovapps Factory, les clients peuvent soumettre à cette communauté leurs idées de création de nouvelles applications. Les applications retenues sont coconçues avec les utilisateurs, puis publiées dans le Store.

### **6.1.3.3 Intégrateur des solutions pour l'industrie du futur**

Le pôle intégration apporte son expertise dans la définition et la mise en œuvre des solutions PLM pour l'industrie. Visiativ Solutions est spécialisé dans l'intégration des progiciels Dassault Systèmes, dont il est le principal partenaire revendeur en Europe.

Les missions recouvrent 3 activités qui interagissent aujourd'hui de façon concurrente, et non plus séquentielle :

- l'activité d'ingénierie de conception produit (SOLIDWORKS et CATIA – plateforme 3DEXPERIENCE),
- l'activité de gestion des informations de développement produit/process,
- l'activité d'industrialisation produit.

Visiativ Solutions, en plus de la pleine maîtrise de ces technologies, et de la conduite de ces projets de transformation numérique, est celle des équipes expérimentés et engagés au service des clients.

En parallèle et en lien avec les évolutions du marché, le Groupe s'appuie sur des activités à fort potentiel pour enrichir l'offre globale autour du :

- Infogérance et services managés : solutions d'hébergement cloud et d'infogérance d'infrastructure pour accompagner la transformation numérique des clients du Groupe.
- Rapid Manufacturing : accompagnement des clients industriels dans l'impression 3D, dans la conception et la fabrication de prototypes et la fabrication de petites et moyennes séries de qualité

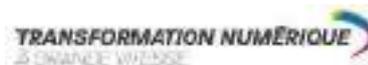
### **6.1.4 L'offre du Groupe**

Riche de ses trente années d'expertise, Visiativ a créé différentes démarches pour accompagner les dirigeants dans la transformation de leur entreprise. Visiativ propose des démarches spécifiques aux enjeux de l'entreprise :

- Une feuille de route pour mettre le numérique au service de la stratégie d'entreprise avec la TNGV ;
- Un accompagnement vers un cloud maîtrisé et sécurisé à travers la démarche Fast Pass, ;
- Un diagnostic de la performance innovation avec le jeu des 7 Vérités ;
- Un accompagnement pour intégrer les nouvelles technologies auprès des industries.

## Focus sur la démarche TNGV

Parce que la transformation numérique ne se réalise pas en un jour, Visiativ propose aux entreprises d'analyser leurs enjeux stratégiques afin de construire une feuille de route. Baptisée TNGV – pour Transformation numérique à grande vitesse – cette démarche est simple à mettre en œuvre, agile et itérative afin de s'adapter à tous les enjeux de l'entreprise. Elle permet également à chaque entreprise de s'approprier le numérique au service de sa stratégie et d'embarquer l'ensemble de ses collaborateurs en les impliquant dans la vision et le déploiement de cette transformation.



### Exemple d'une ligne TNGV



## 6.2 L'ENVIRONNEMENT VISIATIV

### 6.2.1 Marché de la transformation numérique

En matière de transformation numérique, la croissance des SMACS (Social, Mobilité, Analytique, Cloud, Sécurité) a atteint +15% en 2018, un niveau de croissance identique est attendu en 2019.

Les principaux moteurs de la transformation sont la satisfaction clients, l'efficacité opérationnelle, la compétitivité face aux nouveaux usages, le développement de nouveaux business et l'attractivité pour recruter de nouveaux talents.

### 6.2.2 Marché du PLM (Product Lifecycle Management)

Le marché du PLM (Product Lifecycle Management) est en pleine croissance, il devrait passer de 44 milliards de dollars en 2017 à plus de 60 milliards en 2022 soit un taux de croissance annuel moyen de +7% sur la période 2018-2022.

Les prestations d'intégrateurs/distributeurs ont représenté 7,4 milliards de dollars en 2017 (soit 17% du marché du PLM). Cette activité est estimée à 10.2 milliards de dollars en 2022.

### 6.2.3 Un marché soutenu par d'importantes évolutions technologiques

L'entreprise du futur sera influencée par les nouvelles technologies car celles-ci lui présentent des opportunités de croissance, de modernisation des processus d'innovation, de gain de temps et de réduction des coûts. Ces sujets sont, à juste titre, au cœur des préoccupations des capitaines d'industrie.

C'est la raison pour laquelle Visiativ souhaite investir dans les grandes tendances technologiques susceptibles d'avoir un impact significatif sur les entreprises : les objets connectés, le cloud, la mobilité, la collaboration instantanée, le Big Data, l'impression 3D, l'intelligence artificielle et la réalité virtuelle.

A l'énoncé de ces tendances, le fort potentiel des technologies de l'innovation, la transformation des modes de travail, la création de nouveaux modèles économiques et la simplification des processus se perçoivent clairement. Les entreprises sont dans l'obligation de créer des « applications métiers » qui ont pour mission d'automatiser et d'informatiser les processus d'entreprise pour réinventer leur proposition de valeur.

La plateformes de l'économie et des relations entre collaborateurs, clients et partenaires offre à l'entreprise l'opportunité de se réinventer. Les interactions, les mises en relation et la coopération entre les écosystèmes créent de la valeur grâce à des solutions globales aux services toujours plus digitaux. Avec les nouvelles technologies, l'entreprise devient collaborative et ouverte à son écosystème.

L'innovation demeure une priorité. Visiativ passe le nouveau cap de l'innovation collective et se nourrit d'échanges, d'expériences et d'expertises.

#### **6.2.4 Des évolutions sectorielles à anticiper**

##### Smart Industry : S'impliquer dans la dynamique Industrie 4.0 pour construire l'Industrie du futur

Le marché de l'industrie est en perpétuelle évolution ; qu'elles soient technologiques, organisationnelles ou sociétales, l'industrie se réinvente pour répondre à de nouveaux enjeux. L'arrivée des start-ups bouleverse les innovations, tout comme le numérique qui pousse à réinventer la proximité avec son écosystème.

Les industriels se réunissent pour former des synergies fortes : ils travaillent dans des communautés dynamiques afin de faire en sorte que l'entreprise du futur devienne une réalité.

Les enjeux industriels n'ont pas changé : délai de mise sur le marché, rentabilité, innovation. Ils tendent cependant vers des enjeux plus globaux tels que l'excellence opérationnelle, l'innovation collaborative, le management basé sur le leadership, le développement des communautés, la réalité augmentée et le digital manufacturing.

**Quelques clients :** ATR, Bosch Termotechnik GmbH, Delabie, ELCOM, Flying Whales, Gerflor, Mecalac, Metalsa automotive GmbH, Sermas, SFA, Ragni.

##### Smart Retail : Réenchanter l'expérience client

Dans un contexte omnicanal, l'expérience client prime, les détaillants doivent accélérer leur transformation digitale. Le développement rapide des technologies a multiplié les canaux de vente (e-commerce, m-commerce, drive). On assiste également à une évolution sans précédent des outils BtoB.

Cette évolution s'accompagne de nouveaux modes de travail qui facilitent considérablement la collaboration, accélèrent les processus de décision et transforment les outils des équipes de vente.

L'entreprise doit opérer sa transformation digitale en s'appuyant sur différents leviers stratégiques : innovation (concept store, merchandising), écosystème (portail clients-fournisseurs, site e-commerce BtoB, prise d'ordres mobile, communautés clients), excellence opérationnelle (management de la qualité, services corporate), management (intranet).

**Quelques clients :** Bic, Damart, Danone, Intermarché, Lacoste, La Fée Maraboutée, Legrand, Picture Organic Clothing, Quies, Weleda.

### Smart Building : Suivre et anticiper les évolutions du marché du Smart Building

Avec l'explosion du digital, le marché du Smart Building est dynamisé par un changement des modes de travail, influencé par l'esprit start-up et collaboratif, et par l'avènement du nomadisme. On considère désormais l'immeuble tertiaire comme un outil de travail « serviciel ».

Les solutions Smart Building de Visiativ permettent un pilotage :

- des services à l'immeuble pour assurer sa maintenance et le garder en bon état ;
- des services à l'entreprise pour anticiper ses besoins tout en répondant aux enjeux économiques et responsables ;
- des services à la personne pour procurer du confort, fidéliser les talents et améliorer la productivité.

**Quelques clients :** Croix-Rouge, EDF, Engie, Hermès, L'Oréal, Nestlé, Orange, Plastic Omnium, SNCF, Total.

### Smart Services : Dématérialiser pour fidéliser et maintenir la proximité avec le client

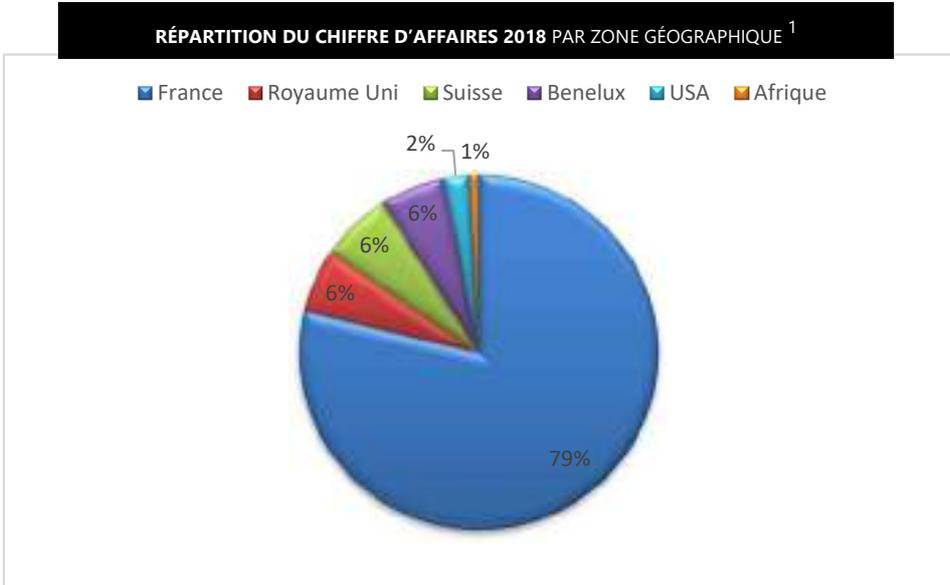
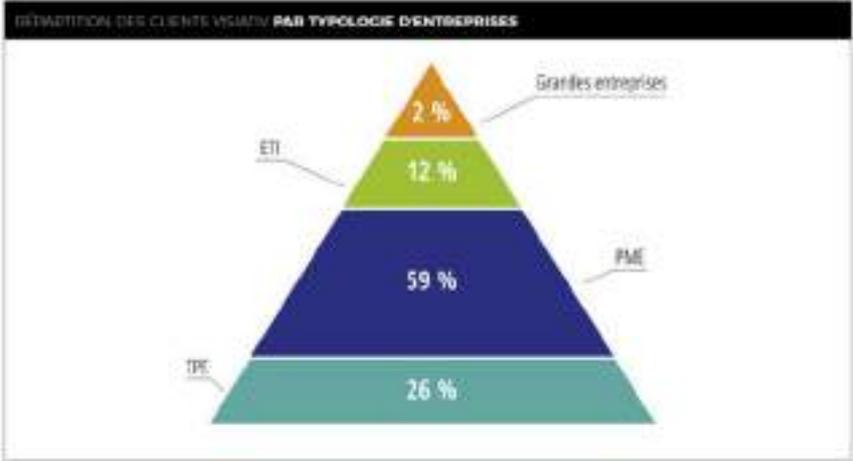
Les nouvelles technologies et la digitalisation de l'économie offrent une opportunité inédite aux entreprises de services de réévaluer leur stratégie, leur *business model* et d'adapter leur organisation. La dématérialisation des documents simplifie les processus de recherche et d'archivage, dorénavant automatisés, et permet de partager plus facilement les informations pertinentes avec son écosystème. Par conséquent, elle améliore la proximité avec le client et augmente la productivité de l'entreprise. Celle-ci peut utiliser ce gain de temps pour enrichir sa proposition de valeur à travers de nouveaux services axés particulièrement sur le conseil et l'accompagnement client, et accroître ainsi sa satisfaction et sa fidélisation à long terme.

**Quelques clients :** Asselio, Calculus International, Extencia finance, Gan, J.P Fauche investissements,

## **6.2.5 Le capital client**

La typologie des entreprises clientes de Visiativ est déterminée par leur effectif : de 1 à 9 salariés pour les TPE, de 10 à 249 salariés pour les petites et moyennes entreprises (PME), de 250 à 4 999 salariés pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et au-delà de 5 000 salariés pour les grandes entreprises.

Parmi les 18 000 clients de Visiativ, près de 70% sont des PME et ETI, représentant le cœur de cible du Groupe.



## 6.3 UNE ORGANISATION STRUCTUREE ET REACTIVE

### 6.3.1 Comité exécutif

Une équipe de direction expérimentée et aguerrie à l'international



*De gauche à droite sur la photo et de haut en bas sur la liste ci-après*

#### **Olivier BLACHON - Directeur Général Adjoint Intégration**

Ingénieur diplômé de l'ECAM Lyon en 1988, Olivier Blachon intègre AGS France dès 1989. Il est nommé en 2003 Directeur Opérationnel d'Axemble, leader en France de la distribution de SOLIDWORKS. En 2015, Olivier Blachon rejoint l'équipe de direction au poste de Directeur Général Adjoint du pôle Intégration.

#### **Bruno DEMORTIERE - Directeur Général Adjoint Edition et Conseil**

Diplômé de l'emlyon business school, Bruno Demortière débute sa carrière en tant que consultant et ingénieur d'affaires au sein de cabinets de conseil. Il est spécialisé dans le management stratégique, la structuration et l'efficacité opérationnelle.

Cofondateur et CEO du cabinet de conseil ABGI, il rejoint Visiativ en 2018 en tant que Directeur Général Adjoint Edition et Conseil.

#### **Olivier STEPHAN - Directeur Général Adjoint Finance & Fonctions Support**

Diplômé de l'école de commerce de Brest et du DESCF, Olivier Stephan est nommé Directeur Administratif et Financier chez Matra Communication en 1988. Il rejoint en 1995 Bouygues Telecom, puis le groupe SEB en 2005 où il occupera le poste de Directeur Contrôle de Gestion Monde. Il devient en avril 2015 Directeur Général Adjoint Finance et Fonctions Support au comité exécutif de Visiativ.

#### **Laurent FIARD - Co-Fondateur – Président Directeur Général**

Après des études techniques et l'obtention d'une maîtrise de marketing-vente, Laurent Fiard débute sa première expérience commerciale chez un distributeur grenoblois Hewlett-Packard. Il rejoint AGS en 1988 comme responsable commercial puis en prend la direction en 1997 aux côtés de Christian Donzel. De 2012 à 2014, il assure la présidence du Cluster Numérique. Depuis 2014, le co-fondateur préside le Medef Lyon-Rhône.

#### **Christian DONZEL - Co-fondateur – Directeur Général Délégué**

Christian Donzel réalise des études techniques au CNAM et à l'IFG avant de travailler pendant 17 ans au service d'ingénierie du groupe Rhône-Poulenc. En 1987, il se lance dans la création d'entreprise à Lyon en rachetant la filiale française de l'éditeur suisse du logiciel de CAO Visionael, AGS. Il signe le début de l'aventure Visiativ.

### 6.3.2 Organisation fonctionnelle

Le Groupe s'est structuré en pôles indépendants pour répondre aux attentes clients. Ces pôles sont autonomes et assureront un niveau élevé de performance tout en garantissant une transparence sur leurs résultats. Cette structuration permet également une intégration plus rapide des croissances externes au sein du Groupe.

<i>Métiers</i>	<i>Intégration</i>	<i>Edition</i>	<i>Conseil</i>
<i>Pôles</i>	<b>Visiativ Solutions</b>	<b>Moovapps</b>	<b>ABGI</b>
<i>Business units</i>	Visiativ Solutions Entreprise Visiativ Solutions Visiativ Suisse Visiativ Africa NC2 Rapid Manuf Innova Systems Dimensions Group	Visiativ Software Visiativ Transformation Numérique iPorta Solo Solution Spread Numvision TimeLab Linksoft Audros Technology	ABGI Jumpstart
<i>Marques</i>	SOLIDWORKDS 3DEXPERIENCE myCAD	Moovapps Aquarelle iPorta 3DEXPERIENCE Spread	PILOT
<i>Superviseur COMEX</i>	Olivier BLACHON	Bruno DEMORTIERE	Bruno DEMORTIERE

### 6.3.3 Implantation du groupe

Historiquement implantée en Europe avec plus d'une vingtaine d'agences en France et une présence en Suisse, le Groupe est également présent sur le continent africain depuis 2011 à travers une implantation au Maroc. Plus récemment, Visiativ a accéléré son développement à l'international et est désormais présent dans 10 pays.



### 6.3.4 Acquisitions et prises de participations

Au cours de son développement, Visiativ a démontré sa capacité à acquérir et à intégrer de nouvelles sociétés sur de nouveaux métiers.

#### La typologie des cibles

Le Groupe développe une stratégie de croissance externe ambitieuse dans ses trois métiers complémentaires : l'intégration, l'édition et le conseil en innovation. Le Groupe vise un développement international sur le marché de l'intégration de logiciels et souhaite acquérir des VAR (« *Value Added Reseller* », revendeur à valeur ajoutée) rentables pour s'ancrent localement et déployer ses autres métiers.

Visiativ est attentif au marché des éditeurs français de logiciels, en vue d'acquérir des acteurs pour consolider fonctionnellement ou sur un vertical métier la plateforme logicielle Moovapps. Il est également à l'écoute d'opportunités pour procéder à des acquisitions ciblées afin de consolider son offre et son positionnement dans les domaines du conseil en innovation.

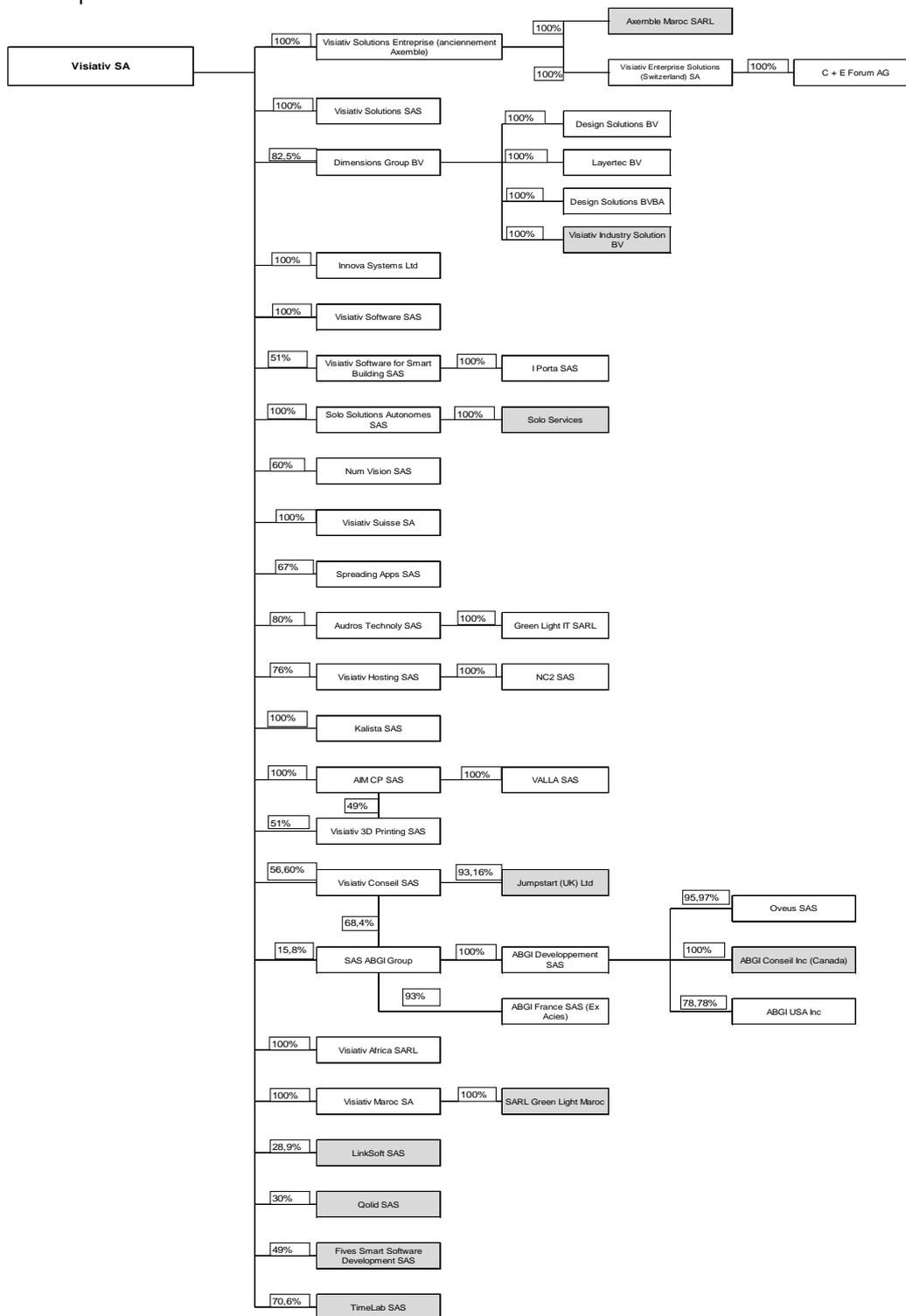
#### Les marchés cibles, le modèle entrepreneurial et les moyens financiers

Sur l'ensemble de ses métiers, Visiativ entend consolider sa position sur ses marchés stratégiques : l'industrie, les services et le retail. Le Groupe applique régulièrement un modèle entrepreneurial qui associe, autant que possible, les managers clés des sociétés acquises. Pour poursuivre sa politique de croissance externe, le Groupe a émis par placement privé un emprunt obligataire de 20,0 ME en mai 2018, accompagné d'une extension du crédit syndiqué de 5,0 M€.

# 7 ORGANIGRAMME

## 7.1 ORGANIGRAMME JURIDIQUE

A la date du présent Document de référence, l'organigramme juridique du Groupe ci-dessus présente les détentions en capital et droits de vote.



Filiales hors du périmètre de consolidation au 31 décembre 2018

Notes :

- Les sous-groupes ABGI Group, AIM CP, la société Innova Systems ont été acquis au cours du premier semestre 2018, Audros Technology en juillet 2018
- Au cours de second semestre 2018 a été acquis Dimensions Group maison mère de design Solutions et Visiativ Industry Solution
- 1<sup>er</sup> semestre 2019 acquisition de Jumpstart, filiale d'ABGI Group, cabinet international de conseil en management et financement de l'innovation

## 7.2 SOCIETES DU GROUPE

A ce jour, le Groupe comprend 19 filiales consolidées et 13 sous-filiales consolidées.

### Les 19 filiales sont présentées ci-dessous :

**VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE (EX AXEMBLE) SAS** est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 248 K€, immatriculée le 16 juin 1992 à Lyon, dont le siège social est situé au 26 rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains. Cette société réalise la distribution en France et l'intégration des logiciels de CAO qui permettent aux clients de gérer l'innovation de leurs produits de la conception 3D à la vente. Elle adresse principalement les TPE-PME industrielles. AXEMBLE SAS détient à 100% AXEMBLE SUISSE et AXEMBLE MAROC SARL.

**VISIATIV SOLUTIONS SAS** est une société par actions simplifiée à associée unique au capital de 2.150 K€, immatriculée le 10 juin 2011 à Lyon, dont le siège social est situé au 26 rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains. Cette société réalise l'intégration de solutions PLM (Product Lifecycle Management) et adresse principalement les ETI de l'industrie manufacturière.

**VISIATIV SOFTWARE SAS** est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 9.639 K€, immatriculée le 23 février 1990 à Lyon, dont le siège social est situé au 26 rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains. Cette société réalise l'édition de solutions de gestion documentaire, de portails collaboratifs (intra et extranet) et de sites internet. Elle développe des solutions sur mesure pour les clients.

**KALISTA SAS** est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 305 K€, immatriculée le 26 juillet 2005, dont le siège social est situé au 100 avenue Général Leclerc – 93500 Pantin. Cette société réalise la distribution et l'intégration de logiciels en relation avec les activités de marketing et merchandising.

**SOLO SOLUTION** est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 100 K€, immatriculée le 2 février 1998, dont le siège social est situé Rue Clément Ader – 07500 Guilherand-Granges. Cette société est spécialisée dans le secteur d'activité de l'édition de logiciels applicatifs.

**VISIATIV HOSTING** est une société par actions simplifiée à associée unique au capital de 1.500 K€, immatriculée le 10 octobre 2016 à Lyon, dont le siège social est situé au 26 rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains. Cette société est spécialisée dans le secteur des activités d'acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières et prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises.

**VISIATIV SOFTWARE FOR SMART BUILDING** est une société par actions simplifiée à associée unique au capital de 1.275 K€, immatriculée le 13 juillet 2016 à Lyon, dont le siège social est situé au 26 rue

Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains. Cette société est spécialisée dans le secteur des activités d'acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières et prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises.

**VISIATIV SUISSE** est une société anonyme de droit suisse au capital de 100 K CHF, immatriculée le 19 mars 2012 à Berne (Suisse), dont le siège social est situé au 4 chemin des Vergers, à La Neuville (2520) en Suisse. Cette société a démarré son activité d'intégration de solutions de gestion de données techniques en début d'année 2015.

**NUMVISION** est une société anonyme par action simplifiée au capital de 88 K€, immatriculée le 28 janvier 2009, dont le siège social est situé au 453 chemin de la Farlede– 83500 La Seyne sur Mer. Cette société est spécialisée dans les solutions de partage, de synchronisation et de sauvegarde de fichiers à destination des entreprises.

**VISIATIV MAROC** est une société anonyme de droit marocain au capital de 300 K MAD, dont le siège social est situé 1.100, bd El Qods (Inara), Sidi Maarouf (Shore 18 – Plateau 301), 20270 Casablanca. Cette société réalise des prestations de recherche et développement.

**VISIATIV AFRICA** (Maroc) est une société à responsabilité limitée de droit marocain au capital de 100 K MAD, dont le siège social est situé au 131 boulevard d'Anfa Res, Azur Bureau N°11B, 20300 Casablanca. Anciennement dénommée Alliativ, cette société réalise la distribution et l'intégration des produits du Groupe sur la zone Afrique du nord.

**SPREADING APPS** est une société par actions simplifiée au capital de 23 K€, immatriculée le 9 septembre 2011, dont le siège social est situé au 72 rue de la République, Immeuble Seine Innopolis à Petit-Quevilly (76140). Cette société réalise l'édition de solutions SaaS spécialisées dans l'engagement client.

**AIM CP** est une société par actions simplifiée au capital de 506 K€, immatriculée le 1<sup>er</sup> avril 2015, dont le siège social est situé au 47 rue Antoine Privat à Villeurbanne (69100). Cette société participe et anime la conduite de la politique stratégique de ses filiales.

**3D PRINTING** est une société par actions simplifiée au capital de 400 K€, immatriculée le 19 décembre 2017, dont le siège social est situé au 26 rue Benoît Bennier à Charbonnières-les-Bains (69260). Visiativ 3D Printing a été construite autour d'un partenariat commercial intensifié avec HP.

**VISIATIV CONSEIL** est une société par actions simplifiée au capital de 5.805 K€, immatriculée le 9 mars 2018, dont le siège social est situé au 26 rue Benoît Bennier à Charbonnières-les-Bains (69260). Cette société est spécialisée dans le secteur des activités d'acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières et prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises.

**INNOVA SYSTEMS UK Ltd** est une société à responsabilité limitée de droit anglais au capital de 0.1 KGBP, dont le siège social est situé à 1 Pioneer Court, Chivers Way, Histon, Cambridge (CB24 9PT) en Angleterre. Cette société réalise la distribution en Angleterre et l'intégration des logiciels de CAO qui permettent aux clients de gérer l'innovation de leurs produits de la conception 3D à la vente.

**ABGI Group** est une société par action simplifiée au capital de 12.177 K€, immatriculée le 4 août 2016, dont le siège social est situé au 52 quai Rambaud à Lyon (69002). Ce groupe s'engage à aider ses clients à capitaliser sur leurs activités de recherche, développement et innovation.

**Audros Technology** est une société par actions simplifiée au capital de 175 K€, immatriculée le 29 janvier 1993, dont le siège est situé à Llena park, 120 allée Jacques Monod à Saint-Priest (69800). Cette société, éditeur de logiciels est reconnu pour son expertise GED, GED technique, Projet et PLM auprès des PME/PMI.

**Dimensions Group BV** est une société Holding au capital de 18.000 K€ dont le siège est situé à Hogeweg 133, Zaltbommel au Pays-Bas détentrice des titres dans les filiales du groupe Dimensions. Le groupe constitue la base innovante sur laquelle deux sociétés se développent : Design Solutions & Layertec. Ensemble, ils offrent connaissances et ressources pour optimiser les processus de développement de produits et/ou la stratégie de production.

- **Les principales sous-filiales sont présentées ci-dessous :**

**VISIATIV ENTERPRISE SOLUTIONS (SWITZERLAND) (EX AXEMBLE SUISSE)** est une société anonyme de droit suisse au capital de 100 K CHF, immatriculée le 21 octobre 2008 à Berne (Suisse), dont le siège social est situé au 4 chemin des Vergers, à La Neuville (2520) en Suisse. Cette société réalise la distribution en Suisse et l'intégration des logiciels de CAO qui permettent aux clients de gérer l'innovation de leurs produits de la conception 3D à la vente.

**IPORTA** est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 920 K€, immatriculée le 25 juillet 2012 à Paris, dont le siège social est situé au 26 rue Benoît Bennier à Charbonnières-les-Bains (69260). Elle est spécialisée dans le secteur d'activité de l'administration et le développement d'un ensemble d'activités d'intégration, de solutions pour la gestion d'informations immobilières.

**NC2** est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 250 K€, immatriculée le 22 janvier 1991, dont le siège social est au Parc Activ des Monts d'Or à La Tour de Salvagny (69890). Elle est spécialisée dans le secteur d'activité du traitement de données, hébergement et activités connexes.

**C+E FORUM** est une société anonyme au capital de 300 K CHF, immatriculée le 3 décembre 1992, dont le siège social est situé 33 Netzbodenstrasse à Pratteln (4133) en Suisse. Elle réalise la distribution en Suisse et l'intégration des logiciels de CAO. C'est l'un des principaux distributeurs en Suisse alémanique des solutions SOLIDWORKS de Dassault Systèmes. Ses bureaux sont basés à Bâle, Zurich, Lucerne et Berne et compte plus de 500 références clients.

**ABGI FRANCE (ex Acies)** est une société par actions simplifiée au capital de 3.992 K€, immatriculée le 5 juillet 2006, dont le siège social est au 52 quai Rambaud à Lyon (69002). Elle est spécialisée dans le secteur d'activité du conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.

**Design Solutions BV** est une société par actions simplifiée au capital de 18.000 K€, dont le siège est à Hogeweg 133, Zaltbommel au Pays-Bas. Elle aide les entreprises à innover chaque jour, en adaptant le logiciel SOLIDWORKS, permettant de développer des produits plus rapidement et à moindre coûts.

Les dirigeants de la Société n'exercent pas de fonctions directes dans les filiales et sous filiales françaises du groupe dans la mesure où Visiativ SA est présidente de ces sociétés.

Les principaux chiffres issus des comptes sociaux de ces entités au titre des trois derniers exercices clos sont les suivants :

(en K€)	Chiffre d'affaires			Résultat net		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
<b>Filiales</b>						
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE (EX AXEMBLE SAS)	42 492	67 110	74 094	3 783	4 167	4 433
VISIATIV SOLUTIONS	22 949	23 157	25 310	14	-1 619	-826
VISIATIV SOFTWARE	7 322	7 836	8 639	-1 619	-674	-1 859
VISIATIV SUISSE	635	1 170	1 579	34	66	-74
KALISTA (5)	1 413	1 295	1 106	-148	-207	-135
VISIATIV MAROC (2)	1 461	1 471	1 275	122	92	-20
VISIATIV AFRICA (2)	908	1 117	1 504	-155	-396	-523
CADWARE SYSTEMS (9)	21 297	-	-	412	-	-
SOLO SOLUTIONS (9)	3 553	3 657	4 272	643	636	849
VSSB (4)	-	-	-	-29	-4	-11
VISIATIV HOSTING (6)	-	-	-	-21	200	230
NUMVISION	-	424	435	-	-206	-148
SPREADING APPS	-	1 446	1 744	-	-53	-276
AUDROS (14)	-	-	3 296	-	-	401
DIMENSIONS GROUP BV (15)	-	-	250	-	-	1 145
ABGI GROUP (13)	-	-	2 861	-	-	107
AIM CP (13)	-	-	-	-	-	-908
VISIATIV CONSEIL	-	-	-	-	-	-97
INNOVA (14)	-	-	7 447	-	-	1 400
3D PRINTING (10)	-	-	1 055	-	-	-483
<b>Sous-filiales</b>						
ISOTOOLS TUNISIE (2)	64	66	80	-5	10	20
GREEN LIGHT	-	-	1 105	-	-	81
ABGI DEV	-	-	-	-	-	8
ABGI FRANCE	-	-	22 371	-	-	2 075
IPORTA (5)	3 010	3 016	3 400	265	-10	319
NC2 (7)	5 270	6 686	7 815	418	353	150
SOLO SERVICES (8)	73	80	85	25	4	5
VALLA (13)	-	-	2 159	-	-	-582
C+E FORUM (12)	-	8 043	4 544	-	1 349	-233

	Capitaux propres			Disponibilités		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
<b>Filiales</b>						
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE (EX AXEMBLE SAS)	12 718	17 431	17 869	7 916	14 103	17 892
VISIATIV SOLUTIONS	-315	-1 934	-2 761	3 613	4 565	2 171
VISIATIV SOFTWARE	2 562	1 888	28	1 002	905	1 054
VISIATIV SUISSE	6	68	5	186	164	220
KALISTA	329	121	-14	545	135	113
VISIATIV MAROC (2)	56	143	126	10	23	-7
VISIATIV AFRICA (2)	-650	-1 006	-507	8	34	-13
CADWARE SYSTEMS (9)	3 547	-	-	1 272	-	0
SOLO SOLUTIONS	1 523	1 058	1 308	1 429	866	592
VSSB (4)	1 249	1 253	1 250	26	39	25
VISIATIV HOSTING (6)	1 482	1 694	1 935	220	33	37
NUMVISION	-	-42	-190	-	78	74
SPREADING APPS	-	13	-263	-	165	45
AUDROS (14)	-	-	1 858	-	-	653
DIMENSIONS GROUP BV (15)	-	-	2 833	-	-	164
ABGI GROUP (13)	-	-	15 096	-	-	162
AIM CP (13)	-	187	-715	-	17	79
VISIATIV CONSEIL	-	-	6 180	-	-	58
INNOVA (14)	-	-	1 400	-	-	1 708
3D PRINTING (10)	-	-	-82	-	-	226
<b>Sous-filiales</b>						
ISOTOOLS TUNISIE (2)	7	18	18	13	17	37
GREEN LIGHT	-	-	189	-	-	22
ABGI DEV	-	-	-42	-	-	25
ABGI FRANCE	-	-	5 465	-	-	1 476
IPORTA (5)	1 009	963	1 282	255	572	834
NC2 (7)	1 502	1 558	1 458	637	601	616
SOLO SERVICES (8)	121	45	50	132	46	56
VALLA (13)	-	-	-992	-	-	65
C+E FORUM (12)	-	1 931	3 850	-	1 017	509

(1) Fusionnée dans Cadware Systems au 1er janvier 2016

(2) Sociétés hors périmètre de consolidation du Groupe

(3) Clôture des comptes au 31 mars

(4) Création de la société en Juillet 2016

(5) Acquisition de la société en Juillet 2016

(6) Création de la société en Octobre 2016

(7) Acquisition de la société en Octobre 2016

(8) Acquisition de la société en Décembre 2016

(9) Fusionnée dans Visiativ Solutions Entreprise au 1er août 2017 avec effet rétro-actif comptable et fiscal au 1er janv 2017

(10) Société créée en 2017, clôture du premier exercice le 31 décembre 2018

(11) Fusionnée dans Visiativ Solutions au 1er avril 2016 avec effet rétro-actif comptable et fiscal au 1er janv 2016

(12) Acquisition de la société en Décembre 2017

(13) Acquisitions des sociétés en avril 2018

(14) Acquisition des sociétés en juillet 2018

(15) Acquisition de la société en décembre 2018

Les motifs et la logique stratégique des opérations de croissances externes réalisées au cours de l'année 2018 sont présentées aux chapitres 4.1.7 et 6.1.2 du présent document.

### **7.3 PRINCIPAUX FLUX INTRA-GROUPE**

- **Contrats de prestations de services fournies par Visiativ SA**

1/ Visiativ SA effectue des prestations de « présidence » et d'assistance financière, administrative, comptable, informatique, sociale et commerciale au profit des sociétés du Groupe. Les bases des refacturations correspondent respectivement à 95% et à 98% des rémunérations (y compris les charges au taux de 47%) des 2 dirigeants et des effectifs de la société Visiativ SA, majorée d'une marge.

2/ Des prestations d'assistance financière, administrative, comptable, informatique et commerciale sont rendues par Visiativ SA au profit de Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) (anciennement Axemble Suisse) depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010. Pour l'exercice 2018, Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) a supporté une charge de 407 K€.

- **Contrat de refacturation des dépenses communes**

Conformément au contrat du 1<sup>er</sup> juillet 2006 et à ses avenants de refacturation des dépenses communes, les sociétés Visiativ SA, Visiativ Entreprises Solution (anciennement Axemble), Visiativ Software et Visiativ Solutions qui engagent des dépenses pour le compte d'autres sociétés refacturent les dépenses au prix de revient, au prorata du chiffre d'affaires hors Groupe réalisé par chacune d'entre elles.

La société Visiativ SA ne réalisant pas de chiffre d'affaires, elle supporte une quote-part de 5% de ces dépenses communes.

- **Convention de gestion de trésorerie**

Dans le cadre d'une convention de gestion centralisée de trésorerie établie le 1<sup>er</sup> janvier 2002, ainsi que des actes d'adhésion de l'ensemble des filiales du Groupe, pour une durée indéterminée avec l'ensemble des entités du Groupe (à l'exception des filiales marocaines et tunisiennes), Visiativ SA gère la trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les avances réciproques consenties dans ce cadre portent intérêt au taux EURIBOR 3 mois, payables trimestriellement.

- **Conventions d'abandons de créances avec clauses de retour à meilleure fortune, en faveur de filiales**

Visiativ a consenti des abandons de créances, à caractère financier, au profit des filiales présentées dans le tableau ci-dessous, à concurrence du montant de la créance en compte courant, intérêt compris, figurant dans les comptes des sociétés. Ces abandons de créances sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune des filiales, pour une durée de 10 ans.

	au 31.12.2012	au 31.12.2013		au 31.12.2014		au 31.12.2015		au 31.12.2016		au 31.12.2017		au 31.12.2018		Solde au 31.12.18 de la créance
	Etat cumulé d'abandon de créance consenti	Montant activé de la clause de RMF	Montant de l'abandon de créance consenti	Montant activé de la clause de RMF	Montant de l'abandon de créance consenti	Montant activé de la clause de RMF	Montant de l'abandon de créance consenti	Montant activé de la clause de RMF	Montant de l'abandon de créance consenti	Montant activé de la clause de RMF	Montant de l'abandon de créance consenti	Montant activé de la clause de RMF	Montant de l'abandon de créance consenti	
Cadesis*	1 037 873 €	132 523 €	-	-	-	37 256 €	-	32 501 €	-	-	-	8 79 €	-	826 843 €
Visiativ Software	971 449 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	971 449 €
Visiativ Solutions	113 166 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	113 166 €
Cadesis*	779 710 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	779 710 €
Visiativ Solutions	795 472 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	795 472 €
Visiativ Software	421 152 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	421 152 €
Visiativ Solutions	911 707 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	911 707 €
Visiativ Software	429 786 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	429 786 €
Visiativ Solutions	-	-	622 882 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	622 882 €
<b>TOTAL</b>														<b>5 872 167 €</b>

- **Convention de fusion d'échelle d'intérêt**

Les filiales (hors filiales marocaines et suisse) ont donné mandat à Visiativ SA de négocier et conclure en leur nom et pour leur compte, avec une ou plusieurs banques, une convention de fusion d'échelles d'intérêt devant permettre la compensation des soldes des comptes en fin de période et ainsi la répartition des intérêts. Cette convention a été mise en place le 10 janvier 2007.

- **Convention d'intégration fiscale**

Visiativ SA a opté pour le régime des groupes de sociétés pour une période de cinq exercices à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001, qui a été reconduite tacitement, successivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, puis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. L'ensemble des filiales françaises détenues à plus de 95% au 31 décembre 2018, font partie du périmètre d'intégration fiscale.

- **Contrat de licence de marque**

La Société Visiativ, suivant le contrat en date du 4 juillet 2001 et son avenant du 30 décembre 2008 et du 19 décembre 2017, facturait à ses filiales Axemble et Axemble Suisse une redevance égale à 2% de leur chiffre d'affaires hors taxes pour l'utilisation de la marque AXEMBLE. En raison du changement de dénomination sociale de Axemble (nouvellement dénommée Visiativ Entreprises Solution) et Axemble Suisse (nouvellement dénommée Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland)), un avenant a été formalisé le 19 décembre 2017 pour l'utilisation par ces mêmes filiales de la marque VISIATIV. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, Visiativ a pris en produits un montant de 1.595 K€ pour la licence de marques.

## 8 PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS

### 8.1 PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS

#### 8.1.1 Propriétés immobilières louées

Les locaux utilisés par le Groupe sont les suivants :

- **Siège social à Charbonnières-les-Bains**

Le siège social est installé sur quatre bâtiments, en location :

- Le premier ensemble (« Charbonnières 1 ») est donné en location par la SCI Partegia représentée par Christian Donzel et Laurent Fiard. Cet ensemble d'environ 1 573 m<sup>2</sup> au total (sur 3 niveaux) est situé au 26 rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains.  
Ce bail a été signé le 30 juin 2009 pour une durée de 9 ans et est soumis au régime des baux commerciaux.
- Le deuxième ensemble (« Charbonnières 2 ») est donné en location par la SCI Cliwest représentée par Christian Donzel et Laurent Fiard. Cet ensemble d'environ 1 572 m<sup>2</sup> au total et de 59 emplacements de stationnement extérieurs, est situé au 28/28bis rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains

Ce bail a été signé le 15 septembre 2011 pour une durée de 9 ans (via la SCI Perial Asset Management puis repris par la SCI Cliwest au 17 février 2014, sans changement des conditions) et est soumis au régime des baux commerciaux.

- Le troisième ensemble (« Charbonnières 3 ») est donné en location par la SCI Clinord représentée par Christian Donzel et Laurent Fiard. Cet ensemble de 342 m<sup>2</sup> au total, situé au 24 rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains, est composé de bureaux et de 13 places de parking.

Ce bail a été signé le 17 février 2014 pour une durée de 9 ans et est soumis au régime des baux commerciaux.

- Le quatrième ensemble (« Charbonnières 4 ») est donné en location par la SCI 22 représentée par Christian Donzel et Laurent Fiard. Cet ensemble de 975,78 m<sup>2</sup> au total, situé au 22 rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains, est composé de bureaux et de 33 places de parking.

Ce bail a été signé le 1<sup>er</sup> octobre 2016 pour une durée de 9 ans et est soumis au régime des baux commerciaux.

- **Autres locaux du Groupe**

Les agences des différentes filiales du Groupe en France occupent des locaux également en location. Le tableau suivant récapitule l'ensemble des caractéristiques des baux commerciaux du Groupe.

Ville	Preneur	Superficie (en m2)	Début du bail	Durée	Montant annuel du loyer (HT)	Montant du dépôt de garantie (HT)	Montant annuel du loyer (Bail)	Montant du dépôt de garantie (Bail)
Bail de Lille (Villeneuve d'Ascq)	Visiati Solutions Entreprise	90	15/03/2011	9 ans	12 977	4 391	11 850	3 950
Bail de Toulouse	Visiati Solutions Entreprise	116	01/09/2008	9 ans	0	41	15 147	3 787
Bail de Grenoble (Moirans)	Visiati	320	01/10/2017	9 ans	35 364	8 964	35 200	8 800
Bail de Strasbourg (pr Axemble)	Visiati Solutions Entreprise	140	01/03/2008	9 ans	0	0	15 400	3 850
Bail d'Avignon	Visiati Solutions Entreprise	185	01/09/2011	9 ans	25 800	4 300	25 800	4 300
Bail de Bordeaux (Pessac)	Visiati Solutions Entreprise	52	01/04/2012	9 ans	1 833	1 528	5 980	1 495
Bail de Nantes (Pt Saint Martin)	Visiati Solutions Entreprise	438	01/04/2005	3 ans	93 393	32 148	52 122	13 250
Bail de Nantes (Pt Saint Martin)	Visiati	846	01/09/2018	9 ans ferme	0	0	164 000	31 725
Bail de Bourges	Visiati Solutions Entreprise	105	01/12/2012	9 ans	19 704	2 417	19 332	2 417
Bail de Chambéry (Iac bourget)	Visiati Solutions Entreprise	104	15/09/2005	9 ans	15 746	2 973	11 893	2 973
Bail de la Neuveville (Suisse)	Axemble Suisse	360	01/10/2018	5 ans	50 081	0	40 936	0
Bail Ploemeur	Visiati Solutions Entreprise	60	01/01/2004	9 ans	5 477	1 377	5 486	1 372
Bail Champs sur Marne	Visiati Solutions Entreprise	364	15/09/2012	9 ans	49 584	12 348	48 460	12 115
Bail Saint Martin du Vivier	Visiati Solutions Entreprise	107	01/01/2015	9 ans	14 170	3 543	14 170	3 543
Bail Basse Goulaïne	Visiati Solutions Entreprise	140	14/09/2012	9 ans	14 854	10 200	20 400	10 200
Bail Massy	Visiati Solutions Entreprise	818	27/06/2014	12 ans	120 239	29 625	118 500	29 625
Bail Villeneuve d'Ascq	Visiati Solutions Entreprise	182,7	16/06/2008	9 ans	23 844	5 994	21 200	5 300
Bail Bron	Visiati Solutions Entreprise	224	01/07/2013	9 ans	25 600	6 473	25 890	6 473
Bail Nantes	Iporta	18	04/01/2010	1 an	7 026	0	7 026	0
Bail de Pantin	Kalista	300	01/01/2014	9 ans	27 552	3 200	27 000	3 200
Bail Tourcoing	Kalista		01/01/2014	9 ans	3 234	0	3 200	0
Bail de Valence	NC2	2	21/10/2016	1 an	10 800	0	10 750	0
Bail La tour de Salvany	NC2	20	21/10/2016	9 ans	5 623	267	3 200	267
AIX	Visiati	772	01/01/2017	9 ans	105 766	26 042	104 166	26 042
LABEGE	Visiati	311	01/05/2016	9 ans	44 574	11 144	43 540	10 885
Paris est (bussy st georges)	Visiati	96	01/03/2012	9 ans	3 020	4 523	18 090	4 523
Charbonnières 4 (N°22)	Visiati	976	01/10/2016	9 ans	170 123	41 471	165 883	41 471
Charbonnières 3 (N° 24)	Visiati	342	17/02/2014	9 ans	49 585	11 970	47 880	11 970
Charbonnières 2 (N°28)	Visiati	1 572	15/09/2011	9 ans	246 828	60 174	220 000	55 500
Charbonnières 1 (N° 26)	Visiati	1 573	01/01/2012	9 ans	270 984	67 746	266 303	66 576
Bail Bordeaux	Visiati	404	01/10/2017	9 ans	23 911	5 061	23 800	5 950
Bail Paris Gare de Lyon	Visiati	615	14/02/2017	9 ans	281 770	70 395	277 788	69 447
Bail de Casablanca	Visiati Maroc	659	15/01/2013	3 ans	108 363	6 606	101 001	8 270
Bail Schitigheim	Visiati Solutions	410,6	01/10/2013	9 ans	54 138	0	53 378	13 345
Bail de Guilhrand Granges	Solo Solution Autonome	1132	01/01/2017	9 ans	210 951	17 324	207 883	17 324
LE PETIT QUEVILLY (76)	SPREAD	367	01/10/2015	9 ans	51 081	7 760	46 561	7 760
La Seyne sur mer	Numvision	144	06/10/2017	9 ans	27 911	6 978	27 911	6 978
Pratteln	C+E Forum	500	31/10/2002	1 an	83 094	0	67 446	0
Rothenburg	C+E Forum	50	01/01/2017	3 ans	11 655	0	10 701	0
Frauenfeld	C+E Forum	100	01/04/2010	1 an	14 115	0	14 119	0
LYON	ABGI (ex ACIES)	3828	01/05/2014	9 ans	828 110	269 266	1 077 062	269 266
TOULOUSE	ABGI (ex ACIES)	64	01/07/2017	9 ans	8 550	2 850	11 400	2 850
Saint-Priest	Audros Technology	307	18/05/2016	9 ans	18 963	9 210	36 840	9 210
Lille	Visiati	295	28/02/2018	3 ans	40 890	11 267	49 068	12 267
Bail Dégrotaire La Tour de Salvagny	NC2	150	01/11/2018	6 mois	3 600	0	21 600	1 800

Pour les locaux loués via des SCI dans lesquelles certains dirigeants sont soit détenteurs de parts, soit gérants, Charbonnières 1, Charbonnières 2, Charbonnières 3 et Pont-Saint-Martin, des attestations portant sur la valeur locative des locaux ont été obtenues en 2014 et ont confirmé la conformité des loyers pratiqués.

Le groupe dans le cadre de ses activités à l'étranger dispose également de locaux, en Suisse, au Maroc, en Angleterre, en Ecosse, en Belgique, aux Etats Unis et au Pays-Bas.

## 8.1.2 Autres immobilisations corporelles

Les principales immobilisations corporelles détenues par la Société sont décrites dans la note 5.2 de l'annexe aux comptes figurant au paragraphe 20.1 du présent Document de référence.

## **8.2 QUESTION ENVIRONNEMENTALE**

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

## 9 EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Le lecteur est invité à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et aux résultats du Groupe avec les états financiers consolidés du Groupe établis selon les principes comptables généralement admis en France pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et 2018 tels qu'insérés au chapitre 20 du présent Document de référence.

### 9.1 PRESENTATION GENERALE

Les activités du Groupe Visiativ se développent principalement en France, au Royaume-Uni et en Suisse et au Maroc, sur trois pôles d'activité : le pôle intégration de solutions logicielles essentiellement de Dassault Systèmes, le pôle édition de logiciels pour le développement de solutions logicielles pour les clients dont les suites Moovapps et My et le pôle conseil spécialisé dans le management et le financement de l'innovation.

Dans le cadre de son développement le Groupe procède dans ses pôles d'activité à des acquisitions de sociétés et à des rééquilibrages qui se traduisent par des entrées / sorties totales ou partielles de sociétés du périmètre de consolidation. Il s'agit d'opérations dont la taille n'est pas suffisamment significative pour justifier l'établissement de données pro-forma.

Les principaux mouvements sur les exercices 2016, 2017 et 2018 ont porté sur :

- l'acquisition des sociétés iPorta, NC2 et Solo Solution Autonome en 2016,
- l'acquisition des sociétés Numvision, Spreading Apps, c+e forum et du fonds de commerce de la société Assycad en 2017,
- la création de VISIATIV 3D PRINTING en 2017,
- l'acquisition du cabinet ABGI Group (ABGI France ex ACIES en France) en mars 2018, vient renforcer le pôle conseil de Visiativ à l'international,
- l'acquisition en juin 2018 de la société INNOVA Systems (distributeur SOLIDWORKS basé en zone UK) pour accélérer le développement à l'international,
- la prise de participation majoritaire (80%) dans la société AUDROS Technology en juillet 2018,
- la prise de participation majoritaire au capital de Dimensions Group, maison mère de Design Solutions, intégrateur des solutions SOLIDWORKS et d'imprimante 3D au Benelux.

### 9.2 COMMENTAIRES SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES

#### 9.2.1 Produits d'exploitation

en K€	31 12 2018	Var.	31 12 2017	Var.	31 12 2016
Vente de marchandises	121 875	20%	101 470	16%	87 628
Production vendue de services	41 342	80%	22 920	25%	18 317
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>163 217</b>	<b>31%</b>	<b>124 390</b>	<b>17%</b>	<b>105 945</b>
Autres produits d'exploitation	8 832	39%	6 348	10%	5 763
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>172 049</b>	<b>32%</b>	<b>130 738</b>	<b>17%</b>	<b>111 708</b>

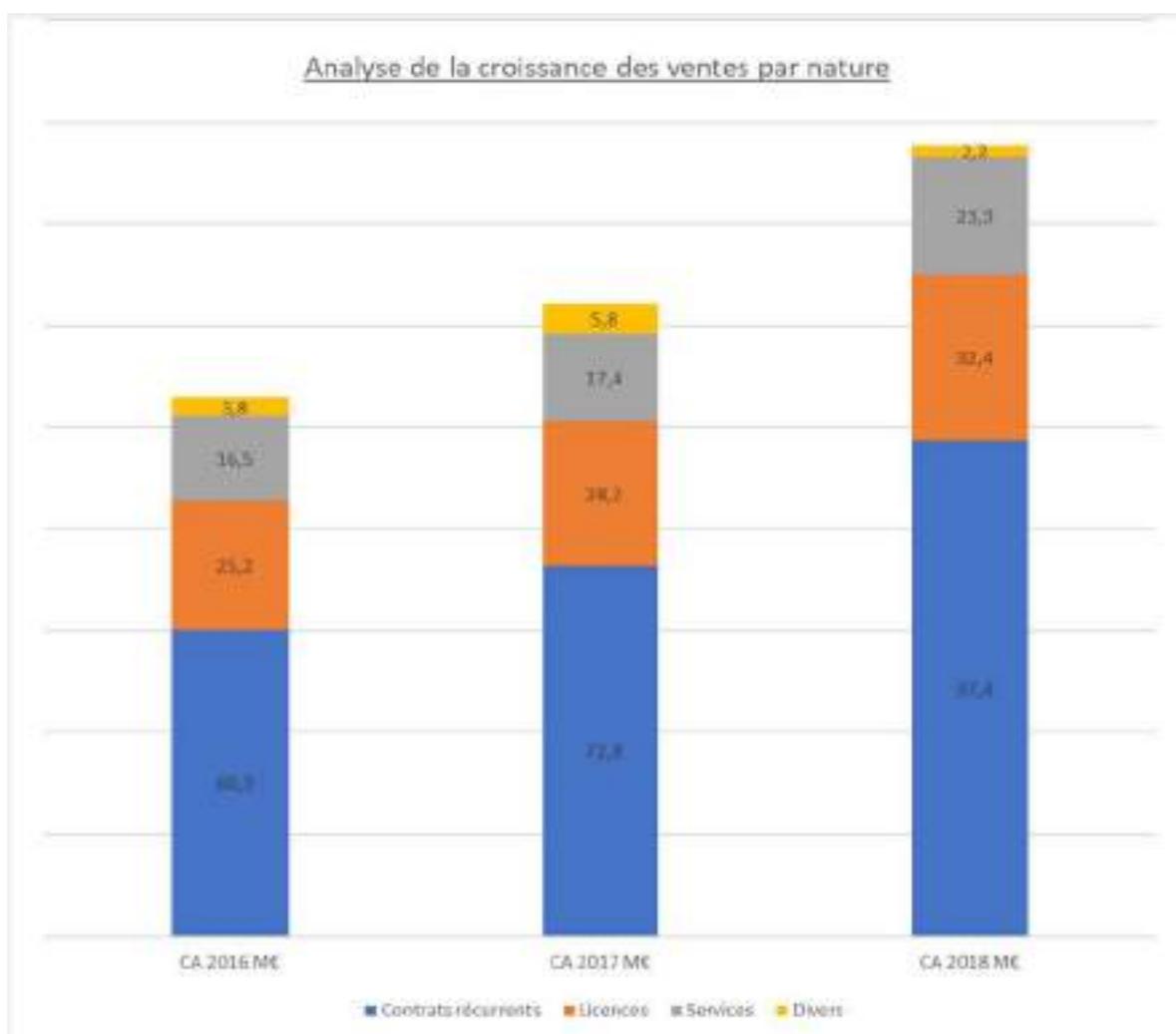
Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2018 s'établit à 163.217 K€, ce qui représente une croissance de 31% par rapport à l'exercice 2017 après une hausse de 17% entre 2017 et 2016.

Cette croissance provient des apports des croissances externes réalisées en 2017 (pour une partie de l'année) et en 2018 couvrant désormais la Suisse et le Maroc, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la Hollande, la Belgique et le Luxembourg. En 2018, la part de croissance organique du chiffre d'affaire atteint 10%.

La vente de marchandises correspond essentiellement à la vente de licences, produits distribués et produits édités par le Groupe, vente de contrats de maintenance et accessoirement vente de matériel informatique. Elle a représenté 121.875 K€ sur l'exercice 2018 contre 101.470 K€ sur l'exercice 2017.

La production vendue de services, qui correspond aux prestations de service (formation, développement, consulting et installation) a représenté 41.342 K€ lors de l'exercice 2018 contre 22.920 K€ sur l'exercice 2017.

### **Analyse de la croissance des ventes par nature**



Le pôle Intégration de solutions logicielles, activité historique de distribution et intégration de logiciels chez les clients TPE-PME représente respectivement 73% en 2018, 83% en 2017 et 87% en 2016.

Le pôle Edition, la conception et la vente de logiciels édités par le Groupe, représente respectivement 18% en 2018, 17% en 2017 et 13% en 2016. L'évolution du poids du pôle Edition entre 2018 et 2017 s'explique par l'effet des croissances externes réalisées en 2017 et 2018, qui concernent majoritairement le pôle Edition de solutions logicielles.

Le pôle Conseil représente dorénavant 10% des ventes en 2018, notamment grâce à l'acquisition en 2018 d'ABGI Group, permettant d'élargir son offre vers le conseil à forte valeur ajoutée et l'accompagnement des PME/ETI dans le management de leur innovation.

Les revenus du Groupe se décomposent de la façon suivante sur l'exercice 2018 :

- Logiciels (licences) pour 32.4 M€
- Maintenance (initiale, renouvellement de contrats et abonnements) pour 97.4 M€
- Services (formation et service pack) pour 23.43 M€
- Autres (principalement vente de matériels) pour 2.2 M€

### **Répartition géographique des ventes**

La répartition géographique des ventes montre une croissance de la part des ventes réalisées hors de France passant de 10% en 2017 à 14% en 2018. Ceci s'explique par les croissances externes réalisées en 2018, principalement ABGI Group et Innova Systems, et dans une moindre mesure Dimensions Group.

en K€	31 12 2018	Var.	31 12 2017	Var.	31 12 2016
Ventes France	141 083	86%	112 558	90%	97 242
Ventes étranger	22 134	14%	11 831	10%	8 703
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>163 217</b>		<b>124 390</b>		<b>105 945</b>

### **Récurrance des ventes**

L'activité récurrente est liée à la maintenance, au mode locatif ainsi qu'au mode abonnement et correspond à 97.7 M€ de chiffre d'affaires sur l'exercice 2018, contre 72.8M€ en 2017 et 60.3 M€.

### **Autres produits d'exploitation**

Les autres produits d'exploitation sont principalement constitués de :

- o la production immobilisée liée aux travaux de Recherche et Développement à hauteur de 3.488 K€ en 2018, 2.790 K€ en 2017 et 2.288 K€ en 2016,
- o de reprises sur provisions pour 2.143 K€ en 2018 contre 1.584 K€ en 2017 principalement sur des dotations passées sur l'exercice précédent pour la maintenance et les clients,
- o des transferts de charges pour 1.892 K€ en 2018, 848 K€ en 2017, 1.013 K€ en 2016, la progression en 2016 s'explique par l'effet d'étalement des commissions et honoraires liés à la restructuration de la dette financière,
- o du crédit d'impôt recherche (CIR), 1.069 K€ en 2018, 1.119 K€ en 2017 et 806 K€ en 2016.

## **9.2.2 Résultat d'exploitation**

Les principaux postes du résultat d'exploitation sont détaillés ci-dessous.

## **Achats de marchandises**

Comme le montre le tableau ci-dessous, le taux de marge sur achats consommés a légèrement augmenté depuis 2016, en passant de 55% à 57% pour arriver à 62% en 2018. L'amélioration de ce taux en 2018 provient principalement de l'effet des croissances externes et de la progression du pôle Edition de logiciels, amenant à diminuer progressivement le poids du pôle Intégration. Les achats de marchandises sont principalement constitués de licences et de contrats de maintenance. Pour ses offres packagées, le Groupe achète aussi un peu de matériel qu'il revend aux clients (8.0 M€ en 2018).

en K€	31 12 2018	31 12 2017	31 12 2016
Chiffre d'affaires	163 217	124 390	105 945
Coût des produits vendus	61 996	53 407	47 447
<b>Marge sur achats consommés</b>	<b>101 221</b>	<b>70 983</b>	<b>58 498</b>
<i>Taux de marge sur achats consommés</i>	<i>62%</i>	<i>57%</i>	<i>55%</i>

## **Charges externes**

Les charges externes ont légèrement progressé en 2018, elles restent néanmoins relativement stables à 16.8% du chiffre d'affaires contre 16% en 2017 et 15% en 2016. En 2018, sur un total de 27.435 K€, elles sont principalement constituées des frais suivants :

- locaux et entretien du siège et des agences ;
- frais de déplacement principalement pour le personnel itinérant (commerciaux et consultants) ;
- parc automobile ;
- les frais informatiques ;
- dépenses de marketing et publicité (salons, manifestations...).

## **Salaires et traitements, charges sociales**

Les frais de personnel ont augmenté de 42% entre 2017 et 2018. Cette variation s'explique principalement par l'intégration des croissances externes, elle est aussi à mettre en perspective avec la croissance de l'activité et la progression des effectifs (917 en 2018 contre 692 personnes en 2017). Ramené au chiffre d'affaires, le poids ces charges de personnel est en diminution puisqu'ils représentent un peu moins de 30% du chiffre d'affaires en 2016 à comparer à 36% en 2017 et 38.7% en 2018.

## **Dotations aux amortissements et provisions**

Les dotations aux amortissements des immobilisations correspondent principalement aux frais de développement logiciels activés qui progressent chaque année. La progression de ces dotations aux amortissements, en lien avec les projets commercialisés en cours d'année, est à mettre en perspective avec les effets des croissances externes. Elles s'établissent à 2.724 K€ en 2018 contre 1.719 K€ en 2017.

Les dotations aux provisions risques et charges augmentent entre 2017 et 2018, passant de 1.175 K€ à 1.418 K€. Elles correspondent principalement aux provisions pour maintenance évaluées en fin d'exercice. Sur les produits SOLIDWORKS distribués, dont le chiffre d'affaires est reconnu à la livraison, la provision pour maintenance est destinée à couvrir notamment les interventions de la hotline à venir. Les autres dotations aux provisions sont principalement destinées à la couverture des risques de non-recouvrement de créances.

## Détail des dépenses de R&D

Les frais de R&D brut, représentent 4.7% du chiffre d'affaires de l'exercice 2018 contre 5,5% en 2017 et. Les efforts sont restés important, puisqu'ils progressent en valeur absolue, pour dynamiser l'innovation dans l'édition.

## Analyse par activité du résultat d'exploitation

L'analyse de la contribution par activité au résultat d'exploitation consolidé sur les deux derniers exercices se présente comme suit :

En milliers d'euros	31 12 2018				Total
	Intégration		Edition	Conseil	
	Intégration Dassault Systèmes	Business Development			
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>108 380</b>	<b>10 077</b>	<b>28 703</b>	<b>16 058</b>	<b>163 217</b>
Achats	(59 020)	(3 745)	(1 022)		(63 787)
<b>Marge Commerciale</b>	<b>49 360</b>	<b>6 332</b>	<b>27 681</b>	<b>16 058</b>	<b>99 431</b>
<b>Marge Brute</b>	<b>38 462</b>	<b>2 294</b>	<b>21 604</b>	<b>9 996</b>	<b>72 326</b>
Coûts calculés - Autres	(2 155)	(133)	(375)	(48)	(3 148)
Coûts marketing	(4 366)	(164)	(1 690)	(238)	(6 397)
Frais généraux	(13 903)	(1 949)	(4 860)	(3 556)	(24 268)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>5 127</b>	<b>(1 012)</b>	<b>991</b>	<b>3 716</b>	<b>8 883</b>
Résultat d'exploitation en %	3,1%	-0,6%	0,6%	2,3%	5,4%

En milliers d'euros	31 12 2017				Total
	Intégration		Edition	Conseil	
	Intégration Dassault Systèmes	Business Development			
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>94 589</b>	<b>8 118</b>	<b>21 683</b>		<b>124 390</b>
Achats	(50 700)	(3 237)	(205)		(54 142)
<b>Marge Commerciale</b>	<b>43 889</b>	<b>4 881</b>	<b>21 478</b>		<b>70 248</b>
Total coûts directs		12 200	12 075		24 275
<b>Marge Brute</b>	<b>34 472</b>	<b>2 098</b>	<b>16 326</b>		<b>52 896</b>
Coûts calculés - Autres	(972)	(34)	(117)		(1 123)
Coûts marketing	(3 719)	(71)	(1 341)		(5 132)
Frais généraux	(12 554)	(1 310)	(3 936)		(17 800)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>5 149</b>	<b>54</b>	<b>1 214</b>		<b>6 419</b>
Résultat d'exploitation en %	4,1%	0,0%	1,0%		5,2%

### **Intégration :**

Le pôle Intégration de solutions logicielles, activité historique du Groupe, est le contributeur au résultat d'exploitation, la marge brute de l'exercice 2018, s'établit à 41 K€ contre 36 K€ en 2017.

Les frais généraux constituent un autre poste important du pôle d'activité Intégration et représentent 13% du chiffre d'affaires en 2018 contre 11.1% du chiffre d'affaires en 2017.

Les achats représentent environ 52% du chiffre d'affaires 2018 semblables au pourcentage de 2017 (44%) et correspondent essentiellement aux achats des logiciels de la gamme SOLIDWORKS et de la gamme 3DEXPERIENCE du groupe Dassault Systèmes avec lequel le Groupe entretient des relations de partenariat quasiment depuis ses origines (se reporter aussi au chapitre 22).

## **Edition :**

En 2018, le pôle Edition affiche un résultat d'exploitation de 991 K€, grâce à un niveau d'activité en forte croissance combiné à une bonne maîtrise des charges d'exploitation.

Les coûts directs du pôle Edition sont fortement impactés par les frais de recherche et développement, qui ne représentent plus que 27% du chiffre d'affaires du pôle en 2018 par rapport au 32% affiché en 2017. Le niveau d'investissement reste toutefois important pour soutenir les projets de développement du Groupe. Les autres frais importants engagés par ce pôle d'activité, notamment en matière commerciale et marketing pour présenter une offre adaptée à une clientèle d'entreprises ETI/PME et par métier ont été pilotées au plus juste pour améliorer la rentabilité d'exploitation.

Se reporter aussi à la note 5.16 des annexes aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 présentés au paragraphe 20.1 du présent Document de référence.

### **9.2.3 Formation du résultat net**

#### **Résultat financier**

<b>En K€</b>	<b>31 12 2018</b>	<b>31 12 2017</b>	<b>31 12 2016</b>
Produits financiers de participation	87	121	51
Autres intérêts et produits assimilés	101	143	3
Reprises sur provisions, transferts charges	54	159	0
Différences positives de change	321	53	42
Ecarts de conversion	0	0	0
<b>Total produits financiers</b>	<b>563</b>	<b>476</b>	<b>96</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	(400)	-	(116)
Intérêts et charges assimilés	(1 136)	(517)	(357)
Différences négatives de change	(85)	(219)	(47)
Ecarts de conversion	(99)	(17)	-
<b>Total charges financières</b>	<b>(1 720)</b>	<b>(753)</b>	<b>(520)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(1 156)</b>	<b>(277)</b>	<b>(425)</b>

Les produits financiers sont significatifs. Les charges financières sont constituées principalement des intérêts d'emprunts ainsi que de différences négatives de change.

Le résultat financier ressort négatif sur les trois derniers exercices de 1.156 K€ en 2018, 277 K€ en 2017 et 425 K€ en 2016.

## **Résultat exceptionnel**

<b>En K€</b>	<b>31 12 2018</b>	<b>31 12 2017</b>	<b>31 12 2016</b>
Produits de cession des éléments de l'actif cédés	42	20	308
Reprises de provisions exceptionnelles	232	166	73
Produits exceptionnels divers	434	-	161
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>708</b>	<b>186</b>	<b>542</b>
Produits constatés d'avance	-	-	-
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	-	(31)	(8)
Valeur nette comptable des titres cédés	(75)	-	(126)
Autres charges exceptionnelles	(631)	(606)	(187)
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions	(53)	(18)	(108)
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>(758)</b>	<b>(654)</b>	<b>(430)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(51)</b>	<b>(468)</b>	<b>112</b>

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2016 est positif et provient principalement de cession d'actif non significatif.

Le résultat exceptionnel négatif de l'exercice 2017 provient essentiellement des autres charges exceptionnelles qui intègrent des litiges commerciaux clos ainsi que des honoraires non récurrents.

En 2018 il s'explique principalement par le débouclage de risques sociaux pour 280 K€, un mali de liquidation sur la société Lynkoa pour 100 K€ et enfin des pénalités sur contrôles fiscaux liés au métier de conseil pour 80K€.

## **Résultat net**

<b>En K€</b>	<b>31 12 2018</b>	<b>31 12 2017</b>	<b>31 12 2016</b>
Résultat courant avant impôts	7 727	6 142	4 196
Résultat avant impôts	7 676	5 674	4 309
Impôts dus sur les bénéfices	2 508	856	(402)
Bénéfice/Perte de l'exercice	5 168	4 818	4 710
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0	0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0	0
Intérêts minoritaires	1 882	13	318
<b>Résultat net part groupe</b>	<b>3 287</b>	<b>4 805</b>	<b>4 393</b>

En 2016, la progression significative du résultat d'exploitation contribue à l'amélioration du résultat courant avant impôts. En complément de l'impôt différé relatif aux déficits reportables reconnu dans les comptes 2013, le Groupe a été activé une partie de ses déficits fiscaux complémentaires sur la période pour un montant de 991 K€.

Les écarts d'acquisition positifs et les fonds de commerce considérés comme des écarts d'acquisition inscrit à l'actif immobilisé ne font plus l'objet d'un amortissement selon un plan préalablement défini depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 suite à la modification du règlement 99-02.

Se reporter aussi à la note 4.1 des annexes aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 présentés au paragraphe 20.1 du présent Document de référence.

Le résultat net 2017 part du groupe ressort à plus de 4.805 K€. La progression du résultat d'exploitation explique la progression du résultat courant avant impôts et compense le résultat exceptionnel négatif, permettant ainsi de maintenir une progression du résultat avant impôts. Contrairement à l'exercice 2016, aucun impôt différé actif relatif aux déficits reportables complémentaires n'a été reconnu en 2017.

Pour 2018, le résultat net part du groupe s'élève à 3.287 K€ soit une baisse de 30% en un an, en effet on peut voir que le résultat avant impôt est en nette progression mais l'augmentation des impôts dus sur les bénéfices ainsi que les intérêts minoritaires amène à un résultat inférieur aux deux années précédentes.

### 9.3 ANALYSE DU BILAN

#### 9.3.1 Actif immobilisé

L'actif net immobilisé du Groupe est constitué à hauteur d'un peu plus de la moitié de son montant d'écarts d'acquisition. Ceci montre l'importance de la politique d'acquisition de sociétés et de fonds de commerce menée par le Groupe dans sa stratégie de développement.

En K€	31 12 2018	31 12 2017	31 12 2016
Ecarts d'acquisition	55 070	27 649	19 916
Immobilisations incorporelles	7 463	5 755	3 563
Immobilisations corporelles	5 903	3 750	2 785
Immobilisations financières	4 634	4 491	2 823
Titres mis en équivalence	45		
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>73 115</b>	<b>41 644</b>	<b>29 087</b>

Concernant l'exercice 2018, la forte augmentation des écarts d'acquisition résultent principalement des acquisitions d'ABGI Group, Innova Systems, Audros Technology et dans une moindre mesure Valla.

Au cours de l'exercice 2017, la hausse des écarts d'acquisition correspond à l'acquisition des sociétés Numvision, Spreading Apps et c+e forum.

L'augmentation des écarts d'acquisition au cours de l'exercice 2016 provient essentiellement des croissances externes, à savoir iPorta, NC2 et Solo Solution Autonome.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement des frais de développement de logiciels activés et amortis sur 1 an ou 3 ans selon le cas (cf. note 4.2 des annexes aux comptes consolidés présentés au paragraphe 20.1 du présent Document de référence).

Les immobilisations corporelles sont proportionnellement peu élevées, il s'agit d'agencements, de matériels de bureau et d'équipements informatiques.

Au-delà de ses filiales, le Groupe détient des participations dans plusieurs sociétés, qui font partie des immobilisations financières. Pour l'exercice 2016, l'augmentation des immobilisations financières est liée à la souscription de titres de la société Linksoft pour un montant de 242 K€, l'acquisition de titres Lynkoa pour 41 K€ et ainsi qu'à l'augmentation des prêts et cautionnement pour 242 K€, minoré de la cession des titres Foodconnexion et Axeleo respectivement pour 100 K€ et 26 K€. Pour l'exercice 2017, l'augmentation des immobilisations financières est liée à la souscription de titres Strategeex pour 400 K€, Glowbl pour 250 K€, Aim CP pour 461 K€, Lynkoa pour 291 K€ et Linksoft pour 20 K€.

### 9.3.2 Actif circulant

En K€	31 12 2018	31 12 2017	31 12 2016
En-cours de production de services	-	-	-
Avances et acomptes versés	1 607	1 044	767
Stocks et en-cours	282	11	55
Créances clients et comptes rattachés	52 661	25 932	26 879
Autres créances	14 165	12 408	9 399
<b>Créances</b>	<b>66 826</b>	<b>38 340</b>	<b>36 278</b>
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>2 668</b>	<b>2 640</b>	<b>2 510</b>
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilités	35 335	35 219	19 480
<b>Trésorerie et équivalents de trésor.</b>	<b>35 335</b>	<b>35 219</b>	<b>19 480</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>1 640</b>	<b>1 172</b>	<b>755</b>
<b>Total actif circulant</b>	<b>108 358</b>	<b>78 426</b>	<b>59 845</b>
Ecarts de conversion actif	1	1	
<b>Total actif</b>	<b>182 287</b>	<b>120 343</b>	<b>89 249</b>

#### Créances

Le poste créances clients est structurellement élevé en fin d'année 52.661 K€ en 2018, 25.932 K€ en 2017 et à 26.879 K€ en 2016. Ce niveau élevé des créances clients s'explique par la saisonnalité de l'activité : le mois de décembre concentre généralement entre 20% et 25% du chiffre d'affaires annuel.

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont en progression à 3.756 K€ en 2018, 2.918 K€ en 2017 et à 2.455 K€ en 2016 en lien avec la croissance de l'activité.

Les autres créances augmentent principalement du fait des créances sur l'Etat, en crédit d'impôt recherche (CIR) dont le montant correspond à quatre années de CIR (3.462 K€) et en crédit d'impôt compétitivité emploi, dont le montant correspond à quatre années de CICE (2.136 K€).

Le poste des autres créances comporte aussi la créance (2.642 K€ au 31 décembre 2018) sur le prestataire de factoring à qui le Groupe cède une partie de ses créances clients pour qu'il assure lui-même le recouvrement (se reporter aux notes 5.5 et 5.21.4 des annexes aux comptes consolidés présentés au paragraphe 20.1 du présent Document de référence).

#### Impôts différés actifs

En 2016, des déficits fiscaux complémentaires ont été activés pour un montant de 991 K€, portant le montant total de l'impôt différé actif à 2.510 K€. Au 31 décembre 2017, le Groupe affiche un impôt différé actif de 2.640 K€ contre 2.668 K€ en 2018.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La principale évolution de la trésorerie provient de la croissance de l'activité. L'augmentation de capital ainsi que la restructuration de la dette réalisée au cours de l'exercice 2018 ont été destinées au financement des acquisitions.

#### **9.3.3 Capitaux propres**

Les capitaux propres consolidés part du Groupe s'élevaient à 47.275 K€.

En K€	31 12 2018	31 12 2017	31 12 2016
Capital social	2 417	2 411	2 109
Prime d'émission	35 894	35 423	21 455
Réserves et report à nouveau	(4 512)	(7 842)	(11 818)
Ecart de conversion Groupe	409	342	437
Résultat	3 287	4 805	4 393
<b>Capitaux propres part groupe</b>	<b>37 495</b>	<b>35 139</b>	<b>16 576</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>9 779</b>	<b>2 395</b>	<b>2 311</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>47 275</b>	<b>37 534</b>	<b>18 887</b>

La hausse de 9.741 K€ des capitaux propres au cours de l'exercice 2018 intègre principalement :

- L'augmentation de capital de 2018 : 352 K€
- Le bénéfice net de l'exercice 2018 à hauteur de 5.169 K€.
- Variation de périmètre : 5 560 K€
- Variation des actions propres : - 1 350 K€

#### **9.3.4 Passifs courants et non courants**

En K€	31 12 2018	31 12 2017	31 12 2016
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>3 156</b>	<b>1 681</b>	<b>1 636</b>
Dettes financières long terme	46 821	22 240	14 668
Dettes financières court terme	5 123	2 914	1 532
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 881	24 323	21 371
Dettes fiscales et sociales	31 988	19 320	18 569
Autres dettes	4 028	2 484	3 132
<b>Dettes</b>	<b>117 841</b>	<b>71 282</b>	<b>59 270</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>14 016</b>	<b>9 845</b>	<b>9 455</b>
<b>Total passif courant et non courant</b>	<b>135 012</b>	<b>82 808</b>	<b>70 362</b>

#### **Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges correspondent principalement aux provisions pour maintenance évaluées en fin d'exercice.

#### **Dettes**

Le détail des dettes financières est présenté dans le tableau suivant (se reporter au détail des échéances présenté dans l'annexe 5.11 des comptes consolidés, au chapitre 20.1 du présent Document de référence).

Au cours de l'exercice 2016, le groupe a procédé à la restructuration de sa dette financière au travers d'un contrat de syndication bancaire. Un prêt d'un montant total de 6.200 K€, ayant pour objet le refinancement intégral de l'endettement des sociétés Visiativ, VSSB et Visiativ Hosting, a été obtenu. En complément, une ouverture de crédit (dit CAPEX 1) d'un montant maximum de 16.000 K€ ayant pour objet le financement des croissances externes a été conclu.

Au cours de l'exercice 2017, le groupe a souscrit à deux emprunts : Un prêt BPI France d'un montant total de 2.500 K€, ayant pour objet le financement du renforcement de la structure financière et un prêt BPI France d'un montant total de 1.500 K€ ayant pour objet le financement des frais de lancement industriel et commercial liés à l'innovation.

La ligne de crédit (dit CAPEX 1) d'un montant maximum de 16.000 K€ souscrite en 2016, a été utilisée en 2018 à hauteur de 16.000 K€. Pour rappel, en 2017, cette ligne d'investissement avait été consommée à hauteur de 12.359 K€.

Au cours du premier semestre 2018, la société VISIATIV a émis par placement privé un emprunt obligataire de 20 ME. En complément, le Groupe a obtenu une ouverture de crédit (dit CAPEX 2) d'un montant maximum de 5 000 K€ ayant pour objet le financement des croissances externes (ouverture utilisée en 2018 à hauteur de 400 K€) et a souscrit un emprunt de 2500 K€ auprès de BPI France.

En K€	31 12 2018	31 12 2017	31 12 2016
<b>Dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>51 649</b>	<b>25 036</b>	<b>16 101</b>
<b>Total emprunts et dettes financières divers</b>	<b>296</b>	<b>119</b>	<b>99</b>
<b>Total dettes financières</b>	<b>51 945</b>	<b>25 154</b>	<b>16 200</b>
<i>Total part à moins d'un an</i>	<i>5 123</i>	<i>2 914</i>	<i>1 532</i>

### **Produits constatés d'avance**

L'augmentation des produits constatés d'avance est liée à la facturation des contrats de maintenance qui s'explique par l'augmentation de l'activité récurrente des sociétés du périmètre et par l'intégration des croissances externes. Les autres sont essentiellement constituées des prises de participations minoritaires réalisées avec Fives et Qolid (664 K€) ainsi qu'à des loyers perçus d'avance (155 K€).

## **10 TRESORERIE ET CAPITAUX**

### **10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX, LIQUIDITES ET SOURCES DE FINANCEMENT DU GROUPE**

Voir également les notes 5.6, 5.8, 5.11 et 5.10 en annexe aux comptes consolidés figurant au paragraphe 20.1 du présent Document de référence.

Au mois de mai 2018, le Groupe a émis par placement privé un emprunt obligataire de 20 M€, accompagné d'une extension du crédit syndiqué de 5 M€.

La société a aussi souscrit un emprunt obligataire auprès de BPI France en 2018 destiné au renforcement de la structure financière pour un montant de 2.5 M€ sur une durée de 7 ans.

### 10.1.1 Financement par le capital

La société a reçu un total de 42.233.108 € (avant imputation des frais sur les primes d'émission) à travers des augmentations de capital réalisées depuis sa création en 1994 et jusqu'à ce jour.

Ces levées de fonds sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Date	Nature des opérations	Montant brut levé
18/04/1994	Constitution	38 112 €
09/04/1996	Emission en numéraire	106 714 €
	Réduction du capital	-32 014 €
	Réduction du capital	-116 623 €
29/07/1998	Emission en numéraire	76 263 €
	Emission en numéraire	116 585 €
	Emission en numéraire	27 174 €
22/10/1999	Emission en numéraire	58 994 €
	Emission en numéraire	137 420 €
02/10/2000	Emission suite à Fusion par absorption de Actualis Holding	251 427 €
	Emission en rémunération de l'apport Tixinfo	74 548 €
	Emission en rémunération de l'apport Blackbox	38 646 €
	Emission en numéraire	4 573 587 €
	Emission en numéraire	125 691 €
31/10/2000	Emission en numéraire	152 401 €
29/12/2000	Conversion en euros et division du nominal	-
30/06/2001	Emission en numéraire	1 484 740 €
25/09/2002	Exercice de BSA	57 240 €
17/12/2002	Emission en numéraire	1 496 973 €
29/04/2009	Emission en numéraire	999 940 €
05/06/2009	Réduction du capital	-124 800 €
14/11/2011	Exercice de BSA	10 220 €
15/05/2012	Division du nominal par 9	-
15/06/2012	Emission en numéraire d'actions de préférence ADP 2012 et ADP 2012-2	2 373 326 €
24/02/2014	Exercice de BSA	30 220 €
17/03/2014	Augmentation de capital par incorp. de prime d'émission	-
	Division du nominal par 2	-
27/05/2014	Emission en numéraire	7 130 003 €
06/10/2014	Emission en numéraire - FCPE Actionnariat Salarié	213 245 €
17/06/2016	Emission en numéraire	7 500 006 €
11/12/2017	Emission en numéraire	15 067 770 €
11/06/2018	Emission en numéraire - FCPE Actionnariat Salarié	365 300 €
<b>Total des fonds levés</b>		<b>42 233 108 €</b>

Voir également le tableau de variation des capitaux propres du présent Document de référence.

### 10.1.2 Financement par l'emprunt

Le Groupe a souscrit des emprunts auprès d'établissements de crédit pour un total de 51.287 K€ au 31 décembre 2018, dont 5.123 K€ à rembourser à moins d'un an.

Se reporter à la note 5.10 de l'annexe des comptes consolidés 2018 au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

### 10.1.3 Financement par prêts

Le Groupe bénéficie de prêts et d'avances remboursables de la part de BPI France (ex OSEO) et de la COFACE (se reporter aussi aux notes 5.10.1 des annexes aux comptes consolidés présentés au paragraphe 20 du présent Document de référence).

Les caractéristiques des prêts et avances remboursables OSEO en cours sont présentées ci-dessous :

#### ➤ **Prêt à taux zéro pour Visiativ Software de 450 K€**

La société Visiativ Software a signé le 4 décembre 2012 un contrat de prêt à taux zéro avec BPI France (ex OSEO) d'une valeur de 450 K€. Ce prêt a été accordé pour financer la réalisation d'un programme de développement d'une plateforme de génération d'applications composites multi-support.

La Société a perçu les 450 K€ le 28 décembre 2012.

Les remboursements ont débuté en septembre 2015, la société a remboursé 393.75 K€ au 31 décembre 2018 (les remboursements s'échelonnent jusqu'en 2019).

#### ➤ **Prêt à taux zéro pour Visiativ Solutions Entreprise de 500 K€**

La société Axemble a signé le 7 décembre 2012 un contrat de prêt à taux zéro avec BPI France (ex OSEO) d'une valeur de 500 K€. Ce prêt a été accordé pour financer la réalisation d'un programme de développement d'une plateforme web permettant la diffusion de catalogues de pièces détachées pour les industriels fabricants (montant du programme : 1.653 K€).

La première échéance de remboursement a débuté en septembre 2015, la société a remboursé 437.5 K€ au 31 décembre 2018 (les remboursements s'échelonnent jusqu'en 2019).

#### ➤ **Prêt à taux zéro pour Visiativ Software de 500 K€**

La société Visiativ Software a signé le 21 novembre 2016 un contrat de prêt à taux zéro avec BPI France (ex OSEO) d'une valeur de 500 K€. Ce prêt a été accordé pour financer la mise au point d'une plateforme de développement d'applications collaboratives à destination des hommes-métiers (montant du programme : 2 M€).

La première échéance de remboursement débutera en novembre 2019 (les remboursements s'échelonnent jusqu'en 2024).

#### ➤ **Prêt croissance international pour Kalista de 200 K€**

La société Kalista a signé le 2 juin 2016 un contrat de prêt croissance international avec BPI France (ex OSEO) d'une valeur de 200 K€.

La première échéance de remboursement a débuté en septembre 2018, la société a remboursé 20 K€ au 31 décembre 2018 (les remboursements s'échelonnent jusqu'en 2023).

#### ➤ **Prêt Bpifrance pour Visiativ de 2.500 K€**

La société Visiativ a signé un contrat de prêt à taux variable du TME du mois précédent l'échéance majoré de 1.03 points, avec BPI France (ex OSEO) d'une valeur de 2.500 K€. Ce prêt a été accordé pour renforcer la structure financière.

La première échéance débutera en 2019 (les remboursements s'échelonnent jusqu'en 2024).

#### ➤ **Prêt Bpifrance pour Visiativ de 1.500 K€**

La société Visiativ a signé un contrat de prêt à taux variable du TME du mois précédent l'échéance majoré de 1.03 points, avec BPI France (ex OSEO) d'une valeur de 1.500 K€. Ce prêt a été accordé pour financer des frais de lancement industriel et commercial liés à l'innovation.

La première échéance débutera en 2019 (les remboursements s'échelonnent jusqu'en 2024).

### 10.1.4 Engagements hors-bilan

Se reporter à la note 5.20 des annexes aux comptes consolidés au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

## 10.2 FLUX DE TRESORERIE

En 2018, le flux net de trésorerie sur la période est 95 K€, est en décroissance par rapport aux exercices précédents puisque le groupe avait dégagé des excédents de trésorerie pour 2016 et 2017.

En K€	31 12 2018	31 12 2017	31 12 2016
Flux net de trésorerie généré par l'activité	7 629	8 323	6 012
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(31 685)	(14 449)	(14 355)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	24 120	21 945	15 553
Incidence des variations de cours des devises	30	(73)	10
<b>Flux net de trésorerie de la période</b>	<b>95</b>	<b>15 746</b>	<b>7 221</b>
Trésorerie à l'ouverture	35 197	19 451	12 230
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>35 292</b>	<b>35 197</b>	<b>19 451</b>

### 10.2.1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

La génération de trésorerie liée aux activités opérationnelles en 2018 s'est affaiblie par rapport à 2017 principalement du fait de la variation du besoin en fonds de roulement.

En K€	31 12 2018	31 12 2017	31 12 2016
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>5 169</b>	<b>4 818</b>	<b>4 710</b>
- Amortissements et provisions *	4 551	2 388	1 864
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	71	(11)	183
- Variation des impôts différés	295	158	(786)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	10 087	7 354	5 971
- Incidence de la variation des stocks	(200)	44	-
- Incidence de la variation des créances	(10 870)	(1 784)	(5 895)
- Incidence de la variation des dettes	6 067	2 957	3 824
- Incidence de la variation des comptes de régularisation	2 545	(248)	2 112
Variation du besoin en fonds de roulement	(2 458)	969	41
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>7 629</b>	<b>8 323</b>	<b>6 012</b>

#### Marge brute d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement ressort à 10.087 K€ sur l'exercice 2018, en progression par rapport aux deux exercices précédents notamment du fait de l'effet contributif des croissances externes.

#### Variation du besoin en fonds de roulement (BFR)

En 2018, le Groupe affiche une variation du besoin en fonds de roulement défavorable, liée principalement à l'effet contributif des croissances externes.

Le besoin en fonds de roulement du Groupe a progressé en 2018 de 2 458K€ contre une baisse de 969 K€ en 2017. Cette variation déficitaire s'explique principalement par :

- L'effet contributif des croissances externes qui dégagent un besoin en fonds de roulement de 2 000 K€ essentiellement lié à une baisse des dettes fournisseurs entre la date d'intégration des sociétés et la clôture,
- L'effet du périmètre organique qui dégage un besoin en fonds de roulement de 458 K€ avec une forte hausse des créances clients du fait d'une activité très soutenue sur le quatrième trimestre 2018 ; cette forte hausse des créances clients étant partiellement compensée par la progression des dettes fiscales et sociales et notamment de la TVA sur les encaissements, par la progression des comptes de régularisation (produits constatés d'avance liés aux facturations du quatrième trimestre 2018) et par la progression des dettes fournisseurs (en lien avec l'augmentation du chiffre d'affaires).

### 10.2.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les acquisitions d'immobilisations sont détaillées au paragraphe 5.2.1 du présent Document de référence.

En K€	31 12 2018	31 12 2017	31 12 2016
Acquisition d'immobilisations	(5 936)	(6 865)	(3 374)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	361	538	308
Contrat de Liquidité	-	(100)	-
Incidence des variations de périmètres*	(26 109)	(8 022)	(11 289)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(31 685)</b>	<b>(14 449)</b>	<b>(14 355)</b>

\* Prix d'achat ou de vente augmenté ou diminué de la trésorerie acquise ou versée

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement de l'exercice 2018 correspondent aux incidences de variation de périmètres à hauteur de 26.109 K€, effet des acquisitions des sociétés ABGI Group, INNOVA Systems, Dimensions Group et AUDROS Technology (prix d'acquisition retraité de la trésorerie minorée de la dette attachée correspondant à un étalement du prix à payer) ainsi qu'aux acquisitions d'immobilisations, à hauteur de 5.936 K€. Elles sont principalement composées de frais de développement logiciels activés et d'immobilisations corporelles pour 5.113 K€ et d'immobilisations financières pour 744 K€ dont 511 K€ de titres non consolidés, dont 108 K€ d'obligations et de prêts sans intérêt relatifs aux versements fait auprès d'organismes collecteurs de l'obligation de construction et enfin 125 K€ de dépôts de cautionnement.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement de l'exercice 2017 correspondent aux incidences de variation de périmètres à hauteur de 8.022 K€, effet des acquisitions des sociétés Numvision, Spreading Apps et c+e forum (prix d'acquisition retraité de la trésorerie minorée de la dette attachée correspondant à un étalement du prix à payer), ainsi qu'aux acquisitions d'immobilisations, à hauteur de 6.865 K€. Elles sont principalement composées de frais de développement logiciels activés pour un montant de 2.790 K€, d'immobilisations corporelles pour 1.654 K€ et d'immobilisations financières pour 1.922 K€ (dont prise participation AIM CP pour 460 K€ et participation à l'augmentation de capital de Strategeex à hauteur de 400 K€ et dépôt de garantie BPI pour 300 K€).

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement de l'exercice 2016 correspondent principalement aux incidences de variations de périmètre à hauteur de 11.289 K€, effet des acquisitions des sociétés iPorta, NC2 et Solo Solution Autonome (prix d'acquisition retraité de la trésorerie minorée de la dette attachée correspondant à un étalement du prix à payer) et dans une moindre mesure aux acquisitions d'immobilisations, à hauteur de 3.374 K€. Elles sont principalement composées de frais de développement logiciels activés pour 2.288 K€ et d'immobilisations financières pour 528 K€.

### 10.2.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

La nette progression des flux de trésorerie liés aux opérations de financement au cours de l'exercice 2016 s'explique par l'augmentation de capital réalisée en juin 2016 ainsi que l'opération de restructuration de la dette financière, se traduisant par un refinancement des dettes existantes y compris celles souscrites en 2016 lors des opérations de croissance externe.

La hausse des flux de trésorerie est d'autant plus nette en 2017, sous l'effet de l'augmentation de capital de décembre 2017 ainsi que le recours à l'enveloppe du crédit syndiqué dédié au financement des opérations de croissances externes. Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 1 618 K€.

Les flux nets de trésorerie 2018 restent stables par rapport à 2017 mais n'ont pas la même constitution. L'augmentation de capital en numéraire net des frais a diminué passant de 14.470 K€ en 2017 à 2.570 K€ en 2018 en revanche les émissions d'emprunts ont largement augmenté 9.959 K€ en 2017 à 27.068 K€ en 2018.

En K€	31 12 2018	31 12 2017	31 12 2016
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire net des frais	2 570	14 470	8 136
Emissions d'emprunts	27 068	9 959	16 259
Remboursements d'emprunts	(4 172)	(1 618)	(7 762)
Actions Propres	(1 347)	(866)	(1 080)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>24 120</b>	<b>21 945</b>	<b>15 553</b>

### 10.3 INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

Voir la note 5.10 de l'annexe aux comptes figurant au paragraphe 20.1 du présent Document de référence.

### 10.4 RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Néant.

### 10.5 SOURCES DE FINANCEMENT NECESSAIRES A L'AVENIR

Néant.

# 11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE

## 11.1 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'innovation est au cœur des projets logiciels développés par le Groupe dans sa politique d'accompagnement des entreprises clientes vers leur transformation numérique. L'implication du Groupe et les travaux menés en matière de recherche et développement sont présentés au chapitre 6 du présent Document de référence, en particulier aux paragraphes 6.3.1 et 6.3.2 du présent Document de référence.

Le Groupe a engagé des programmes d'innovation sur les nouvelles tendances technologiques (Cloud, mobilité, réseaux sociaux, big data et objets connectés). Les principaux projets en cours actuellement sont les suivants :

- **Moovapps** : une plate-forme agile de développement d'applications composites multi-supports,
- **My3D** : une plate-forme collaborative pour l'entreprise industrielle « De la CAO au B2B ».

Pour ces projets le Groupe a obtenu des financements à hauteur de 2 500 K€ auprès de OSEO/BpiFrance (se reporter au paragraphe 10.1.3 ainsi qu'à la note 5.10 des annexes aux comptes clos le 31 décembre 2018 au chapitre 20 du présent Document de référence).

La Société a obtenu la qualification d'« entreprise innovante » par OSEO en date du 6 mars 2014, qualification renouvelée pour 3 ans le 30 mars 2017.

Au 31 décembre 2018, 134 personnes du Groupe sont affectées à la fonction Recherche et développement. Les montant de dépenses cumulées en charges et en production immobilisée ont atteint 7,7 M€ soit 4,7% du chiffre d'affaires global du Groupe.

## 11.2 CONTRATS DE LICENCE

Les sociétés du Groupe ne sont signataires d'aucun contrat de licence autre que de logiciels d'utilisation bureautique ou de logiciels spécialisés pour les activités de recherche et développement.

## **11.3 AUTRES TITRES DE PROPRIETE INTELLECTUELLE**

### **11.3.1 Codes sources déposés**

Le Groupe protège les logiciels développés en déposant les codes sources auprès de l'APP (Agence de Protection des Programmes). A la date du présent Document de référence les logiciels déposés à l'APP sont les suivants :

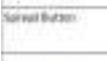
<b>Nom du code</b>	<b>Date de dépôt</b>
GED Novaxel	30/10/2015
GED Isoflex	30/10/2015
ISOTOOLS STUDIO BUILDER	30/10/2015
MYPRODUCT	30/10/2015
SMARTREP	30/10/2015
SOBIZZZ	30/10/2015
VDOC DOMINO	30/10/2015
VDOC GED DM	30/10/2015
VDOC PROCESS DOMINO	30/10/2015

### **11.3.2 Marques et dessins déposés**

Le Groupe est propriétaire de 141 marques dont certaines sont des marques fortes, reconnues des professionnels. L'état du portefeuille de marques du Groupe à la date du présent Document de référence est présenté dans les tableaux ci-dessous.





Marque	Type	Date de début	Date d'arrêt	Nombre d'enseignants	STATION	Pays	Détails	Date d'expiration
	FRAN TV	20/01/2015	01/07/2015	675 246	En vigueur	France		20/01/2015
 Université de la Méditerranée VMO VMO VMO VMO	FRAN TV	20/01/2015	01/07/2015	114 149 822	En vigueur	France		20/01/2015
	FRAN TV	01/01/2014	31/03/2014	17 470 898	En vigueur	France		01/01/2014
	FRAN TV	06/09/2012	07/09/2012	995 217	En vigueur	Canada		06/09/2012
	FRAN TV	08/07/1996	08/07/1996	28 634 279	En vigueur	France		08/07/1996
	FRAN TV	18/03/2012	08/07/2012	4 362 918	En vigueur	Union Européenne		08/07/2012
VMO	FRAN TV	03/07/1996	03/07/1996	671 576	En vigueur	International	Arabie Saoudite, Belgique, Suisse, Algérie, Espagne, Italie, Liechtenstein, Maroc, Mexique, Portugal	03/07/1996
VISI TV	FRAN TV	16/09/2009	06/02/2010	226 894	Renouvellement en cours	France		16/09/2009
VISI TV	VISI TV	16/09/2009	16/03/2010	008 553 927	En vigueur	Union Européenne	Autriche, Bulgarie, Belgique, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France (Polynésie Française), Royaume-Uni, Grèce, Croatie, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède,	16/09/2009 16/09/2029
VISI TV	VISI TV	16/03/2009	16/03/2009	09 3 636 890	Renouvellement en cours	France	Polynésie Française	
VISI TV	VISI TV	06/02/2015	06/02/2015	1 254 683	En vigueur	International	Algérie, Maroc, OAPI (Burkina Faso, Bénin, Centrafricaine (République), Congo, Côte d'Ivoire, Cameroun, Gabon, Guinée (République de), Guinée Equatoriale, Guinée-Bissau, Comores, Mali, Mauritanie, Niger, Suisse, Algérie, Maroc, OAPI (Burkina Faso, Bénin, Centrafricaine (République), Congo, Côte d'Ivoire, Cameroun, Gabon, Guinée (République de), Guinée Equatoriale, Guinée-Bissau, Comores, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo), Tunisie	06/02/2015
VISI TV	VISI TV	06/02/2015	06/02/2015	1 254 643	En vigueur	International	Algérie, Maroc, OAPI (Burkina Faso, Bénin, Centrafricaine (République), Congo, Côte d'Ivoire, Cameroun, Gabon, Guinée (République de), Guinée Equatoriale, Guinée-Bissau, Comores, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo), Tunisie	06/02/2015
VISI TV	FRAN TV	16/01/2009	06/02/2009	09 3 636 890	Renouvellement en cours	France	Polynésie Française	
 APPRECO THEMA Université de la Méditerranée Université de la Méditerranée Num Eds	FRAN TV / SOFTWARE	29/01/2009	29/01/2009	09 3 636 890	En vigueur	France		29/01/2009
	THEMA	16/01/2009	16/01/2009	18 4 200 833	En vigueur	France		16/01/2009
	NUM ED	15/09/2012	01/09/2012	12 3 500 173	En vigueur	France		15/09/2012
	NUM ED	16/09/2012	01/09/2012	12 3 500 173	En vigueur	France		16/09/2012
	NUM ED	13/01/2009	01/02/2009	09 3 636 890	Renouvellement en cours	France		13/01/2009
 Num Eds Num Eds	NUM ED	16/09/2012	01/09/2012	12 3 500 173	En vigueur	France		16/09/2012
	NUM ED	16/09/2012	01/09/2012	12 3 500 173	En vigueur	France		16/09/2012
 Num Eds Num Eds	NUM ED	13/01/2009	01/02/2009	09 3 636 890	Renouvellement en cours	France		13/01/2009
	NUM ED	13/01/2009	01/02/2009	09 3 636 890	Renouvellement en cours	France		13/01/2009
 Num Eds Num Eds	NUM ED	03/03/2009	03/03/2009	09 3 636 890	Renouvellement en cours	France		03/03/2009
	NUM ED	03/03/2009	03/03/2009	09 3 636 890	Renouvellement en cours	France		03/03/2009
 Num Eds Num Eds	SPREADING APPS	11/06/2019	05/07/2019	18 4 400 852	En vigueur	France		11/06/2019
	SPREADING APPS	21/09/2011	03/01/2012	12 3 860 638	En vigueur	France		21/09/2011
 Num Eds Num Eds	SPREADING APPS	21/09/2011	03/01/2012	12 3 860 638	En vigueur	France		21/09/2011
	SPREADING APPS	21/09/2011	03/01/2012	12 3 860 638	En vigueur	France		21/09/2011
 Spreading Apps Spreading Apps	SPREADING APPS	21/09/2011	03/01/2012	12 3 860 638	En vigueur	France		21/09/2011
	SPREADING APPS	24/06/2015	06/12/2016	18 4 284 532	En vigueur	France		24/06/2015
 SPREAD SPREAD	SPREADING APPS	24/06/2015	06/12/2016	18 4 284 532	En vigueur	France		24/06/2015
	SPREADING APPS	24/06/2015	06/12/2016	18 4 284 532	En vigueur	France		24/06/2015
 AUBOS AUBOS	SPREADING APPS	25/06/2019	26/07/2019	18 4 400 289	En vigueur	France		25/06/2019
	Autres	26/01/2010	24/09/2010	098 907 523	En vigueur	Union Européenne	Arabie Saoudite, Belgique, Belgique, Danemark, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Espagne, Espagne, Finlande, France (Polynésie Française), Royaume-Uni, Grèce, Croatie, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Suisse, Royaume	26/01/2010
 AUBOS AUBOS	France	07/01/2009	07/01/2009	09 3 636 890	Renouvellement en cours	France		07/01/2009
	Autres	27/01/2012	23/09/2012	001 379 575	En vigueur	Union Européenne	Arabie Saoudite, Belgique, Belgique, Danemark, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Espagne, Espagne, Finlande, France (Polynésie Française), Royaume-Uni, Grèce, Croatie, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Suisse, Royaume	27/01/2012
 ACES ACES	ACES Consulting Group	08/01/2007	08/11/2007	09 3 636 890	En vigueur	France		08/01/2007
	ACES Consulting Group	22/01/2006	11/06/2007	5 409 812	En vigueur	Union Européenne	Arabie Saoudite, Belgique, Belgique, Danemark, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Espagne, Espagne, Finlande, France (Polynésie Française), Royaume-Uni, Grèce, Croatie, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Suisse, Royaume	22/01/2006
 ACES ACES	ACES Consulting Group	21/01/2005	11/01/2005	09 3 636 298	En vigueur	France		21/01/2005
	ACES Consulting Group	24/01/2011	05/09/2011	9 848 506	En vigueur	Union Européenne	Arabie Saoudite, Belgique, Belgique, Danemark, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Espagne, Espagne, Finlande, France (Polynésie Française), Royaume-Uni, Grèce, Croatie, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Suisse, Royaume	24/01/2011
 ACES ACES	ACES Consulting Group	21/01/2005	05/09/2005	4 51 583	En vigueur	Union Européenne	Arabie Saoudite, Belgique, Belgique, Danemark, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Espagne, Espagne, Finlande, France (Polynésie Française), Royaume-Uni, Grèce, Croatie, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Suisse, Royaume	21/01/2005
	ACES Consulting Group	01/01/2005	01/01/2005	008 980	En vigueur	International	Belgique, Belgique, Singapour, Suisse	01/01/2005

Marque	Titulaire	Date de dépôt	Date d'arrivage	Nombre d'arrivages	STATUT	Pays	Détails pays	Date d'expiration
	Acies Consulting Group California International	13/03/2014	04/03/2014	144 125 506	En vigueur	France		31/03/2024
	Acies Consulting Group California International	13/03/2014	04/03/2014	144 125 514	En vigueur	France		31/03/2024
OBSERVATOIRE	Acies Consulting Group California International	24/05/2014	24/05/2014	144 126 084	En vigueur	France		04/05/2024
	Acies Consulting Group	02/11/2009	20/11/2009	09 3 692 692	En vigueur	France		30/11/2019
	Acies Consulting Group	20/05/2010	20/05/2010	1 041 463	En vigueur	International	Chine, Suisse, Union Européenne (Autriche, Bulgarie, Benelux, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France (Polynésie Française), Royaume-Uni, Grèce, Croatie, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovaquie)	20/05/2020
EXPRESSENS	Acies Consulting Group	07/07/2009	07/07/2009	09 3 662 751	En vigueur	France		31/07/2019
EXPRESSENS	Acies Consulting Group	23/11/2009	23/11/2009	1 025 553	En vigueur	International	Chine, Suisse, Union Européenne (Autriche, Bulgarie, Benelux, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France (Polynésie Française), Royaume-Uni, Grèce, Croatie, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovaquie)	23/11/2019
	Acies Consulting Group	29/03/2011	29/03/2011	11 3 818 780	En vigueur	France		31/03/2021
	Acies Consulting Group	29/03/2011	05/09/2011	9 849 671	En vigueur	Union Européenne	Autriche, Bulgarie, Benelux, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France (Polynésie Française), Royaume-Uni, Grèce, Croatie, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovaquie	29/03/2021
NOVAMEN	Acies Consulting Group	21/01/2010	21/01/2010	10 3 706 379	En vigueur	France		31/01/2020
NOVAMEN	Acies Consulting Group	17/03/2010	07/09/2010	8 959 801	En vigueur	Union Européenne	Autriche, Bulgarie, Benelux, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France (Polynésie Française), Royaume-Uni, Grèce, Croatie, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovaquie	17/03/2020
OBSERVATOIRE DE L'INNOVATION	Acies Consulting Group	16/04/2012	16/04/2012	12 3 913 386	En vigueur	France		30/04/2022
OBSERVATOIRE DU CIR	Acies Consulting Group	06/06/2012	06/06/2012	12 3 924 947	En vigueur	France		30/06/2022
OBSERVATOIRE DU CREDIT D'IMPÔT RECHERCHE	Acies Consulting Group	06/06/2012	06/06/2012	12 3 924 946	En vigueur	France		30/06/2022
PACTE INNOVATION	Acies Consulting Group	19/07/2011	19/07/2011	11 3 846 836	En vigueur	France		31/07/2021
	Acies Consulting Group	20/11/2009	20/11/2009	09 3 692 690	En vigueur	France		30/11/2019
SUGAR DESIGN	Acies Consulting Group	30/10/2007	06/01/2010	756 511	En vigueur	Canada		06/01/2025
ZELOO	Acies Consulting Group	30/10/2007	06/01/2010	756 512	En vigueur	Canada		06/01/2025
OVEUS	Oveus	28/08/2014	28/08/2014	14 4 113 998	En vigueur	France		31/08/2024
OVEUS	Oveus	15/09/2017	09/01/2018	17 212 887	En vigueur	Union Européenne	Autriche, Bulgarie, Benelux, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France (Polynésie Française), Royaume-Uni, Grèce, Croatie, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovaquie	15/09/2027
ABGI	ABGI Group	16/06/2017	16/06/2017	17 4 369 351	En vigueur	France		30/06/2027
ABGI	ABGI Group	26/09/2017	22/01/2018	17 248 519	En vigueur	Union Européenne	Autriche, Bulgarie, Benelux, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France (Polynésie Française), Royaume-Uni, Grèce, Croatie, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovaquie	26/09/2027
ABGI	ABGI Group	14/11/2017	06/11/2018	5 598 926	En vigueur	USA		06/11/2024
	ABGI Group	16/06/2017	16/06/2017	17 4 369 361	En vigueur	France		30/06/2027
	ABGI Group	26/09/2017	22/01/2018	17 248 601	En vigueur	Union Européenne	Autriche, Bulgarie, Benelux, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France (Polynésie Française), Royaume-Uni, Grèce, Croatie, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovaquie	26/09/2027
	ABGI Group	14/11/2017	09/10/2018	5 578 604	En vigueur	USA		09/10/2024

## 12 TENDANCES

### 12.1 PRINCIPALES TENDANCES DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE

Fort de l'atteinte de son objectif de CA de 100 M€ en 2016 avec un an d'avance, le groupe a annoncé son ambition de viser à nouveau un doublement de CA d'ici 2020 au travers de son plan appelé Next100. L'année 2018 à 163 M€ avec des acquisitions significatives au cours de l'année prises en compte partiellement doivent permettre d'atteindre dès 2019 le plan stratégique Next100, se déclinant ainsi :

- **Franchir le seuil de 200 M€ de chiffre d'affaires en 2020 avec un équilibre entre**
  - o **Une croissance organique moyenne annuelle d'environ 10% en :**
    - Capitalisant sur sa base de clients et en préservant la dynamique de conquête de nouveaux clients ;
    - Optimisant l'organisation commerciale pour distribuer une offre commerciale globale pour l'industrie parmi les plus complètes du marché ;
    - Accélégrant la montée en puissance des activités d'édition de logiciels, par la sortie de nouveaux produits et par la dynamique des partenariats.
  - o **La mise en œuvre de la politique de croissance externe :**
    - A l'international au travers de revendeurs SOLIDWORKS ;
    - En France plutôt par l'acquisition de briques applicatives dans le secteur des logiciels collaboratifs pour compléter la plateforme Moovapps ;
    - De métiers complémentaires en termes de Transformation Numérique pour les PME/ETI essentiellement comme en 2017 avec le rapid manufacturing ou le conseil en innovation
- **Continuer à faire progresser le taux de rentabilité opérationnelle pour se rapprocher des meilleurs dans nos deux métiers :**
  - o **D'environ 8 à 10%, dans l'intégration** par un travail sur le Mix produits, la fidélisation des clients et l'accroissement de canaux de ventes digitaux.
  - o **D'environ 15% dans l'Édition par** l'augmentation des ventes de solutions packagées, la montée en puissance du modèle SaaS favorisant la fidélisation et l'upselling, par une productivité de nos frais R&D par rapport à la croissance des ventes, et le déploiement d'offres complémentaires sur notre parc de 18 000 clients
  - o **Entre 5 et 20% dans les nouveaux métiers 2017**

Le taux de rentabilité opérationnel est défini par le rapport entre le résultat d'exploitation et le chiffre d'affaires.

Considérant que le plan Next100 est en passe d'être atteint, le Groupe travaille activement sur la préparation du futur et le développement de ces 3 métiers. En Parallèle, les équipes travaillent régulièrement sur la réussite des intégrations des sociétés acquises, dans un cadre plus international.

Pour faciliter cette intégration, le Groupe s'est réorganisé début 2019 par métier pour faciliter les synergies clients et produits, une équipe de vente transformation numérique a la responsabilité d'accélérer le cross-sell de clients souvent industriels sur la globalité de la proposition de valeur du Groupe.

Une attention particulière sera portée afin de construire un Groupe portant une croissance organique régulière avec des rentabilités par métiers conformes à celles des acteurs les plus performants du secteur. Ces leviers seront pilotés au niveau du Groupe et par entité organisationnelle par les dirigeants opérationnels avec un souci de fiabilité des prévisions et de bonne gouvernance.

## **12.2 TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE, DEMANDE D'ENGAGEMENT OU EVENEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE**

Non applicable

## **12.3 PUBLICATIONS INTERVENUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

### **Communiqué de Presse du 9 janvier 2019**

*Lyon, le 9 janvier* - Au 4ème trimestre 2018, Visiativ a enregistré une activité commerciale extrêmement soutenue, avec près de +20% de croissance organique. La progression est forte sur l'ensemble des pôles. Cette performance illustre la pertinence de la stratégie d'offre élargie au service de la transformation numérique des entreprises.

Dans ce contexte, et sur la base des premières indications comptables post-clôture de l'exercice, le groupe s'attend désormais à dépasser significativement son objectif de chiffre d'affaires annuel consolidé 2018 (initialement attendu supérieur à 155 M€).

### **Communiqué de Presse du 14 janvier 2019**

*Lyon, le 14 janvier* - Créé en 2008 à Edimbourg (Écosse), Jumpstart accompagne près de 700 clients dans leurs problématiques liées au financement de l'innovation grâce à une équipe de 44 personnes situées sur ses 3 sites (Edimbourg, Manchester et Birmingham).

### **Communiqué de Presse du 22 janvier 2019**

*Lyon, le 22 janvier* - Croissance des ventes de +44% au 4ème trimestre, dont +20% à périmètre constant. Déploiement du plan Next100 avec un an d'avance. Au titre de son exercice 2018, clos le 31 décembre 2018, Visiativ a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 163,2 M€, en progression de +31% dont +10% de croissance organique, dépassant ainsi significativement l'objectif de 155 M€ relevé en septembre 2018.

### **Communiqué de Presse du 1<sup>er</sup> mars 2019**

*Lyon, le 1<sup>er</sup> mars* - Visiativ confirme sa place de leader en Europe sur les solutions Dassault Systèmes. Le Groupe s'est vu récompenser par de nombreux trophées lors des récentes conventions Dassault Systèmes SOLIDWORKS World et VALUE SOLUTIONS Sales Leaders qui ont eu lieu respectivement à Dallas et à Monaco en ce début d'année 2019.

A l'occasion de SOLIDWORKS World 2019, référence mondiale en termes d'événement des solutions de Conception et d'Innovation Produits qui a eu lieu du 10 au 12 février dernier, le groupe Visiativ a reçu 42 récompenses.

Le groupe Visiativ était également présent à la 2019 Value Solutions Sales Leaders Convention qui a eu lieu du 21 au 24 janvier 2019.

### **Communiqué de Presse du 3 mars 2019**

*Lyon, le 3 mars* - 2018 fut une année riche pour Visiativ. Entre le renforcement de sa proposition de valeur, le développement de son écosystème et le déploiement international, Visiativ conforte sa position de partenaire privilégié des PME et ETI pour répondre aux nouveaux enjeux métiers liés à la transformation numérique.

Fort de cette stratégie payante, le Groupe réalise une croissance annuelle à deux chiffres : +31%, pour un chiffre d'affaires de 163 M€ en 2018. Confiant sur son plan stratégique Next100, Visiativ ambitionne d'atteindre les 200 M€ de chiffre d'affaires dès 2019 avec un an d'avance. Dans cette perspective, Visiativ renforce ses équipes et garantit ainsi une relation privilégiée avec ses 18 000 clients.

#### **Communiqué de Presse du 12 mars 2019**

*Lyon, le 12 mars* - Fermob, concepteur et fabricant de mobiliers et de décoration de jardin, a choisi Visiativ pour sa transformation numérique. L'objectif pour Fermob est d'améliorer sa performance, gagner en sérénité grâce à une meilleure efficacité des équipes et rester à la pointe de l'innovation. Fermob et Visiativ ont travaillé conjointement en utilisant la méthodologie TNGV (Transformation Numérique à Grande Vitesse) pour mettre le numérique au service de cette transformation.

Créé en 1890 à Lyon, Fermob a vu arriver dans les années 90, son actuel PDG, Bernard Reybier. Il a impulsé une nouvelle dynamique, passant d'une dimension artisanale à une fabrication industrielle française, grâce à la mise en place d'outils de production performants et spécifiques, tout en conservant la qualité du savoir-faire historique. Aujourd'hui, Fermob compte plus de 230 employés et est présent dans plus de 50 pays.

#### **Communiqué de Presse du 19 mars 2019**

*Lyon, le 19 mars* - Au cours de l'exercice 2018, Visiativ a poursuivi sa stratégie de croissance rentable, illustrée par :

Une forte croissance, tant sur le plan organique (+10%) qu'en matière de croissance externe avec six acquisitions finalisées au cours de l'exercice ;

Une nouvelle amélioration de la rentabilité du Groupe : 8,0% de marge d'EBITDA ;

La préservation d'une structure financière saine pour accompagner ce fort développement, avec une trésorerie disponible de 35,3 M€ et un gearing limité à 35% des fonds propres à fin 2018.

Visiativ aborde l'exercice 2019 avec ambition en visant un objectif de plus de 200 M€ de chiffre d'affaires, avec un an d'avance sur le plan Next100, accompagné d'une amélioration régulière de la rentabilité.

#### **Communiqué de Presse du 2 avril 2019**

*Lyon, le 2 avril* - Visiativ annonce la signature d'un partenariat stratégique avec Processia, groupe international spécialisé dans le consulting et l'intégration des solutions Dassault Systèmes. Dans le cadre de cet accord, Visiativ acquiert les activités de distribution de la plateforme 3DEXPERIENCE de Processia au Benelux.

Quelques mois après l'acquisition de Design Solutions, distributeur SOLIDWORKS au Benelux, Visiativ complète son offre sur cette zone en réalisant l'acquisition de l'activité de distribution de la plateforme 3DEXPERIENCE au Benelux (une quarantaine de clients) et renforce ainsi son partenariat avec Dassault Systèmes.

## **13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE**

Non applicable.

## 14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

### 14.1 DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

La Société est constituée sous forme de société anonyme à conseil d'administration.

Un descriptif résumé des principales stipulations des statuts de la Société figure respectivement aux paragraphes 21.2 et 16.1 du présent Document de référence.

#### 14.1.1 Composition du Conseil d'administration

A ce jour, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principales fonctions hors de la Société	Date de 1ère nomination	Date de fin de mandat
<b>Laurent FIARD</b>	Président	Directeur général	Néant	Assemblée générale du 18 avril 1997	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
<b>Christian DONZEL</b>	Administrateur	Directeur général délégué	Néant	statuts constitutifs du 18/04/1994	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
<b>Daniel DERDERIAN</b>	Administrateur	Néant	Président de Axelliance Président de Squadra Président de Axiome	AGM du 17 mars 2014	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
<b>Hubert JARICOT</b>	Administrateur indépendant (1)	Néant	Gérant de HLJ Consultants	AGM du 17 mars 2014	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
<b>Benoît SOURY</b>	Administrateur indépendant (1)	Néant	Directeur marché bio chez Carrefour	AGM du 17 mars 2014	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
<b>Anne-Sophie PANSERI (née SIMON)</b>	Administrateur indépendant (1)	Néant	Présidente de Maviflex Directeur général de PIL	AGM du 17 mars 2014	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
<b>Pascale DUMAS RAVON</b>	Administrateur indépendant (1)	Néant	Présidente de HP France	AGM du 25 mai 2016	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
<b>Sylvie GUINARD (née DOYEN)</b>	Administrateur indépendant (1)	Néant	Présidente de Thimonnier	AGM du 1er juin 2017	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

(1)Le critère d'indépendance des administrateurs se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Ces critères du code MiddleNext sont repris dans le règlement intérieur de Visiativ auxquels elle se conforme.

La société SIGEFI, représentée par Monsieur Bertrand RAMBAUD, a été nommé en qualité de censeur au Conseil d'administration le 15 décembre 2017.

Le président-directeur général et le directeur général délégué ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

Les adresses professionnelles des autres administrateurs sont les suivantes :

- Daniel DERDERIAN : Immeuble les Topazes, 92 cours Vitton 69456 Lyon
- Hubert JARICOT : 1 Chemin des Brindilles, Le Montaly, 69630 Chaponost
- Benoît SOURY : 1982 Route de Lyon RD 386 - 69700 Montagny
- Anne-Sophie PANSERI : 8-14, rue Vaucanson - 69150 Décines
- Pascale DUMAS : 1 avenue du Canada – 91947 Les Ulis Cedex
- Sylvie GUINARD : 11 Avenue de la Paix, 69650 Saint-Germain-au-Mont-d'Or

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées (se reporter au paragraphe 14.1.4).

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

L'expérience professionnelle de Laurent Fiard et Christian Donzel est détaillée au chapitre 6.4.1 du présent Document de référence.

#### **14.1.2 Autres mandats sociaux au 31 décembre 2018**

Nom de l'administrateur	Autres mandats en cours	
	Société	Nature du mandat
<b>Laurent FIARD</b> - A titre personnel  - En tant que représentant permanent	FEALINX (SA) (Ex CADESIS) VISIATIV SUISSE VISIATIV MAROC RENOVACT (SARL) LFI (SARL) PARTEGIA (Société civile) CLINORD (Société civile) CLIWEST (Société civile) PDM (Société civile) 22 (Société civile) CLINANTES LA VIE CLAIRE MEDEF LYON RHONE  Néant	Administrateur Administrateur Administrateur - Président du CA Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Administrateur Président du Conseil d'Administration  Néant
<b>Christian DONZEL</b> - A titre personnel  - En tant que représentant permanent	VISIATIV ENTERPRISE SOLUTIONS (Switzerland) (Ex-AXEMBLE SUISSE) VISIATIV SOLUTIONS (SAS ex ALIXENCE) FEALINX (SA) (Ex CADESIS) VISIATIV SUISSE VISIATIV MAROC RENOVACT (SARL) FCDO (SARL) CAL INVEST (SARL) PARTEGIA (Société civile) CLINORD (Société civile) CLIWEST (Société civile) PDM (Société civile) 22 (Société civile) CLINANTES APICIL  Néant	Président Directeur Général Administrateur Président Administrateur Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Administrateur  Néant
<b>Daniel DERDERIAN</b> - A titre personnel  - En tant que représentant permanent de LFK SARL	LFK APLICIT SCI MIKAB LOUYSS  CREDITPRO France CFM U Lugo	Gérant Gérant Gérant Gérant  Président Président Président
<b>Hubert JARICOT</b> - A titre personnel  - En tant que représentant permanent	Investissement et Développement LA VIE CLAIRE LES 3 CHENES TROIS CHENES INVEST SCI Montpellas LA VIE CLAIRE IMMOBILIER CFID  Néant	DGD et administrateur Vice Président du Conseil de Surveillance Président Directeur Général Membre du conseil de surveillance Gérant Gérant Gérant  Néant
<b>Benoît SOURY</b>	Banque Populaire Loire et Lyonnais APICIL Sommitale	Administrateur Président
<b>Anne-Sophie PANSERI</b>	Immobilière Rhône Alpes groupe Solendi 3F MAVIFLEX PIL ULTRATECH URSSAF Rhône Alpes Keolis ITII Sofineco Green On Lyon CCI et CCIR	Présidente Présidente Directrice Générale Directrice Générale Personne qualifiée au CA Administrateur Administrateur Gérante Administrateur Elue
<b>Pascale DUMAS RAVON</b>	SARL Poliathe SARL LA Foncière Poliathe Secimavi/Ficime	Gérante Gérante Membre Statutaire (syndicat professionnel)
<b>Sylvie Guinard</b>	FIM Essevelis (holding Thimonnier)	Présidente Gérante

### 14.1.3 Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices mais ayant cessé à ce jour

Nom de l'administrateur	Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et devenus caducs à ce jour	
	Société	Nature du mandat
<b>Laurent FIARD</b> - A titre personnel  - En tant que représentant permanent	NOVAXEL (SA) RENOVACT (SAS) INNOCAD (SAS absorbée en 2009 par AXEMBLE) QEEX (SAS) ASPRESSO (SARL) VISIATIV SERVICES (SAS)  Néant	Administrateur - Président du Conseil et DG Directeur Général Président Président Gérant Directeur Général  Néant
<b>Christian DONZEL</b> - A titre personnel  - En tant que représentant permanent	NOVAXEL (SA) RENOVACT (SAS) VISIATIV SERVICES (SAS) PRIMMO (Société civile)  Néant	Administrateur - Directeur Général Délégué Président Président Gérant  Néant
<b>Daniel DERDERIAN</b> - A titre personnel  - En tant que représentant permanent	CADESIS SA AXELLIANCE GROUPE AXELLIANCE BUSINESS SERVICES AXELLIANCE CREATIVE SOLUTIONS AXELLIANCE HOLDING MAISON DES COURTIER ILIATIS NESSEO GROUPE NESSEO HOLDING CADESOF KODIAK INVESTISSEMENTS ASCORE GESTION  AXELLIANCE BUSINESS SERVICES AXELLIANCE GROUPE AXELLIANCE CREATIVE SOLUTIONS AXIOME AXIOME FINANCE SQUADRA	Président directeur général Président directeur général Gérant Président directeur général Président directeur général SAS Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Président Président Président Président Président
<b>Hubert JARICOT</b>	HIJ Finances CFDP EVOLEM	Gérant Administrateur Administrateur
<b>Benoît SOURY</b>	Aéroports de Lyon SA Espace Numérique Entreprise Lyon Investissement & développement Agence de développement économique de Lyon APICIL Sommitale SCI Les Haies	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Gérant
<b>Anne-Sophie PANSERI (née SIMON)</b>	MEDEF Lyon MEDEF Rhône Alpes IUT Lyon 1 Association 6000 rebonds Centre Paul Roubier	administrateur administrateur Administrateur Administrateur Administrateur
<b>Pascale DUMAS RAVON</b>		
<b>Sylvie GUINARD (née DOYEN)</b>	CETIM	Administrateur

#### 14.1.4 Biographies des administrateurs

- **Laurent FIARD, président-directeur général** : se reporter au paragraphe 6.4.1
- **Christian DONZEL, Directeur général délégué** : se reporter au paragraphe 6.4.1
- **Daniel DERDERIAN, administrateur**

Monsieur Daniel DERDERIAN est Président de la société CrediPro France, premier réseau national de courtiers en financements professionnels. Il était précédemment Président fondateur d'AXELLIANCE GROUPE, 9eme courtier français, spécialisé en risques industriels, (410 personnes, 300 M€ de primes collectées, 60 M€ de chiffre d'affaires), en France et en Espagne, cédé à Apax Partners en 2018. Il dirige par ailleurs la société de services informatiques Nesseo Group. Il auparavant également créé et dirigé de 1996 à 2006 le groupe de services informatiques Groupe Diwan, côté sur le marché Alternext à Paris, puis cédé en 2006 à France Télécom. De 1990 à 1996 il a dirigé Citra Informatique, société de services informatiques pour les administrateurs de biens. Il est diplômé de l'IAE de Montpellier et titulaire d'un Exécutiv-MBA HEC/CPA.

- **Hubert JARICOT, administrateur indépendant**

Monsieur Hubert JARICOT a débuté sa carrière en tant que responsable de missions d'expertise comptable et de commissariat aux comptes chez Safigec, avant de rejoindre le groupe Distriborg en 1985 en tant que responsable financier puis Directeur Financier jusqu'en 2000. Il a notamment été membre du comité stratégique et administrateur de filiales de ce groupe, qui a réalisé son introduction en bourse en 1987 et a été cédé à Wessanen (Pays-Bas) en 2000. Depuis 2002, il est gérant de HLJ Consultants, une société spécialisée dans le conseil aux PME (accompagnement stratégique et opérations financières). Monsieur Hubert JARICOT est diplômé de l'IHFI (Institut de Haute Finance) de Paris, titulaire d'un DECS (Diplôme d'Etudes Comptables Supérieures) et diplômé du CPA (Centre de Perfectionnement aux Affaires, devenu Executive MBA de l'EM Lyon).

- **Benoît SOURY, administrateur indépendant**

Monsieur Benoît SOURY a démarré sa carrière en tant que Directeur des Comptoirs Irlandais (distribution de produits d'Irlande). Il a ensuite été Directeur Général de Biscoval (distribution de produits sucrés) pendant quatre ans. En 1994, il devient directeur de division de Distriborg Groupe à Lyon (distribution de produits diététiques et biologiques) et est alors également membre du comité de direction du groupe. Depuis 2001, il était directeur général et associé de La Vie Claire (distribution de produits biologiques et diététiques, CA de 220M€, 600 salariés) à Lyon. En mai 2018, il est nommé directeur du marché bio chez Carrefour et quitte ses fonctions chez La Vie Claire. Monsieur Benoît SOURY est diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion en 1987.

- **Anne-Sophie PANSERI, administrateur indépendant**

Madame Anne-Sophie PANSERI a débuté sa carrière en tant que responsable marketing chez Mavil pendant huit ans, puis a été responsable de la production chez Fil et Maviflex de 1997 à 2000. Elle est depuis 2000 Présidente de Maviflex et gère principalement les activités Finance, Production et Achats. Madame Anne-Sophie PANSERI dirige également deux sociétés : PIL (Peinture Industrielle Lyonnaise) en tant que directeur général depuis 2002 et Green On Lyon (Location de flotte de vélos à assistance

électricien pour les salariés du privé) en tant qu'administratrice depuis 2010. Madame Anne-Sophie PANSERI est diplômée d'une maîtrise en information et communication à Lyon III en 1989.

- **Pascale DUMAS, administrateur indépendant**

Madame Pascale Dumas a débuté sa carrière professionnelle au sein de Hewlett-Packard France en 1981, où elle occupait des fonctions commerciales. De 1995 à 1998, elle devient Directrice de la division Radiomessagerie chez Motorola France. Elle poursuit ensuite sa carrière chez Lexmark France, en tant que Directrice de la division Produits grand public, puis devient Directrice Générale de Lexmark France en 2003.

Elle revient chez Hewlett-Packard France en mai 2006 pour prendre la Direction de la Division Personal Systems (Systèmes Personnels), puis, de la division PPS (Printing and Personal Systems) en mai 2012. Depuis 2015, Pascale Dumas est Présidente-Directrice Générale de HP France.

Pascale Dumas est titulaire d'une maîtrise en sciences économiques et d'un diplôme de l'IAE Paris.

- **Sylvie GUINARD, administrateur indépendant**

Madame Sylvie GUINARD est Présidente Directrice Générale de l'entreprise THIMONNIER, qui conçoit des machines et solutions d'emballages souples, activité très fortement tournée vers l'international et l'innovation technologique. De formation Ingénieur Mécanique puis d'un MBA de l'EM LYON, elle a une expérience diversifiée de management et de pilotage des opérations industrielles et de R&D.

A ce titre, Madame Sylvie GUINARD a travaillé tant pour le secteur spatial, que celui de la défense, du transport ou du pétrolier, avant de reprendre l'entreprise familiale. Elle est très attachée aux valeurs humaines en particulier dans son entreprise. Elle est très impliquée dans le monde de la mécanique et en particulier dans la FIM dont elle a été Vice-Présidente, le Symop et l'IUMM dont elle fait partie des organes de direction ou d'administration, ainsi que dans l'Industrie du Futur.

## **14.2 CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

Le Président-directeur général et le directeur général délégué qui constituent l'équipe dirigeante sont actionnaires, directement et indirectement, de la Société. Voir détail au paragraphe 17.2.

Un conflit d'intérêt potentiel concerne les locaux loués par des sociétés du Groupe aux SCI Partegia, Cliwest et Clinord ainsi que la SCI Primmo, dont le bail a été repris par la SCI Clinantes au 1<sup>er</sup> juillet 2015, dans lesquelles certains dirigeants de la Société détiennent des parts et sont le représentant légal :

- Les taux de détention directe sont les suivants :
  - o SCI Partegia : M. Christian Donzel et M. Laurent Fiard 13,65% chacun,
  - o SCI Cliwest : M. Christian Donzel et M. Laurent Fiard 47,5% chacun,
  - o SCI Clinord : M. Christian Donzel et M. Laurent Fiard 47,5% chacun,
  - o SCI 22 : M. Christian Donzel et M. Laurent Fiard 47,5% chacun,
  - o SCI PDM : M. Christian Donzel et M. Laurent Fiard 33% chacun,
  - o SCI Clinantes : M. Christian Donzel et M. Laurent Fiard 30% chacun.

- Les représentants légaux sont les suivants :
  - o SCI Partegia : M. Christian Donzel est représentant légal,
  - o SCI Cliwest : Co-gérance de M. Christian Donzel et M. Laurent Fiard,
  - o SCI Clinord : Co-gérance de M. Christian Donzel et M. Laurent Fiard,
  - o SCI 22 : Co-gérance de M. Christian Donzel et M. Laurent Fiard,
  - o SCI PDM : Co-gérance de M. Christian Donzel et M. Laurent Fiard,
  - o SCI Clinantes : M. Christian Donzel est représentant légal.

Sur les conditions des baux commerciaux avec ces sociétés se reporter au paragraphe 8.1.1 du présent Document de référence.

Au titre de l'exercice 2018 les loyers et charges locatives du Groupe versés à la SCI Partegia ont représenté 271 K€, 93 K€ à la SCI Clinantes, 50 K€ pour la SCI Clinord, 247 K€ pour la Cliwest, 170 K€ pour la SCI 22 et 120 K€ pour la SCI PDM.

A la connaissance de la Société, et à l'exclusion de ce qui précède, il n'existe à la date du présent Document de référence aucun autre élément susceptible de générer un conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des mandataires sociaux et leurs intérêts, ni aucune restriction acceptée par les mandataires sociaux concernant la cession de leur participation dans le capital social, sous réserve des stipulations du Pacte insérées au paragraphe 18.4 ci-après.

## 15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

### 15.1 REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Conformément à la loi du 3 juillet 2008, l'information en matière de rémunération des mandataires sociaux est établie en se référant à la « Recommandation AMF relative à l'information à donner dans les prospectus sur la rémunération des mandataires sociaux du 22 décembre 2008 ».

**Tableau n°1**

Tableau de synthèse des rémunérations et des BSPCE, BSA /Stock-options attribués à chaque dirigeant mandataire social			
	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
<b>VISIATIV - Président-directeur général</b>			
<b>Laurent FIARD</b>			
Rémunération due au titre de l'exercice	303 757 €	276 178 €	338 106 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>303 757 €</b>	<b>276 178 €</b>	<b>338 106 €</b>
<b>VISIATIV - Directeur général délégué</b>			
<b>Christian DONZEL</b>			
Rémunération due au titre de l'exercice	303 110 €	275 680 €	337 791 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>303 110 €</b>	<b>275 680 €</b>	<b>337 791 €</b>

**Tableau n°2**

	Exercice clos le 31 décembre 2018		Exercice clos le 31 décembre 2017		Exercice clos le 31 décembre 2016	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
<b>VISIATIV - Président-directeur général</b>						
<b>Laurent FIARD</b>						
Rémunération fixe annuelle	223 216 €	223 216 €	223 186 €	223 186 €	223 191 €	223 191 €
Rémunération variable annuelle	62 400 €	54 600 €	35 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence				32 833 €	32 104 €	32 008 €
Avantage en nature Véhicule	6 383 €	6 383 €	6 383 €	6 383 €	6 383 €	6 383 €
Avantage en nature CSG Chômage	11 758 €	11 758 €	11 609 €	11 609 €	11 428 €	11 428 €
<b>TOTAL</b>	<b>303 757 €</b>	<b>295 957 €</b>	<b>276 178 €</b>	<b>339 011 €</b>	<b>338 106 €</b>	<b>338 010 €</b>
<b>VISIATIV - Directeur général délégué</b>						
<b>Christian DONZEL</b>						
Rémunération fixe annuelle	232 122 €	232 122 €	232 092 €	232 092 €	232 099 €	232 099 €
Rémunération variable annuelle	62 400 €	54 600 €	35 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence				32 833 €	32 104 €	32 008 €
Avantage en nature Véhicule	8 588 €	8 588 €	8 588 €	8 588 €	8 588 €	8 588 €
<b>TOTAL</b>	<b>303 110 €</b>	<b>295 310 €</b>	<b>275 680 €</b>	<b>338 513 €</b>	<b>337 791 €</b>	<b>337 695 €</b>

(1) Les critères de performance permettant d'obtenir la rémunération variable annuelle ont été fixés par le conseil d'administration. Ils sont basés sur l'atteinte d'un objectif de résultat d'exploitation.

Depuis l'exercice 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé de porter la rémunération fixe annuelle brute du président-directeur général et du directeur général délégué à 240 K€ chacun. La rémunération fixe antérieure n'avait pas évolué depuis sa détermination en 2007.

D'autre part la prise en charge par la société des cotisations versées au titre du régime d'assurance chômage, type GSC, dont Monsieur Laurent FIARD bénéficie, reste maintenue sans changement.

**Tableau n°3**

Pour information, lors de son assemblée générale du 31 mai 2018, la Société a décidé d'augmenter l'enveloppe annuelle de jetons de présence, d'un montant global de 24.000 € pour l'ensemble des administrateurs pour l'exercice qui sera clos au 31 décembre 2018 et pour chacun des exercices ultérieurs.

A titre d'information, les jetons de présence attribués au titre des exercices précédents sont retranscrits dans le tableau suivant :

Tableau de synthèse des jetons de présence attribués à chaque mandataire social non dirigeant			
	Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016
Administrateurs non dirigeants			
<b>Daniel DERDERIAN</b>	4.000€	4.000€	4.000€
<b>Hubert JARICOT</b>	4.000€	4.000€	4.000€
<b>Benoît SOURY</b>	4.000€	4.000€	4.000€
<b>Anne-Sophie PANSERI (née SIMON)</b>	4.000€	4.000€	4.000€
<b>Pascale DUMAS</b>	4.000€	4.000€	0 €
<b>Sylvie GUINARD</b>	4.000€	0 €	0 €

**Tableau n°11**

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnité ou avantage dû ou susceptible d'être dû à la raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
<b>Laurent FIARD</b>								
Président-directeur général		X		X		X		X
<i>Date de 1ère nomination : 18 avril 1997</i>								
<i>Date de fin de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014</i>								
<b>Christian DONZEL</b>								
Directeur général délégué		X		X		X		X
<i>Date de 1ère nomination : 18/04/1994</i>								
<i>Date de fin de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014</i>								

### **15.2 SOMMES PROVISIONNEES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS**

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ni de départ à ces personnes.

### **15.3 BSA OU BCE OU AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL ATTRIBUES AUX ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS**

Néant.

## **16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

### **16.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE**

La composition détaillée du conseil d'administration figure au paragraphe 14.1.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le conseil d'administration de la Société s'est réuni 5 fois. Le taux de présence moyen des administrateurs s'est élevé à 85%.

Par décision en date du 19 octobre 2001, le conseil d'administration a choisi de ne pas dissocier les fonctions de président et de directeur général et a nommé un directeur général délégué. Ainsi, la Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Laurent Fiard en tant que Président du conseil d'administration et directeur général et par Monsieur Christian Donzel, en tant que directeur général délégué.

#### **16.1.1 Conseil d'administration (article 14 des statuts)**

---

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'assemblée générale ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-quinze (75) ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce dernier cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur et sauf le cas où le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Les administrateurs peuvent être ou non actionnaires de la Société.

#### **Organisation du conseil – Censeurs (article 15 des statuts)**

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération et ses éventuels avantages.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le conseil peut le révoquer à tout moment.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante-quinze (75) ans. Si le président en fonction vient à dépasser cet âge, le président est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint cet âge.

Le conseil peut également désigner un ou deux vice-présidents et un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du président, la séance du conseil est présidée par un membre du conseil, désigné à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Un ou deux censeurs, personne physique ou morale, peuvent être désignés par le conseil d'administration pour une durée de six (6) ans renouvelables. Les censeurs remplissent un rôle purement consultatif.

Les censeurs seront invités à participer aux réunions du conseil d'administration et seront convoqués dans le même délai et selon la même forme que les membres du conseil d'administration. Les censeurs pourront participer à toutes les réunions du conseil d'administration et disposeront des mêmes informations que les membres du conseil d'administration. En toute hypothèse, les censeurs ne disposeront pas de droit de vote et, à ce titre, ne participeront pas au vote des décisions du conseil d'administration et leur présence ne sera pas prise en compte dans le calcul du quorum.

#### **Délibérations du conseil (article 16 des statuts)**

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société (ou de ses filiales) l'exige, sur la convocation de son président. En outre, le directeur général, ou, lorsque le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux (2) mois, le tiers au moins de ses membres, peuvent demander au président, qui est lié par cette demande, de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement, moyennant un préavis de sept (7) jours, sauf cas d'urgence.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les administrateurs peuvent se faire représenter aux réunions du conseil dans les conditions légales et réglementaires, mais les administrateurs représentés ne sont pas pris en compte dans le calcul du quorum.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur établi par le conseil d'administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur, étant précisé que cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes : nomination, rémunération, révocation du président, du directeur général et des directeurs généraux délégués, arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du Groupe.

En outre, deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité d'entreprise dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le président du conseil d'administration, le directeur général, les directeurs généraux délégués, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

#### **Pouvoirs du conseil d'administration (article 17 des statuts)**

Outre les pouvoirs propres qui lui sont réservés par la loi, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le conseil peut conférer à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis à leur examen.

Le conseil d'administration a seul qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations simples. Il peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres, au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués les pouvoirs nécessaires pour réaliser, dans le délai d'un an l'émission d'obligations et en arrêter les modalités.

## **Pouvoirs du président du conseil d'administration (article 18 des statuts)**

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

### **16.1.2 Direction générale (article 19 des statuts)**

#### **Modalités d'exercice**

La direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

La délibération du conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le conseil d'administration fixe la durée de l'option, la décision du conseil sur ce point restant, en tout état de cause, valable jusqu'à décision contraire. Le changement de la modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

#### **Directeur général**

Le directeur général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du directeur général est déterminée par le conseil au moment de la nomination. Cependant, si le directeur général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé directeur général s'il est âgé de plus de soixante-quinze (75) ans. Lorsque le directeur général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint cet âge.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées générales d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

## **Directeurs généraux délégués**

Sur proposition du directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du conseil d'administration ou par une autre personne, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué.

Le conseil d'administration peut choisir les directeurs généraux délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de cinq (5).

La limite d'âge est fixée à soixante-quinze (75) ans. Lorsqu'un directeur général délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration, sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le directeur général.

## **16.2            INFORMATIONS SUR LES CONTRATS LIANT LES DIRIGEANTS ET LA SOCIETE**

A la date du présent Document de référence, aucun mandataire social n'est lié à la Société ou à l'une de ses filiales par un contrat de service qui prévoirait l'octroi de quelconques avantages

## **16.3            DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Dans un souci de transparence et d'information du public, la Société a engagé une réflexion d'ensemble relative aux pratiques de gouvernement d'entreprise.

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middledent, dont une nouvelle version a été publiée en septembre 2016. Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration a été informé des modifications issues de cette nouvelle version et a décidé de refondre dans son intégralité son règlement intérieur et de l'adopter dans le conseil d'administration d'arrêté des comptes du 17 mars 2017.

Le Conseil a, en outre, décidé d'ajuster et de compléter les positions prises par la Société à ce titre et contenues dans le Document de Référence 2018, et ce notamment sur les recommandations R16, R17 et R18.

Les dispositifs qui pourront, le cas échéant, être mis en place dans ce cadre, seront adaptés à la taille et aux moyens de la Société.

Recommandations du Code MiddleNext (version révisée de septembre 2016)	Table de concordance avec la précédente version (1)	Adoptée	Sera adoptée	En cours de réflexion	Ne sera pas adoptée
<b>I. Le pouvoir de surveillance</b>					
R1 : Déontologie des membres du Conseil	Anciennement R7	X			
R2 : Conflits d'intérêts	Nouvelle	X			
R3 : Composition du Conseil : présence de membres indépendants	Anciennement R8	X			
R4 : Information des membres du Conseil	Anciennement R11	X			
R5 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	Anciennement R13	X			
R6 : Mise en place de Comités	Anciennement R12				X
R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	Anciennement R6	X			
R8 : Choix de chaque administrateur	Anciennement R9	X			
R9 : Durée des mandats des membres du Conseil	Anciennement R10	X			
R10 : Rémunération de l'administrateur	Anciennement R14	X			
R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	Anciennement R15	X			
R12 : Relation avec les actionnaires	Nouvelle	X			
<b>II. Le pouvoir exécutif</b>					
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Anciennement R2	X			
R14 : Préparation de la succession des dirigeants	Nouvelle	X			
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social	Anciennement R1	X			
R16 : Indemnités de départ	Anciennement R3		X		
R17 : Régimes de retraite supplémentaires	Anciennement R4		X		

R18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	Anciennement R5		X		
R19 : Revue des points de vigilance	Nouvelle	X			

(1) Pour bien suivre les adaptations apportées par la version révisée du Code, le présent tableau contient la présente colonne de concordance, laquelle mentionne les anciens référentiels des diverses recommandations contenues dans la précédente version du Code et les nouvelles recommandations issues de la version 2016.

En l'absence de comités spécifiques, les missions seront assumées par le conseil d'administration.

## 16.4 CONTROLE INTERNE

La Société n'est pas astreinte à l'obligation d'établir le rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société prévu par les articles L.225-37 et L.225-68 du Code de commerce.

Pour les besoins du présent Document de référence, une description des principales dispositions existantes en matière de contrôle interne est présentée ci-dessous.

### **Informations Comptables et Financières**

La tenue de la comptabilité de la Société est régie par le code de commerce, et plus généralement, par l'environnement légal et réglementaire, en conformité avec les dispositions du Plan Comptable Général. Dans ce cadre, outre les documents obligatoires, sont établis :

- une situation mensuelle du chiffre d'affaires, des marges commerciales et du carnet de commandes ;
- des états financiers de gestion trimestriels ;
- un suivi quotidien des positions bancaires et des prévisions hebdomadaires ;
- un reporting mensuel des créances clients échues ;
- un reporting mensuel des effectifs.

Un expert-comptable missionné, le cabinet Odiceo, intervient lors de l'établissement des comptes annuels.

### **Procédures**

#### *Gestion, Finance et Capital Humain*

Outre les procédures de reporting rappelées ci avant, certaines procédures ont été mises en place de façon itératives, sans pour autant faire l'objet d'un guide procédure écrit.

Il s'agit notamment des procédures de facturation client, de passation de commandes, de règlement fournisseurs et de recrutement.

De façon générale, ces procédures ont pour objet d'assurer, selon le principe de séparation des tâches, tant la traçabilité et la fiabilité des informations fournies par l'ensemble des services, que la communication de l'information entre les services concernés.

En complément de ces contrôles, la Société a développé des modélisations de contrôles des principaux postes du bilan et du compte de résultat, permettant de valider l'exactitude et la cohérence des informations financières, de repérer et corriger rapidement les éventuelles erreurs.

### *Sécurité et sauvegarde des données*

La sécurité et la sauvegarde des données sont gérées en interne et en co-administration avec une société spécialisée en infrastructures systèmes et réseau.

Toutes les agences et filiales du groupe sont reliées par un réseau virtuel privé (VPN) dont la mise en place et la gestion sont sous-traitées, que ce soit pour la France ou pour l'étranger (Suisse et Maroc). Un pare-feu est installé à chaque point d'entrée du réseau. Le trafic est filtré en provenance et à destination d'internet.

Les sites Web sensibles du Groupe, comme l'intranet, sont sécurisés par un certificat SSL.

Les fichiers sensibles de type bureautique sont cryptés sur le serveur de fichiers.

L'architecture systèmes est composée de trois serveurs physiques faisant fonctionner environ douze machines virtuelles grâce à la technologie VMWare.

Les sauvegardes des données complètes sont réalisées sur bandes magnétiques LTO quotidiennement. La rétention dans le pool de sauvegarde est de quinze jours. De plus, une sauvegarde mensuelle est effectuée avec une rétention de 6 mois.

Une bande est sortie hebdomadairement et déposée dans un coffre de la banque du Groupe.

D'autre part, dans le cadre d'un plan de reprise d'activités (PRA), toutes les machines virtuelles sont dupliquées (système et données) quotidiennement dans un datacenter externe situé dans la région lyonnaise, ce qui permettrait une reprise d'activités avec une perte de données maximale de 1 jour.

Les règles de contrôle interne qui sont mises en place au sein du Groupe sont définies par la direction générale.

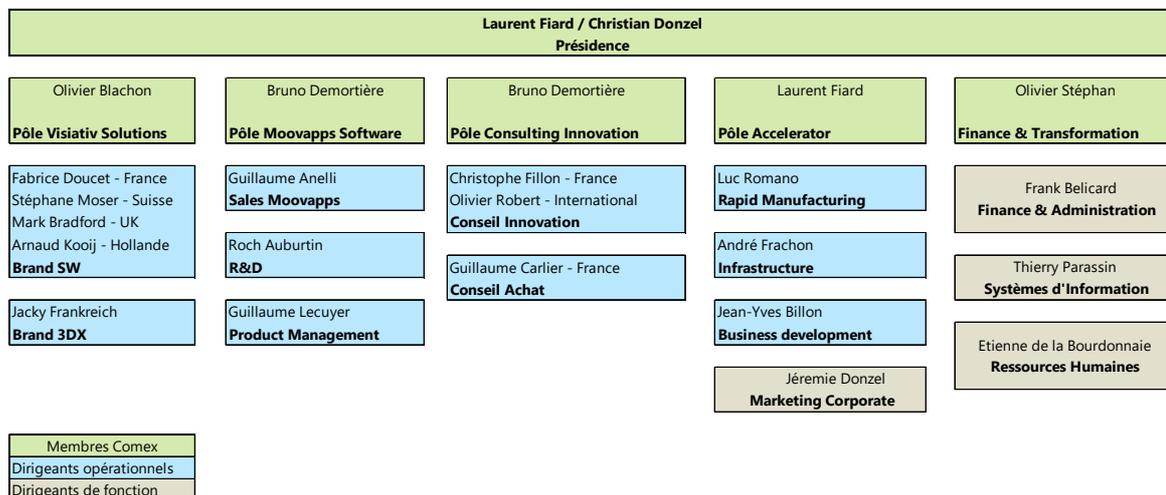
Celles-ci s'inspireront notamment de la recommandation de l'Autorité des marchés financiers du 9 janvier 2008 telle que modifiée le 22 juillet 2010 (« *Cadre de référence du contrôle interne : Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites* ») et viseront notamment à assurer au sein du Groupe :

- le respect des lois et de la réglementation applicables aux filiales et aux établissements du Groupe ;
- l'application effective des directives, politiques et procédures internes, et bonnes pratiques fixées par la direction générale du Groupe ;
- la sauvegarde des actifs du Groupe ;
- la fiabilité et la sincérité des informations financières et des comptes communiqués aux organes sociaux et publiés ;
- la prévention et la maîtrise des risques identifiés résultant de l'activité du Groupe ; et
- l'optimisation de l'activité opérationnelle.

# 17 SALARIES

## 17.1 RESSOURCES HUMAINES

### 17.1.1 Organigramme fonctionnel du Groupe



### 17.1.2 Nombre et répartition des effectifs

A la clôture des périodes considérées, l'effectif consolidé du Groupe a évolué comme suit :

Effectif à la clôture	Au 31.12.2018				Au 31.12.2017			Au 31.12.2016		
	TOTAL	dont Edition	dont Intégration	dont Conseil	TOTAL	dont Edition	dont Intégration	TOTAL	dont Edition	dont Intégration
Recherche & Développement	134	96	38	0	100	93	7	88	82	6
Consulting	278	78	116	85	165	68	97	148	61	87
Formations	42	1	38	9	45	1	44	38	0	38
Commerce	201	38	139	24	141	32	109	123	22	101
Avant Vente	28	5	15	0	27	7	20	26	7	19
Marketing & télémarketing	50	30	14	6	58	37	21	44	21	23
Support client	46	13	31	0	38	12	26	38	12	26
<b>Total</b>	<b>788</b>	<b>267</b>	<b>395</b>	<b>124</b>	<b>674</b>	<b>258</b>	<b>124</b>	<b>505</b>	<b>285</b>	<b>108</b>

	Au 31.12.2018	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016
Direction	3	4	4
Administration	50	49	49
Systèmes d'information	14	22	15
Finance, Comptabilité, Services Généraux	41	28	25
Marketing	10	7	14
Ressources humaines	3	7	7
Juridique	3	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>917</b>	<b>692</b>	<b>612</b>

Note : la correspondance avec les classifications d'effectifs présentés note 5.21 du chapitre 20.1 du présent Document de Référence s'explique ainsi :

- la catégorie « Commerce » renvoie aux métiers de Commerce, d'Avant-Vente et de télémarketing ;
- la catégorie « Marketing » renvoie aux métiers de Marketing groupe et Marketing opérationnel ;

- la catégorie « Direction et Administratif » renvoie aux métiers de Direction, administration, de Systèmes d'information, de Finance, Comptabilité, Services Généraux, de RH et de Juridique ;
- la catégorie « Formation/Consulting » aux métiers de Formation, de Consulting et de Support Client.

## 17.2 PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

A la date du présent Document de référence, la participation directe et indirecte des membres du Conseil d'administration ainsi que le nombre de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qu'ils détiennent à ce jour sont les suivantes :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital	Valeurs mobilières donnant accès au capital
Laurent FIARD - PDG <sup>(1)</sup>	302 988	7,52%	-
Christian DONZEL - DGD <sup>(1)</sup>	278 112	6,91%	-
Daniel DERDERIAN - Administrateur	-	-	-
Hubert JARICOT - Administrateur indépendant	-	-	-
Benoît SOURY - Administrateur indépendant	-	-	-
Anne-Sophie PANSERI - Administrateur indépendant	-	-	-
Sylvie GUINARD - Administrateur indépendant	-	-	-

(1) détention directe et indirecte en retenant pour :

- L. Fiard : ses propres actions et 100% de LFI

- C. Donzel : ses propres actions et 100% de FCDO

Chacun détient par ailleurs 50% de CAL INVEST (24.300 actions Visiativ) et 44,7% de ALLLATIV (1.085.569 actions Visiativ)

## 17.3 PARTICIPATION DES SALAIRES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Le Groupe Visiativ a mis en place, en octobre 2014, un plan d'épargne entreprise (PEE), ouvert aux salariés des sociétés françaises présent depuis au moins 3 mois.

## 17.4 CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Les salariés des sociétés du Groupe bénéficient d'un d'accord de participation datant du 10 septembre 2004, les sommes versées à ce titre sont affectées dans un Plan d'Epargne d'Entreprise.

Ils bénéficient de plus d'un accord d'intéressement dont l'objectif est d'intéresser les salariés aux performances économiques de l'entreprise et de la participation. L'accord au sien de l'unité économique et sociale de Visiativ a été renouvelé en juin 2018 et s'applique aux trois exercices 2018, 2019 et 2020. Il prévoit le déclenchement d'un intéressement minimum par collaborateur dans le cas où le résultat d'exploitation est supérieur à 1% du chiffre d'affaires.

## 18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Le tableau détaillé de l'actionnariat ci-dessous, présente la répartition du capital et des droits de vote à fin mai 2019 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital	Droits de Vote Théoriques	% droit de vote Théoriques	Droits de Vote Exerçables	% droit de vote Exerçables
Famille Christian DONZEL	278 184	6,9%	427 299	9,0%	427 299	9,2%
Famille Laurent FIARD	303 060	7,5%	476 945	10,0%	476 945	10,3%
CAL INVEST (membre du Concert) <sup>(1)</sup>	24 300	0,6%	48 600	1,0%	48 600	1,1%
ALLIATIV	1 085 569	27,0%	1 085 569	22,8%	1 085 569	23,5%
<b>Fondateurs (membres du Concert) <sup>(1)</sup></b>	<b>1 691 113</b>	<b>42,0%</b>	<b>2 038 413</b>	<b>42,7%</b>	<b>2 038 413</b>	<b>44,1%</b>
Autres Membres du Concert <sup>(2)</sup>	239 910	6,0%	478 758	10,0%	478 758	10,4%
<b>Membres du Concert</b>	<b>1 931 023</b>	<b>47,9%</b>	<b>2 517 171</b>	<b>52,8%</b>	<b>2 517 171</b>	<b>54,5%</b>
FCPE Visiativ Actionnariat	38 300	1,0%	38 300	0,8%	38 300	0,8%
Auto Détention <sup>(3)</sup>	131 197	3,3%	131 197	2,8%		0,0%
Public	1 927 033	47,8%	2 082 105	43,7%	2 082 105	45,1%
<b>TOTAL</b>	<b>4 027 553</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 768 773</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 621 394</b>	<b>100,0%</b>

(1) Inclut, en plus de leurs propres actions, celles détenues par leurs épouses respectives détenues en direct (72 actions chacune), ainsi que leurs participations indirectes via leurs holdings respectives (L. Fiard : 100% de LFI, 50% de CAL INVEST et 44,7% de ALLIATIV, C. Donzel : 100% de FCDO, 50% de CAL INVEST et 44,7% de ALLIATIV).

(2) Managers du Groupe principalement

(3) Mise en œuvre du programme de rachat d'actions dont contrat de liquidité. Situation de l'autodétention à fin Juin 2019

Lors d'assemblées spéciales les porteurs d'ADP ont adopté les décisions suivantes :

- le 5 mars 2014, les porteurs des 24.000 ADP 2012-2 ont notamment décidé de convertir leurs ADP en actions ordinaires, à raison d'une ADP pour une action ordinaire, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé,
- le 17 mars 2014, les porteurs des 450.660 ADP 2012 ont, quant à eux, décidé le maintien de leurs ADP, mais ont décidé de supprimer le droit d'information renforcé attaché aux ADP, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé.

Par conséquent, les actions de préférence à dividende prioritaire ADP2012-2 ont été converties en actions ordinaires et le droit d'information renforcé attaché aux actions de préférence à dividende prioritaire ADP 2012 a été supprimé.

En date du 5 janvier 2018, la société ALLIATIV, substituant les actionnaires principaux de la Société, M. Laurent Fiard et M. Christian Donzel, a exercé la promesse de vente portant sur la totalité des 450.660 ADP 2012.

En date du 26 janvier 2018, l'Assemblée générale spéciale des porteurs d'ADP 2012 et l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société, ont approuvé la conversion des ADP 2012 en actions ordinaires de la Société. Le nombre d'actions constituant le capital social de Visiativ est demeuré inchangé consécutivement à cette opération.

A ce jour, il n'existe donc plus d'ADP 2012 en cours de circulation dans le capital de la Société.

## **18.2 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents de ceux attribués de manière générale aux actionnaires de la Société.

Un droit de vote double est attribué à tout actionnaire justifiant d'une inscription au nominatif d'actions pendant une durée minimum de deux ans dans les conditions précisés au 21.2.3.1 du présent Document de Référence.

Ainsi, depuis la date d'admission des titres de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris, chaque actionnaire justifiant d'une inscription nominative de plus de deux ans dispose d'un droit de vote double.

## **18.3 CONTROLE DE LA SOCIETE**

A la date du présent Document de référence, M. Laurent Fiard et M. Christian Donzel détiennent directement et indirectement 42% du capital, soit un pourcentage susceptible de faire présumer le contrôle de la Société au sens des dispositions de l'article L. 233-3 du Code de commerce. La Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive. Néanmoins, la composition du conseil d'administration et, plus particulièrement, la présence de quatre administrateurs indépendants, et la volonté de la Société de se conformer à un certain nombre de recommandations du Code de gouvernement d'entreprises des sociétés cotées Middlednext, visent notamment à ce que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

Il existait, un pacte d'actionnaires devenu caduc au jour de l'admission des actions aux négociations des actions sur le marché Euronext Growth de Euronext Paris. Il a été remplacé par un pacte de concert.

## **18.4 PACTE DE CONCERT ET ACCORDS POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTROLE**

### **18.4.1 Concerts**

Un pacte de concert a été mis en place le 17 avril 2014, principalement entre les dirigeants, leur groupe familial et leurs holdings d'une part et un groupe de cadres salariés du Groupe Visiativ d'autre part, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Un droit de préemption instauré au profit de Laurent Fiard et Christian Donzel en premier rang, puis au profit des autres signataires en second ou troisième rang selon le groupe auquel appartient le cédant ;
- En cas d'offre d'achat portant sur la majorité du capital social de la Société Visiativ acceptée par Laurent Fiard et Christian Donzel, les autres signataires du Pacte s'étant engagés à céder l'intégralité des titres de la Société qu'ils détiendront à l'auteur de l'offre ;
- Une convention de concert a été mise en place par laquelle les signataires déclarent agir de concert vis-à-vis de la Société Visiativ en vue de la mise en œuvre d'une politique commune, conjointe et concertée au sein de cette dernière.

### **18.4.2 Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle**

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en vigueur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle et il n'est pas prévu qu'il en soit conclu d'ici l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth de Euronext Paris.

## **19 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES**

Les conventions réglementées existant à ce jour sont mentionnées dans les rapports spéciaux du commissaire aux comptes présentés ci-dessous.

### **19.1 OPERATIONS INTRA-GROUPE**

Se reporter aux paragraphes 7.3 et 19.3 du présent Document de référence.

### **19.2 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES**

Se reporter au paragraphe 7.3.

### **19.3 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ETABLIS AU TITRE DES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2018 et 2017**

#### **19.3.1 Rapport spécial relatif aux conventions réglementées - Exercice 2018**

A l'assemblée générale de la société VISIATIV,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

#### **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

##### **A. Affiliation à un régime d'assurance chômage**

Administrateur concerné : Laurent FIARD

Nature : Monsieur Laurent FIARD, Président-directeur général, est affilié à un régime d'assurance chômage avec prise en charge par la société des cotisations qui sont versées au titre de cette garantie.

Montant des sommes versées au cours de l'exercice écoulé : Le montant versé au titre de cette assurance chômage, pour l'exercice clos au 31 décembre 2018, s'élève à 11 758 euros.

##### **B. Contrat de redevance pour utilisation de la marque AXEMBLE**

Administrateurs concernés : Laurent FIARD, Christian DONZEL

Nature : Conformément au contrat de licence de marque en date du 4 juillet 2001 et à l'avenant du 30 décembre 2008, votre société facture à ses filiales AXEMBLE et AXEMBLE Suisse SA une redevance pour l'utilisation de la marque AXEMBLE.

Suite au changement de la dénomination sociale de ces deux filiales, qui ont adopté, respectivement, celle de VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE et de VISIATIV ENTERPRISESOLUTIONS (Switzerland), la marque VISIATIV remplace la marque AXEMBLE et un second avenant a été rédigé le 19 décembre 2017 en respectant les nouvelles dénominations. Les autres clauses du contrat sont demeurées inchangées.

La redevance est égale à 2% du chiffre d'affaires hors taxes.

Montant des sommes reçues au cours de l'exercice écoulé : Votre société a facturé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les sommes suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE ..... 1.481.889 €
- VISIATIV ENTERPRISE SOLUTIONS ..... 112.663 €

**1.594.552 €**

**C. Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit de vos filiales**

Administrateurs concernés : Laurent FIARD, Christian DONZEL

Nature et objet : Votre société a conclu des conventions d'abandon de créance assorties de clauses de retour à meilleure fortune avec certaines de ses filiales.

Modalités : Votre société a consenti à abandonner des créances au profit de certaines de ses filiales. Ces abandons de créances étaient assortis d'une clause de retour à meilleure fortune activable dans les conditions ci-après :

- La constatation de capitaux propres supérieurs au capital social.
- La créance renaît à hauteur de 50% du bénéfice avant impôt de l'exercice et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance.
- L'écriture de la reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que le résultat net de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution reste positif.
- La clause de retour à meilleure fortune s'appliquera à compter de l'exercice ouvert après l'année de l'abandon et pour une durée de dix (10) ans, en sorte que la reconstitution de la créance pourra intervenir en une ou plusieurs fois. Passé ce délai, plus aucune somme ne pourrait être exigée au titre de la clause de retour à meilleure fortune.
- Le remboursement par les filiales sera effectué sans intérêt.
- En cas de retour à meilleure fortune dans les conditions exposées ci-dessus, les filiales seront tenues de rembourser la créance de votre société dans le mois qui suivra l'approbation, par l'assemblée générale, des comptes de l'exercice qui fera apparaître un bénéfice tel que le retour à meilleure fortune sera réalisé.

Le détail par filiale des clauses de retour à meilleure fortune en cours se présente comme suit :

<b>Société bénéficiaire de l'abandon</b>	<b>Année de l'abandon</b>	<b>Durée de la clause de RMF</b>	<b>Date d'échéance de la clause de RMF</b>	<b>Solde la créance au 31.12.2018</b>
FEALINX (anc. CADESIS)	2009	10 ans	31/12/2019	826 844
VISIATIV SOFTWARE	2009	10 ans	31/12/2019	732 496
VISIATIV SOFTWARE	2010	10 ans	31/12/2020	238 953
VISIATIV SOLUTIONS	2010	10 ans	31/12/2020	113 166
FEALINX (anc. CADESIS)	2010	10 ans	31/12/2020	779 710
VISIATIV SOLUTIONS	2011	10 ans	31/12/2021	795 472
VISIATIV SOFTWARE	2011	10 ans	31/12/2021	421 152
VISIATIV SOLUTIONS	2012	10 ans	31/12/2022	911 707
VISIATIV SOFTWARE	2012	10 ans	31/12/2022	429 786
VISIATIV SOLUTIONS	2013	10 ans	31/12/2023	622 882
<b>Total</b>				<b>5 872 168</b>

Aucun abandon de créance n'a été consenti sur l'exercice 2018.

#### **D. Convention d'intégration fiscale**

Administrateurs concernés : Laurent FIARD, Christian DONZEL

Nature et objet : Une convention d'intégration fiscale a été signée entre votre société et ses filiales adhérentes.

Modalités : Le régime s'est poursuivi conformément à la convention, avec l'intégration depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 des entités AIP CM, VALLA et VISIATIV 3D PRINTING.

**DELOITTE & ASSOCIES**  
Immeuble Higashi  
106 cours Charlemagne  
69002 LYON

**AVVENS AUDIT**  
Immeuble Le Saphir  
14 quai du Commerce  
69009 LYON

Lyon, le 30 avril 2019

Les commissaires aux comptes

Dominique VALETTE

Pascal BLANDIN

### **19.3.2 Rapport spécial relatif aux conventions réglementées - Exercice 2017**

A l'assemblée générale de la société VISIATIV,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article 225-38 du code de commerce.

## **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **E. Affiliation à un régime d'assurance chômage**

Administrateur concerné : Laurent FIARD

Nature : Monsieur Laurent FIARD, Président-directeur général, est affilié à un régime d'assurance chômage avec prise en charge par la société des cotisations qui sont versées au titre de cette garantie.

Montant des sommes versées au cours de l'exercice écoulé : Le montant versé au titre de cette assurance chômage, pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, s'élève à 11 609 euros.

### **F. Contrat de redevance pour utilisation de la marque AXEMBLE**

Administrateurs concernés : Laurent FIARD, Christian DONZEL

Nature : Conformément au contrat de licence de marque en date du 4 juillet 2001 et à l'avenant du 30 décembre 2008, votre société facture à ses filiales AXEMBLE et AXEMBLE Suisse SA une redevance pour l'utilisation de la marque AXEMBLE.

Suite au changement de la dénomination sociale de ces deux filiales, qui ont adopté respectivement celle de VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE et de VISIATIV ENTERPRISE SOLUTIONS (Switzerland), la marque VISIATIV remplace la marque AXEMBLE et un second avenant a été rédigé le 19 décembre 2017 en respectant les nouvelles dénominations. Les autres clauses du contrat sont demeurées inchangées.

La redevance est égale à 2% du chiffre d'affaires hors taxes.

Montant des sommes reçues au cours de l'exercice écoulé : Votre société a facturé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les sommes suivantes :

▪ VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE .....	1 342 198 €
▪ VISIATIV ENTERPRISE SOLUTIONS .....	100 927 €
	<hr/>
	<b><u>1 443 125 €</u></b>

## G. Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit de vos filiales

Administrateurs concernés : Laurent FIARD, Christian DONZEL

Nature : Votre société a conclu des conventions d'abandon de créance assorties de clauses de retour à meilleure fortune avec certaines de ses filiales.

Modalités : Votre société a consenti à abandonner des créances au profit de certaines de ses filiales. Ces abandons de créances étaient assortis d'une clause de retour à meilleure fortune activable dans les conditions ci-après :

- La constatation de capitaux propres supérieurs au capital social.
- La créance renaît à hauteur de 50% du bénéfice avant impôt de l'exercice et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance.
- L'écriture de la reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que le résultat net de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution reste positif.
- La clause de retour à meilleure fortune s'appliquera à compter de l'exercice ouvert après l'année de l'abandon et pour une durée de dix (10) ans, en sorte que la reconstitution de la créance pourra intervenir en une ou plusieurs fois. Passé ce délai, plus aucune somme ne pourrait être exigée au titre de la clause de retour à meilleure fortune.
- Le remboursement par les filiales sera effectué sans intérêt.
- En cas de retour à meilleure fortune dans les conditions exposées ci-dessus, les filiales seront tenues de rembourser la créance de votre société dans le mois qui suivra l'approbation, par l'assemblée générale, des comptes de l'exercice qui fera apparaître un bénéfice tel que le retour à meilleure fortune sera réalisé.

Le détail par filiale des clauses de retour à meilleure fortune en cours se présente comme suit :

Société bénéficiaire de l'abandon	Année de l'abandon	Durée de la clause de RMF	Date d'échéance de la clause de RMF	Solde de la créance au 31.12.2017
FEALINX (anc. CADESIS)	2 009	10 ans	31/12/2019	835 593
VISIATIV SOFTWARE	2 009	10 ans	31/12/2019	732 496
VISIATIV SOFTWARE	2 010	10 ans	31/12/2020	238 953
VISIATIV SOLUTIONS	2 010	10 ans	31/12/2020	113 166
FEALINX (anc. CADESIS)	2 010	10 ans	31/12/2020	779 710
VISIATIV SOLUTIONS	2 011	10 ans	31/12/2021	795 472
VISIATIV SOFTWARE	2 011	10 ans	31/12/2021	421 152
VISIATIV SOLUTIONS	2 012	10 ans	31/12/2022	911 707
VISIATIV SOFTWARE	2 012	10 ans	31/12/2022	429 786
VISIATIV SOLUTIONS	2 013	10 ans	31/12/2023	622 882
<b>Total</b>				<b>5 880 917</b>

Aucun abandon de créance n'a été consenti sur l'exercice 2017.

## **H. Convention d'intégration fiscale**

Administrateurs concernés : Laurent FIARD, Christian DONZEL

Nature : Une convention d'intégration fiscale a été signée entre votre société et ses filiales adhérentes.

Modalités : Le régime s'est poursuivi conformément à la convention, avec l'intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2017 des entités SOLO SERVICES et SOLO SOLUTION AUTONOME, et celle de KALISTA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Lyon, le 26 avril 2018

Les commissaires aux comptes

**DELOITTE & ASSOCIES**

**AVVENS AUDIT**

Dominique VALETTE

Pascal BLANDIN

## 20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

### 20.1 COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES FRANCAISES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2018

#### 20.1.1 Comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018

##### Bilan consolidé – Actif

VISIATIV		31/12/2018			31/12/2017
Bilan - Actif en K€	Notes	Montant brut	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
Ecarts d'acquisition	5.1	66 570	-11 500	55 070	27 649
Immobilisations incorporelles	5.2	26 840	-19 377	7 463	5 755
Immobilisations corporelles	5.2	14 774	-8 870	5 903	3 750
Immobilisations financières	5.2	5 145	-511	4 634	4 491
Titres mis en équivalence	5.2	45		45	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>113 374</b>	<b>-40 259</b>	<b>73 115</b>	<b>41 644</b>
Avances et acomptes versés	5.4	1 607		1 607	1 044
Stocks		289	-7	282	11
Créances clients	5.3	56 417	-3 756	52 661	25 932
Autres créances	5.4	14 390	-225	14 165	12 408
Impôts différés actif	5.5	2 668		2 668	2 640
Disponibilités	5.6	35 335		35 335	35 219
Charges constatées d'avance	5.7	1 640		1 640	1 172
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>112 346</b>	<b>-3 987</b>	<b>108 357</b>	<b>78 426</b>
Frais émission d'emprunts à étaler		813		813	271
Ecarts de conversion actif		1		1	1
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>226 534</b>	<b>-44 246</b>	<b>182 287</b>	<b>120 343</b>

**Bilan consolidé – Passif**

<b>VISIATIV</b> <b>BILAN - Passif en K€</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/17</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	5.8	2 417	2 411
Primes d'émission		35 894	35 423
Réserves et report à nouveau		-4 512	-7 842
Ecart de conversion groupe		409	342
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>5.18</b>	<b>3 287</b>	<b>4 805</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE</b>		<b>37 495</b>	<b>35 139</b>
<b>TOTAL INTERETS MINORITAIRES</b>		<b>9 779</b>	<b>2 395</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>47 275</b>	<b>37 534</b>
Provisions pour risques et charges	5.9	3 156	1 681
Dettes financières	5.10	51 945	25 154
Avances et acomptes reçus	5.11	299	311
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.11	29 881	24 323
Dettes fiscales et sociales	5.11	31 988	19 320
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5.11	1 126	1 333
Autres dettes	5.11	1 902	356
Impôts différés passif	5.5	701	484
Produits constatés d'avance	5.7	14 016	9 845
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>135 012</b>	<b>82 808</b>
Ecart de conversion passif		0	0
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>182 287</b>	<b>120 343</b>

## Compte de résultat consolidé

VISIATIV Compte de résultat en K€	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Ventes de marchandises	5.13	121 875	101 470
Prestations de services	5.13	39 503	21 605
Autres refacturations	5.13	1 839	1 315
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>		<b>163 217</b>	<b>124 390</b>
Autres produits d'exploitation	5.14	8 832	6 348
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>172 049</b>	<b>130 738</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises	5.15	62 163	53 379
Variation de stock de marchandises	5.15	-167	28
Autres achats et charges externes	5.15	27 435	19 594
Impôts, taxes et versements assimilés	5.15	2 545	1 897
Frais de personnel	5.15	63 161	44 629
Dotations aux amortissements sur immobilisations	5.15	4 261	2 569
Dotations aux provisions et dépréciations	5.15	2 522	1 982
Autres charges	5.15	1 246	240
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>163 165</b>	<b>124 318</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>8 883</b>	<b>6 419</b>
Produits financiers	5.16	564	476
Charges financières	5.16	1 720	753
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>-1 156</b>	<b>-277</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>7 727</b>	<b>6 142</b>
Produits exceptionnels	5.17	708	186
Charges exceptionnelles	5.17	759	654
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>-51</b>	<b>-468</b>
Impôts sur les bénéfices		2 508	856
<b>BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE</b>		<b>5 169</b>	<b>4 818</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	4.1	0	0
<b>RESULTAT CONSOLIDE</b>		<b>5 169</b>	<b>4 818</b>
RESULTAT GROUPE		3 287	4 805
RESULTAT HORS GROUPE		1 882	13
Résultat Groupe par action (en euros)	5.18	0,82	1,20
Résultat Groupe dilué par action (en euros)	5.18	0,82	1,20
Résultat par action avt dot. Amort. des Écarts d'acquisition (en euros)	5.18	0,82	1,20

## Tableau de variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres	Capital Nombre d'actions (en milliers)	Capital social	Primes d'émission	Réserves et Report à nouveau	Ecart de conversion Groupe	Résultat de l'exercice	Capitaux propres -Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres TOTAL
Montant en K€									
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>3 516</b>	<b>2 109</b>	<b>21 455</b>	<b>-11 819</b>	<b>437</b>	<b>4 393</b>	<b>16 576</b>	<b>2 311</b>	<b>18 887</b>
Affectation du résultat 2016				4 393		-4 393	0		0
Résultat net 2017						4 805	4 805	13	4 818
Augmentation de capital	502	301	14 766				15 068		15 068
Imputation Frais augmentation de capital			-798				-798		-798
Dividendes versés				1			1	-1	0
Contrat de liquidité: actions propres				-417			-417		-417
Ecart de conversion					-96		-96		-96
Variation de périmètre							0	71	71
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>4 018</b>	<b>2 411</b>	<b>35 423</b>	<b>-7 842</b>	<b>341</b>	<b>4 805</b>	<b>35 138</b>	<b>2 395</b>	<b>37 533</b>
Affectation du résultat 2017				4 805		-4 805	0		0
Résultat net 2018						3 287	3 287	1 882	5 169
Augmentation de capital	9	6	346				352		352
Actions propres VISIATIV SA				-1 349			-1 349		-1 349
Dividendes versés				1			1	-101	-100
Contrat de liquidité: actions propres							0		0
Ecart de conversion					67		67	44	111
Reclassement			125	-126	1		0		0
Variation de périmètre							0	5 560	5 560
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>4 028</b>	<b>2 417</b>	<b>35 894</b>	<b>-4 512</b>	<b>409</b>	<b>3 287</b>	<b>37 495</b>	<b>9 779</b>	<b>47 275</b>

## Tableau de flux de trésorerie

VISIATIV Tableau de flux de trésorerie en K€	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>Flux de trésorerie générés par l'exploitation</b>			
<b>Résultat net</b>		<b>5 169</b>	<b>4 818</b>
(-) Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles	4.2	-2 804	-1 809
(-) Elimination des amortissements des immobilisation corporelles	4.3	-1 391	-716
(-) Elimination des amortissements des écarts d'acquisition	4.2	0	0
(-) Elimination des dépréciations des immobilisations financières	4.4	-374	49
(-) Dotations provisions (hors provisions clients)	4.11	-1 418	-1 188
(+) Reprises provisions (hors provisions clients)	4.11	1 553	1 319
(-) Plus ou moins values sur cession d'immobilisations		-71	11
(+) Frais d'emprunts étalement		-117	-44
(+) Variation des impôts différés	4.7	-295	-158
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>10 087</b>	<b>7 354</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement net</b>		<b>-2 458</b>	<b>969</b>
<b>Flux de trésorerie générés par l'exploitation</b>		<b>7 628</b>	<b>8 323</b>
<b>Flux de trésorerie générés par l'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	4.2	-3 589	-3 289
Acquisition d'immobilisations corporelles	4.3	-1 503	-1 654
Acquisition d'immobilisations financières	4.4	-844	-1 922
Cession/remboursement d'immobilisations corporelles et financières	4.3/4.4	361	538
Contrat de liquidité	4.15	0	-100
Dettes sur investissement financier	4.1	-1 043	-708
Incidence des variations de périmètre	4.1	-25 066	-7 314
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>-31 685</b>	<b>-14 449</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Augmentation de capital nette des frais d'augmentations de capital	4.9	352	14 270
Augmentation de capital-contribution des minoritaires		2 218	200
Emission d'emprunts	4.14	27 068	9 959
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	4.14	-4 172	-1 618
Actions propres		-1 347	-866
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>24 120</b>	<b>21 945</b>
Incidences des variations des cours de devises		30	-73
<b>Augmentation (Diminution) de la trésorerie</b>		<b>93</b>	<b>15 746</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	4.9	35 197	19 451
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	4.9	35 292	35 197
<b>Augmentation (Diminution) de la trésorerie</b>		<b>95</b>	<b>15 746</b>

## Analyse détaillée de la variation du besoin de fond de roulement (BFR)

Détail de la variation du BFR en K€	31/12/2018	31/12/2017
Stocks	200	-44
Créances clients	9 980	-1 398
Autres créances	890	3 182
Charges constatées d'avance et Frais d'emprunts	-106	400
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-695	2 910
Dettes fiscales et sociales	-5 359	398
Autres dettes	-13	-351
Produits constatés d'avance	-2 439	152
<b>Total Variations</b>	<b>2 458</b>	<b>-969</b>

Cette variation de BFR inclut les nouvelles sociétés intégrées à compter de leur date d'entrée dans le périmètre de consolidation.

***(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros.)***

## **Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs**

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés annuels faisant partie intégrante des états financiers consolidés de synthèse présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 dont la durée est de 12 mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

### **1.1 Information relative à la Société et à son activité**

VISIATIV (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du groupe VISIATIV (« le Groupe »). Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro B 395 008 246.

Le Groupe s'est construit autour de l'intégration d'outils de CAO, en particulier de SOLIDWORKS et Dassault Systèmes, et de l'édition de logiciels collaboratifs sous la marque Moovapps.

Les acquisitions réalisées en 2018 permettent au groupe d'élargir son offre, notamment dans le conseil en innovation et à l'international.

Le siège social de la société est situé au 26 rue Benoît Bennier, 69260 Charbonnières-les Bains.

Le Groupe VISIATIV s'est introduit sur le marché Alternext (Euronext Growth) de Paris le 28 mai 2014.

### **1.2 Evènements marquants de l'exercice 2018**

#### **Evolution des participations sur l'exercice 2018**

L'année a été marquée par des acquisitions en complément de la forte croissance organique du groupe :

- Souscription au capital de la société VISIATIV CONSEIL à hauteur de 60.05 % en mars 2018
- Acquisition du Groupe ABGI Group (ABGI France ex ACIES en France) en mars 2018, cabinet international de conseil en innovation. Visiativ élargit son offre vers le conseil à forte valeur ajoutée et l'accompagnement des PME/ETI dans le management de leur innovation,
- Augmentation du pourcentage de détention (de 20% à 100%) dans la société AIM CP (détenant 100% de la société VALLA). L'activité dédiée aux métiers du Rapid Manufacturing et de l'impression 3D est stratégique pour Visiativ, qui vise l'accompagnement des PME et ETI dans leur transition vers l'industrie 4.0
- Acquisition en juin 2018 de la société Innova Systems (distributeur SOLIDWORKS basé en zone UK) pour accélérer le développement à l'international.
- Prise de participation majoritaire (80%) dans la société AUDROS Technology en juillet 2018. Cette acquisition vient renforcer le cœur technologique de la plateforme Moovapps
- Souscription au capital de la société QOLID à hauteur de 30 % en novembre 2018
- Prise de participation majoritaire (82.5%) en décembre 2018 dans la société Dimensions Group (holding détenteur de Design Solutions BV, intégrateur de SOLIDWORKS aux Pays-Bas, Design Solutions BVBA, intégrateur de SOLIDWORKS en Belgique et Luxembourg et LAYERTEC, intégrateur d'imprimantes 3D aux Benelux) permettant d'accélérer le développement à l'international.

- Evolution des participations des sociétés non consolidées :
  - Prise de participation majoritaire (70%) en février 2018, dans la start-up Timelab, éditeur d'une plateforme d'analyse de données, permettant d'enrichir la suite Moovapps dans l'internet des objets et le Big Data.
  - Souscription au capital de la société :
    - RETAIL VR à hauteur de 5% en mars 2018.
    - TALENT 4 à hauteur de 42,31% en avril 2018
    - SHOPPING INNOVATION LAB (SILAB) à hauteur de 10,13% en mai 2018

### **Fusion**

En octobre 2018, la société SIMLINX a fait l'objet d'une dissolution anticipée par voie de Transmission Universelle de Patrimoine au profit de la société VISIATIV. L'opération s'est traduite par un boni de fusion comptabilisé en produit exceptionnel pour un montant de 65 K€.

### **Liquidation**

En décembre 2018, la société LYNKOA a été liquidé. L'opération s'est traduite par une charge exceptionnelle nette de 102 K€.

### **Augmentation de capital par émission d'actions**

(cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.8**)

### **Autres évènements marquants de l'exercice 2018**

- Conversion des actions de préférence de catégorie « APD 2012 » en actions ordinaires de l'assemblée générale spéciale du 26 janvier 2018 selon les modalités suivantes :
  - A raison d'une action ordinaire nouvelle pour une action de préférence de catégorie « ADP 2012 » ancienne
  - Suppression de l'intégralité des avantages attachés aux actions de préférence de catégorie « ADP 2012 »,
- Emission par placement privé d'un emprunt obligataire de type Euro PP, remboursable in fine, de maturité 7 ans venant à échéance en mai 2025 pour un montant de 20 M€. Cette opération permet à Visiativ de renforcer sa structure bilancielle, d'allonger la maturité moyenne de son endettement tout en diversifiant sa base de prêteurs auprès d'investisseurs institutionnels de premier rang.
- Obtention d'une ligne de crédit Capex complémentaire de 5M€ auprès du Pool Bancaire.
- Obtention d'un emprunt auprès de Bpifrance pour un montant de 2,5 M€, à échéance en 2025, souscrit dans le cadre du renforcement de la structure financière du groupe.

### **1.3 Evènements postérieurs à la clôture 2018**

- Prise de participation majoritaire à 93% par VISIATIV Conseil au capital de JUMPSTART cabinet de conseil en financement de l'innovation au Royaume-Uni.
- Souscription par VISIATIV SOFTWARE au capital de la société FIVES SMART SOFTWARE DEVELOPMENT à hauteur de 49% en février 2019

## **Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables**

### **2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés**

Les comptes consolidés du Groupe VISIATIV sont présentés conformément au règlement CRC 99-02. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la Continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu de la capacité financière de la Société au regard de ses besoins de financement des 12 prochains mois.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

### **2.2 Application des méthodes préférentielles**

Le Groupe reconnaît à l'actif les frais de développement répondant aux critères donnés dans le paragraphe 4.2 ci-dessous.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont inclus dans le coût d'acquisition des titres. Les autres méthodes préférentielles ne sont pas appliquées par le Groupe.

### **2.3 Utilisation de jugements et d'estimations**

Pour préparer les états financiers consolidés, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- l'évaluation et la dépréciation des écarts d'acquisition et des frais de R&D.
- le calcul des impôts différés.
- l'évaluation des provisions.

## **2.4 Changement de méthode comptable**

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2017.

## **Note 3 : Périmètre de consolidation**

### **3.1 Méthodes de consolidation**

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs et passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant au groupe étant distinguée de celle relative aux intérêts minoritaires. Le contrôle exclusif est présumé au-delà de 40% de pourcentage de contrôle.

Les sociétés associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de détention de ces dernières est supérieur à 20%. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres possédés, le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris le résultat de l'exercice. Les sociétés qui répondent aux critères ci-dessus, mais qui ne présentent pas à leur date d'acquisition, de caractère durable de détention, ne sont pas consolidées. Ces participations sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué d'une dépréciation si nécessaire.

Afin de présenter les comptes des sociétés consolidées sur une base économique et homogène, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements, conformément aux principes exposés ci-dessous. Après cumul des bilans et des comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques ainsi que les plus ou moins-values résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de la date d'acquisition ou à une date proche de celle-ci.

### 3.2 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018

Pôle	Sociétés	Adresses	31-déc-18		31-déc-17		Méthode de consolidation
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
I N T E G R A T I O N	CADWARE SYSTEMS	26 Rue Benoit Bennier, 69 260 Charbonnières les bains	(a)		(a)		IG
	VISIATIV SOLUTION ENTREPRISE		100%	100%	100%	100%	IG
	VISIATIV 3D PRINTING		100%	100%	50%	50%	IG
	VISIATIV SOLUTIONS		100%	100%	100%	100%	IG
	NC2	5 Allée Du Crêt, Parc d'activité des Monts d'Or, 69890 La Tour-de-Salvagny	100%	76%	100%	76%	IG
	KALISTA	100 Avenue du général leclerc, 93500 Pantin	100%	100%	100%	100%	IG
	VALLA	47 rue Antoine Primat, 69100 Villeurbanne	100%	100%	NC	NC	IG
	AIM CP		100%	100%	NC	NC	IG
	VISIATIV AFRICA	Casaneashore Shore 18, 3e étage, 1100 Bd Al Qods, Sidi Maârouf - MAROC	100%	100%	100%	100%	IG
	VISIATIV ENTERPRISE SOLUTION (SUISSE)	Chemin des Vergers 4, 2520 Neuenstadt - SUISSE	100%	100%	100%	100%	IG
	VISIATIV SUISSE		100%	100%	100%	100%	IG
	C+E FORUM	Netzbodenstrasse 33 – 4133 Prattein - SUISSE	100%	100%	100%	100%	IG
	INNOVA SYSTEMS	1 Pioneer Court, Chivers Way, Histon, Cambridge, CB24 9PT - UK	100%	100%	NC	NC	IG
	DIMENSIONS GROUP BV	Hogeweg 133, 5301 LL Zaltbommel, NEDERLAND	83%	83%	NC	NC	IG
	DESIGN SOLUTIONS BV		100%	83%	NC	NC	IG
	LAYERTEC BV		100%	83%	NC	NC	IG
DESIGN SOLUTIONS BVBA	De Gheeststraat 1b, 9300 Alost, BELGIQUE	100%	83%	NC	NC	IG	
E D I T I O N	VISIATIV SOFTWARE	26 Rue Benoit Bennier, 69 260 Charbonnières les bains	100%	100%	100%	100%	IG
	IPIORTA		100%	51%	100%	51%	IG
	VISIATIV HOSTING		76%	76%	76%	76%	IG
	VSSB		51%	51%	51%	51%	IG
	SOLO SOLUTION	Zone artisanale des tremolets, rue Clément Ader, Guilhaierand-Granges, 07500 Guilhaierand-Granges	100%	100%	100%	100%	IG
	NUMVISION	453 chemin de la Farlède, ZA Les Playes, Espace Duo, 83500 La Seyne/mer	60%	60%	60%	60%	IG
	SPREADING APPS	72 Rue de la République, 76 140 Le petit quevilly	67%	67%	67%	67%	IG
	AUDROS TECHNOLOGY	120 allée Jacques Monod, 69800 Saint-Priest	80%	80%	NC	NC	IG
	GREENLIGHT IT		100%	80%	NC	NC	IG
	VISIATIV MAROC	Casaneashore Shore 18, 3e étage, 1100 Bd Al Qods, Sidi Maârouf - MAROC	100%	100%	100%	100%	IG
QOLID	170 bd Stalingrad 69006 LYON	30%	30%	NC	NC	MEQ	
C O N S E I L	VISIATIV CONSEIL	26 Rue Benoit Bennier, 69 260 Charbonnières les bains	60%	60%	NC	NC	IG
	ABGI France EX ACIES	52 quai Rambaud, 69 002 Lyon	93%	53%	NC	NC	IG
	ABGI GROUP		84%	57%	NC	NC	IG
	ABGI DEV		100%	57%	NC	NC	IG
	OVEUS		95%	54%	NC	NC	IG
	ABGI USA	1700 West Loop Freeway South Suite 230, Houston, Texas, 77 027 USA	79%	45%	NC	NC	IG

(a) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2016 dans Visiativ Solutions

IG : Intégration Globale

MEQ : Mise en équivalence

NC : Non consolidée

### 3.3 Variations de périmètre

#### Entrées de périmètre

- Intégration globale des sociétés suivantes au 01 Avril 2018 :
  - Création de VISIATIV Conseil pour l'acquisition d'ABGI Group détenant les filiales suivantes :
    - ABGI Développement (France)
    - ABGI France ex ACIES (France)
    - Oveus (France)
    - ABGI USA Inc (Etats-Unis)
  - Augmentation du pourcentage d'intérêt dans AIM CP (de 20% à 100%) détenant la société Valla
- Intégration globale des sociétés suivantes au 1<sup>er</sup> juillet 2018
  - La société Innova Systems (Royaume-Uni)
  - La société Audros Technology (France) et sa filiale GREEN LIGHT (France)
- Intégration globale des sociétés suivantes au 1<sup>er</sup> décembre 2018 :
  - Dimensions Group détenant les filiales suivantes :
    - Design Solutions BV (Pays Bas),
    - Design Solutions BVBA, (Pays Bas)
    - LAYERTEC, (Belgique)
- Mise en Equivalence de la société Qolid à compter de Décembre 2018

#### Sorties de périmètre

- Néant

### 3.4 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Du fait de leur faible pourcentage de détention et de l'absence d'influence notable exercée par le groupe ou de leur importance jugée non significative au 31 décembre 2018 les sociétés présentées dans le tableau ci-dessous n'ont pas été consolidées.

Du fait de leur faible pourcentage de détention et de l'absence d'influence notable exercée par le groupe ou de leur importance jugée non significative au 31 décembre 2018 les sociétés présentées dans le tableau ci-dessous n'ont pas été consolidées.

SOCIETES	% de détention	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	VNC des titres au 31/12/2018
STRATEGEEEX (données 31/12/2017)	19,05%	-60	399	150	0
FEALINX (données 31/12/2017)	11,45%	1 971	7 849	18	195
LINKSOFT (données 31/12/2017)	28,89%	-78	181	-266	312
AXEMBLE MAROC (données 31/03/18)	100,00%	-174	27	-4	0
SOLO SERVICES (données 31/12/2018)	100,00%	50	85	5	100
ISOTOOLS TUNISIE (données 31/12/2018)	99,00%	32	66	17	1
ABGI BRESIL (données 31/12/2017)	26,25%	25	1 201	78	475
ABGI CANADA (données 30/06/18)	100,00%	13	39	-129	13
GREENLIGHT MAROC (données 31/06/2018)	100,00%	59	276	8	5
SHOPPING INNOVATION LAB (données 31/12/2017)	10,26%	216	339	-131	80
TIMELAB (données 31/12/2018)	70,57%	134	179	-82	337
TALENT4 (aucun exercice clos)	42,31%	52	-	-	22
LE RESEAU HUMAIN (données 31/12/2017)	15,56%	10	130	-38	1

les sociétés dont la détention est < 10% ne sont pas mentionnées

## Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation

### 4.1 Ecart d'acquisition

- Détermination de la valeur brute

Tous les éléments identifiables d'actif acquis et d'éléments de passif acquis ou éventuels, sont comptabilisés à la date du transfert de contrôle au profit du groupe (date d'acquisition), indépendamment de la prise en compte de tout intérêt minoritaire :

- à leur valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation,
- à leur valeur de marché ou valeur vénale nette des coûts de sortie pour les biens non destinés à l'exploitation.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est égal au prix d'acquisition, augmenté des coûts directement attribuables à l'acquisition. Tout excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des passifs éventuels comptabilisés, est inscrit à l'actif en écart d'acquisition.

Conformément au paragraphe 21130 du règlement 99-02, lorsque la convention d'acquisition prévoit un ajustement du prix d'acquisition en fonction d'un ou plusieurs événements, le montant de la correction est inclus dans le coût d'acquisition, à la date de première consolidation si :

- cet ajustement est probable,
- et si son montant peut être mesuré de manière fiable.

- Amortissement des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition positifs et les fonds de commerces considérés comme des écarts d'acquisition sont inscrits à l'actif immobilisé et ne font plus l'objet d'un amortissement selon un plan préalablement défini à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 suite à la modification de l'annexe du règlement 99-02.

Les écarts d'acquisition présents au 1er janvier 2016, initialement amortis sur 10 ans, sont considérés comme non amortissables à compter de l'exercice 2016 car il n'existe pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au groupe. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation sera constatée dès lors que la valeur d'utilité est inférieure à la Valeur Nette Comptable.

Les écarts d'acquisition qui seront constatés ultérieurement feront l'objet d'une analyse pour déterminer si leur durée d'utilisation est limitée ou non et les modalités d'amortissement à appliquer.

- **Dépréciation de l'écart d'acquisition positif à durée non limitée**

La valeur recouvrable (valeur actuelle) des écarts d'acquisition fait l'objet d'un suivi et d'un test de dépréciation et toute perte de valeur est considérée comme définitive. Ce test de dépréciation est réalisé à chaque clôture annuelle en application des articles 214-15 /16 du PCG. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Historiquement, les écarts d'acquisition étaient affectés à l'intégralité des actifs du Groupe dans le cadre des tests de dépréciation, dans la mesure où l'offre constituée par l'Edition et l'intégration regroupent des solutions et applications globales et transversales.

Cette position demeure valable pour les offres Edition et Intégration, qui rassemblent les produits intégrés et ceux développés en interne.

En revanche, avec l'acquisition du groupe ABGI, les écarts d'acquisition liés à cette activité de conseil seront testés spécifiquement. Les tests de dépréciation liés à cette activité seront réalisés à partir de 2019.

## 4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et de développement de logiciels. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Eléments	Durées d'amortissement
Marques	Non amortissable
Logiciels (achetés ou produits en interne)	1 à 5 ans

Les dépenses liées à l'enregistrement des brevets sont enregistrées en charges.

En application de la méthode préférentielle, les dépenses de développement sont immobilisées dès lors que l'entreprise peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- l'entreprise a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le groupe concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé. Les frais de conception de logiciels prennent en compte l'ensemble des coûts de production, principalement constitués par des dépenses de personnel. Ces coûts donnent lieu à un suivi annuel individualisé par projet. Seuls sont maintenus à l'actif les frais relatifs à des logiciels qui ont de sérieuses chances de réussite commerciale. Par ailleurs, la société n'immobilise que des développements relatifs à des versions majeures de logiciels.

Le coût de production prend en compte :

- Les coûts salariaux (salaires, charges sociales et indemnités congés payés),
- Une quote-part de charges indirectes,
- Le cas échéant des coûts externes de sous-traitance.

La durée d'amortissement de ces frais de recherche et développement est de 12 mois (évolution mineure des produits existants), 36 mois (évolution majeure des produits existants), ou 60 mois (sur les nouveaux produits), à compter de la date de commercialisation.

#### 4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Eléments	Durées d'amortissement
Installations techniques, matériel et outillages	4 à 10 ans - Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans - Linéaire
Matériel de transport	2 à 5 ans - Linéaire
Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans - Linéaire
Mobilier	2 à 10 ans - Linéaire

La société ne pratiquant pas l'amortissement dérogatoire, aucun retraitement n'a été effectué à ce titre.

#### 4.4 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- des titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation,
- de dépôts et cautionnements versés.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'inventaire, est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir et leur valeur d'utilité pour le groupe.

#### 4.5 Contrats de location

La société a recours à des contrats de location longue durée concernant la flotte de véhicules et le matériel informatique. Compte tenu de la fréquence de renouvellement du parc en location, aucun retraitement n'a été pratiqué. Les biens concernés par les contrats de location ne sont pas inscrits à l'actif.

#### 4.6 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles sont alors dépréciées au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation individuelle dans laquelle se trouve le client.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

#### **4.7 Impôts différés**

L'impôt sur les résultats correspond au cumul, corrigé éventuellement de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du Groupe.

Les différences temporaires entre le résultat imposable et le résultat consolidé avant impôt donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Il existe au sein du groupe un périmètre d'intégration fiscale au 31 décembre 2018, dont VISIATIV est la tête de groupe, composé des sociétés suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- SOLO SOLUTION AUTONOME,
- SOLO SERVICES,
- KALISTA.

Par ailleurs le groupe a quatre autres périmètres d'intégration fiscale :

- DIMENSIONS GROUP (mère) – Pays Bas
  - o DESIGN SOLUTIONS BV (fille)
  - o LAYERTEC BV (fille)
- VSSB (mère) et IPORTA (fille)
- VISIATIV HOSTING (mère) et NC2 (fille)
- ABGI DEV (mère) et OVEUS (fille)

Les autres sociétés ne sont pas incluses dans un périmètre d'intégration fiscale.

#### **4.8 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

#### **4.9 Disponibilités**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où ces éléments sont disponibles à très court terme.

Les provisions pour dépréciation éventuelles des valeurs mobilières sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, ou la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Les concours bancaires ont un caractère momentané n'engendrant pas leur traitement en « financement ».

Les disponibilités liées aux effets du contrat de factor ayant une possibilité de recours sont retraités.

#### **4.10 Opérations en devises étrangères**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

#### **4.11 Provisions pour risques et charges**

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir l'obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendu de celui-ci.

VISIATIV enregistre une provision « maintenance » correspondant à l'estimation du coût des services de hotline qu'elle risque de devoir engager sur les exercices suivants, pour les logiciels distribués.

#### **4.12 Indemnité de départs à la retraite**

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont mentionnés dans les engagements donnés en note 5.2.1.5 sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose notamment sur des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite et sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

En cas d'acquisition de nouvelles filiales, la provision d'indemnité de départ à la retraite relative à ces nouvelles filiales est comptabilisée lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Ce montant n'est plus ensuite actualisé et sera repris au fur et à mesure des départs constatés. Son actualisation est quant à elle indiquée en engagement hors bilan.

#### **4.13 Instruments financiers**

Le cas échéant, le Groupe peut avoir recours à des contrats de swap de taux pour couvrir ses emprunts à taux variable.

Le Groupe a recours à des instruments financiers au 31 décembre 2018 (cf note 5.11).

#### **4.14 Emprunts**

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

#### **4.15 Contrat de liquidité**

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 200 K€ conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Les acquisitions d'actions propres sont déduites des capitaux propres au 31 décembre 2018. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés en capitaux propres.

#### **4.16 Subventions publiques à recevoir**

##### **Subventions**

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

##### **Crédit d'impôt recherche**

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le CIR est reconnu en produit dans le compte de résultat pour la part liée aux projets de recherche et en produit constatés d'avance pour la part liée aux projets immobilisés. Ce produit est repris au fil des amortissements des projets immobilisés.

#### 4.17 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat de l'exercice, net de TVA, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de l'exercice.

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par le Groupe, qui distingue :

- La vente de matériel informatique (négoce)  
Les produits correspondants sont rattachés à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés.
- La vente de licences et de contrats de mise à jour (négoce)  
Pour les produits distribués, le Groupe reconnaît intégralement le chiffre d'affaires lors de la mise à disposition du produit au client ou par la mise à disposition sur le site web de l'éditeur des packs de mise à jour/maintenance. Ces événements sont concomitants à la facturation.
- La vente du droit d'utilisation d'un logiciel d'édition pour une période déterminée.  
Le Groupe reconnaît les revenus linéairement sur la période d'utilisation du logiciel.
- La mise à jour annuelle et maintenance pour les logiciels édités.  
Le Groupe reconnaît les revenus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.
- La vente de matériel informatique (négoce)  
Les produits correspondants sont rattachés à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés.
- La prestation de service  
Le Groupe reconnaît les revenus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus selon la méthode du pourcentage d'avancement.

#### 4.18 Informations sectorielles

Le Groupe offre des solutions et applications globales et transversales incluant à la fois les produits intégrés et ceux développés en interne, solutions enrichies par une offre de conseil en innovation suite à l'acquisition du groupe ABGI.

Un suivi interne par pôle (Edition, Intégration et Conseil) est réalisé et détaillé en note 5.15.

#### 4.19 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

## 4.20 Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux dividendes reçus des participations non consolidées, aux intérêts d'emprunts, aux pertes et gains de changes.

## 4.21 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

## Note 5 : Notes sur le bilan consolidé

### 5.1 : Ecart d'acquisition

- **Au 31 décembre 2018**

ECARTS D'ACQUISITION (Montants en K€)	31/12/2017			Augmentations	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	31/12/2018
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette					
Novaxel	1 743	-523	1 220		-1 220			0
Visiativ Enterprise Solutions (Suisse)	1 971	-1 404	566		-24		27	570
Isotools	759	-316	443		-443			0
Visiativ Solutions	498	-100	398		113			511
Isoflex	598	-149	450		-450			0
Innocad	440	-220	220		-220			0
Visiativ Africa	156	0	156					156
Kallista	424	0	424					424
Solo Solutions	6 461	0	6 461					6 461
Ipporta	2 269	0	2 269	0	54	0	0	2 323
NC2	1 780	0	1 780	0	0	0	0	1 780
Numvision	599	0	599					599
Spreading Apps	1 559	0	1 559					1 559
Visitiv Software					2 134			2 134
Visiativ Solution Entreprise	6 122	-291	5 831	33	-101			5 764
C+E forum	4 021		4 021		1 457		155	5 633
Autres écarts d'acquisition	9 749	-8 498	1 251		-1 301		50	0
Groupe ABGI						12 887		12 887
Valla SAS				5		2 031		2 036
Audros Technology SAS				2		1 002		1 004
Innova Systems Ltd						5 026		5 026
Groupe Dimension						6 205		6 205
<b>Total écarts d'acquisition</b>	<b>39 149</b>	<b>-11 500</b>	<b>27 649</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>27 151</b>	<b>232</b>	<b>55 070</b>

Les impacts des variations de périmètre résultent principalement des prises de participation de l'exercice à savoir GROUPE ABGI, VALLA, GROUPE DIMENSION, INNOVA SYSTEMS, AUDROS TECHNOLOGY.

- **Test de dépréciation des écarts d'acquisition au 31 décembre 2018**

Le test de dépréciation consistant à comparer la valeur comptable et la valeur de l'UGT des métiers « Edition et Intégration » a été réalisé à partir des hypothèses suivantes :

- Taux de croissance à long terme : 1%
- Taux d'actualisation : 11%
- Horizon des prévisions retenues : 5 ans

Les hypothèses ont été préparées à partir des données de business plan du Groupe. Sur la base des hypothèses ci-dessus le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de constater de dépréciation.

L'analyse de la sensibilité de la juste valeur des hypothèses clés pour l'UGT lié aux métiers « Edition et Intégration », prises individuellement, n'entraînait pas de dépréciation au 31 décembre 2018.

Le métier « Conseil en Innovation » acquis en cours d'année 2018 ne sera testé qu'en 2019.

- **Informations complémentaires liées à l'acquisition des nouvelles entités au 31 décembre 2018**

Les principaux agrégats liés au bilan d'ouverture, à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation des nouvelles entités s'établissent comme suit :

Montant en K€	Groupe ABGI	Valla SAS	Audros Technology	Innova Systems	Groupe Dimension	Total
Actifs incorporels et corporels	1 126	215	865	75	421	2 702
Actifs financiers	27 059	1 206	18	-	2 616	30 899
Stocks	-	35	-	4	32	71
Créances clients	12 621	512	1 536	814	3 416	18 898
Autres créances	5 991	168	394	25	208	6 786
Disponibilités	517	1	1 040	2 437	2 814	6 810
<b>Total Actif</b>	<b>47 314</b>	<b>2 137</b>	<b>3 853</b>	<b>3 355</b>	<b>9 507</b>	<b>66 166</b>
Capitaux propres	25 882	-	689	1 715	4 929	33 875
Provisions pour risques et charges	931	-	-	200	59	1 190
Dettes financières	3 008	878	175	-	-	4 062
Dettes fournisseurs	1 926	829	912	443	3 122	7 233
Autres dettes	15 566	1 119	1 051	673	1 397	19 807
<b>Total Passif</b>	<b>47 314</b>	<b>2 137</b>	<b>3 853</b>	<b>3 355</b>	<b>9 507</b>	<b>66 166</b>
Ecart d'acquisition	12 887	2 031	1 002	5 026	6 205	27 151

La présentation ci-dessus est réalisée par sous-groupe d'intégration.

A compter de l'entrée des nouvelles entités dans le périmètre VISIATIV, ces acquisitions ont impacté le chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 23 151 K€ et le résultat net de l'ensemble pour 3 880 K€. Le chiffre d'affaires annualisé sur l'année 2018 des entités acquises en 2018 s'élève à 42 364 K€.

Ces données financières annualisées présentées ci-dessous, exclusivement à titre d'illustration sont établies afin de donner au lecteur des comptes annuels consolidés une information pertinente de l'impact théorique sur le chiffre d'affaires consolidé et sur le résultat net consolidé et ne constituent pas une indication des résultats des activités opérationnelles ou de la situation financière du nouveau groupe qui auraient été obtenus si les opérations étaient intervenues au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ces informations financières ne tiennent compte d'aucune économie de coût ou d'autres synergies qui pourraient résulter de ces opérations.

## 5.2 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Le poste « autres postes d'immobilisations incorporelles » correspond principalement aux frais de développement de logiciels, qui sont activés lorsque les critères définis à la note 4.2 sont satisfaits. L'ensemble des immobilisations financières sont à échéance à plus d'un an au 31 décembre 2018,

• Au 31 décembre 2018

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K€)	31/12/2017	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	Reclassements et mises au rebut	31/12/2018
Frais d'établissement et de développement	622	239		36			897
Concessions, brevets & droits similaires	18 131	3 073	-6	3 270			24 469
Logiciels	232						232
Autres postes d'immobilisations incorporelles	348	91		405	1		844
Autres immobilisations incorporelles en cours	203	196					399
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>19 535</b>	<b>3 598</b>	<b>-6</b>	<b>3 711</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>26 840</b>
Constructions	1 598	106		474			2 179
Terrains	306						306
Installations techniques, matériel et outillages industriels	254	204		1 032			1 490
Installations générales, agencements, aménagements	0			361			361
Matériel de transport	90			30			119
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 027	448	-23	1 262	14		4 729
Autres immobilisations corporelles	3 142	757	-33	1 704	19		5 588
Immobilisations corporelles en cours	0						0
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>8 418</b>	<b>1 515</b>	<b>-56</b>	<b>4 864</b>	<b>33</b>	<b>0</b>	<b>14 773</b>
Autres immobilisations financières	4 622	744	-497	735	3	-461	5 145
Titres mis en équivalence				45			45
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>4 622</b>	<b>744</b>	<b>-497</b>	<b>780</b>	<b>3</b>	<b>-461</b>	<b>5 190</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>32 575</b>	<b>5 857</b>	<b>-559</b>	<b>9 355</b>	<b>37</b>	<b>-461</b>	<b>46 803</b>

Le reclassement de 461 K€ correspond à la sortie des titres de la société AIM CP qui n'était pas consolidée au 31 décembre 2017.

Suite à l'évolution du pourcentage de détention cette dernière est désormais en intégration globale.

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K€)	31/12/2017	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	31/12/2018	Valeurs nettes 31/12/2018
Frais d'établissement et de développement	348	114		36		498	399
Concessions, brevets & droits similaires	12 980	2 610	-6	2 360		17 945	6 524
Logiciels	172	21				193	38
Autres postes d'immobilisations incorporelles	280	60		402	-1	741	102
Autres immobilisations incorporelles en cours	0					0	399
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>13 780</b>	<b>2 804</b>	<b>-6</b>	<b>2 799</b>	<b>-1</b>	<b>19 377</b>	<b>7 463</b>
Constructions	698	112		130		940	1 238
Terrains	0					0	306
Installations techniques, matériel et outillages industriels	141	82		902		1 125	365
Installations générales, agencements, aménagements	0					0	361
Matériel de transport	82	7		26		115	5
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 223	470		1 015		3 708	1 021
Autres immobilisations corporelles	1 524	719	-33	771	-15	2 982	2 607
Immobilisations corporelles en cours							
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>4 668</b>	<b>1 391</b>	<b>-33</b>	<b>2 844</b>	<b>-15</b>	<b>8 870</b>	<b>5 903</b>
Autres immobilisations financières	131	400	-26	6	-1	511	4 635
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>131</b>	<b>400</b>	<b>-26</b>	<b>6</b>	<b>-1</b>	<b>511</b>	<b>4 635</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 580</b>	<b>4 596</b>	<b>-65</b>	<b>5 648</b>	<b>-16</b>	<b>28 758</b>	<b>18 000</b>

Des réaffectations tant en Valeurs Brutes qu'au niveau des Cumuls d'amortissements ont été réalisées au 31/12/2017 n'affectant pas les Sous-Totaux

Les acquisitions d'immobilisations financières au 31 décembre 2018 sont principalement composées des titres non consolidés pour 511 K€, des obligations et des prêts sans intérêt relatifs aux versements faits auprès des organismes collecteurs de l'obligation de construction pour 108 K€ et de dépôts et cautionnements pour 125 K€.

L'augmentation des titres non consolidés est composée de :

- Titres SILAB :	80 K€
- Titres TIMELAB :	337 K€
- Titres TALENT 4 :	22 K€
- Titres E-NOVAPS	27 K€
- Titres Qolid (mise en équivalence)	45 K€

**Total des acquisitions : 511 k€**

Les cessions d'immobilisations financières sont principalement liées à :

- La liquidation de la société LYNKOA 415 K€
- La Transmission Universelle de Patrimoine de SIMLINX 93 K€

La dépréciation des autres immobilisations financières correspond aux titres Strategieex.

Le solde en espèce du contrat de liquidité s'élève à 86 K€ contre 223 K€ au 31 décembre 2017.

### 5.3 : Créances clients

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
	Créances clients et comptes rattachés	56 410
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	3 756	2 918
<b>Total net des créances clients et comptes rattachés</b>	<b>52 654</b>	<b>25 932</b>

La provision pour dépréciation client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non-recouvrement.

Les créances clients cédées à l'organisme d'affacturage ne font pas l'objet d'une dépréciation dans la mesure où le contrat d'affacturage est sans recours (cf note 5.4)

### 5.4 : Détails de l'actif circulant par échéance

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2018. Les impôts différés actifs ainsi que les disponibilités sont exclus de cette analyse.

Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

ETAT DE L'ACTIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2018		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances clients	56 417	53 477	2 940
Créances sur personnel et organismes sociaux	250	250	
Stock	288	288	
Créance fiscale (1)	9 011	4 767	4 244
Fournisseurs débiteurs	1 607	1 607	
Factor (2)	2 642	2 642	
Comptes courants (3)	1 743	1 743	
Autres créances	745	745	
Charges constatées d'avance	1 640	1 640	
<b>Total de l' Actif circulant</b>	<b>74 343</b>	<b>67 159</b>	<b>7 184</b>

### Crédit d'impôt recherche et Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (1)

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est imputable sur l'impôt société ou remboursable au bout de 3 ans.

Le Montant du Crédit d'impôt recherche pris en compte dans les comptes clos le 31 décembre 2018 s'élève à 1 069 K€ contre 1 119 K€ au 31 décembre 2017.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi « CICE » est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunération correspondantes. La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel. Le montant du CICE pris en compte dans les comptes clos le 31 décembre 2018 s'élève à 731 K€ au niveau du Groupe contre 665 K€ au 31 décembre 2017.

Le crédit d'impôt est utilisé pour améliorer la compétitivité de la société et ainsi lui permettre de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement.

## Factor (2)

Le Groupe a recours à un prestataire de factoring auprès duquel il cède ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat est sans recours c'est-à-dire que les créances qui seraient impayées entre les mains du factor ne sont pas restituées au Groupe, la société d'affacturage conservant donc le risque d'insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée. Le montant des créances financées est indiqué dans les engagements hors bilan, en note 5.21.4.

Les créances cédées et non financées sont sorties du poste client et comptabilisées en autres créances. En 2018, ces créances s'élèvent 2 642 K€, contre 3 314 K€ au 31 décembre 2017.

## Comptes courants (3)

Les comptes courants envers les entités non consolidées s'établissent comme suit :

### Au 31 décembre 2018

- Linksoft 720 K€
- TimeLab 285 k€
- Axemble Maroc 135 K€, déprécié à 100%
- Le Réseau Humain : 35 K€
- Talent 4 300 K€
- ABGI Canada 165 K€
- STJ Holding 90 K€ déprécié à 100%

## Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

PROVISIONS (montant en K€)	31/12/2018					31/12/2018
	31/12/2017	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Impact conversion	
Provision sur Stock	1	6				7
Provisions sur comptes clients	2 918	1 353	-1 082	552	15	3 756
Provisions sur autres créances	163		-29	90		225
<b>Total provisions pour dépréciations</b>	<b>3 082</b>	<b>1 359</b>	<b>-1 111</b>	<b>642</b>	<b>15</b>	<b>3 987</b>

## 5.5 : Impôts différés Actif et Passif

La société VISIATIV a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis janvier 2001. Elle est tête de groupe et est à ce titre redevable de l'impôt déterminé pour l'ensemble du groupe. Le résultat fiscal est déterminé séparément pour chacune des sociétés intégrées. La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt de chaque fille.

Au titre de l'exercice 2018, les filiales faisant partie du groupe fiscalement intégré, dont la société VISIATIV est la tête de groupe, sont :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- SOLO SOLUTION AUTONOME,
- SOLO SERVICES,
- KALISTA

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose le Groupe s'établit à 668 K€ au 31 décembre 2018 (dont 13 489 K€ issus du périmètre d'intégration fiscale). 17

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 33,33% au 31 décembre 2018. Ce taux diminue progressivement à compter de 2018 pour atteindre 25% à compter de 2022.

Les taux applicables aux filiales étrangères s'élèvent à 20% en UK et en Suisse, 25% aux USA, 28% aux Pays-Bas et 30% pour les filiales présentes au Maroc.

Le montant total des impôts différés activés sur déficits reportables s'établit à 2,4 M€.

Au 31 décembre 2018, la preuve d'impôt se présente de la manière suivante :

Preuve d'impôt	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net	5 169	4 818
Impôt consolidé	2 508	862
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>7 677</b>	<b>5 680</b>
Taux courant d'imposition en France	33,33%	33,33%
<b>Impôt théorique au taux courant en France</b>	<b>2 559</b>	<b>1 893</b>
Différences permanentes	115	-729
Activation du déficit fiscal	0	0
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différé	239	-123
Différences de taux d'imposition	-410	-181
<b>Charge/produit d'impôt du groupe</b>	<b>2 503</b>	<b>860</b>
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>32,6%</i>	<i>15,1%</i>

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche (produit opérationnel non imposable fiscalement).

La nature des impôts différés en base au 31 décembre 2018 est détaillée de la manière suivante :

<b>NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en Keuros)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Différences temporelles	1 935	1 177
Déficits reportables	21 044	18 032
<b>Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif</b>	<b>22 979</b>	<b>19 208</b>
Différences temporelles	2 023	1 680
Ecart de réévaluation Immobilisations	703	760
Dépréciation des comptes courants intragroupe	1 843	898
<b>Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif</b>	<b>4 569</b>	<b>3 339</b>
<b>Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés</b>	<b>18 410</b>	<b>15 869</b>
Base Impôts différés non reconnus	-12 414	-9 401
<b>Total net des impôts différés</b>	<b>5 996</b>	<b>6 468</b>

### 5.6 : Trésorerie nette

<b>TRESORERIE NETTE (Montants en K€)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Disponibilités	35 335	35 219
Concours bancaires courants (Passif)	-43	-22
<b>Total Trésorerie nette</b>	<b>35 292</b>	<b>35 197</b>

### 5.7 : Charges et produits constatés d'avance

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que les charges d'exploitation et s'analyse comme suit par nature :

<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en K€)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Locations immobilières	617	355
Locations mobilières	216	176
Sous-traitance	36	206
Assurances	19	13
Maintenance informatique	198	44
Marketing	337	177
Divers	217	176
<b>Total des charges constatées d'avance</b>	<b>1 640</b>	<b>1 172</b>

Les produits constatés d'avance sont composés de la manière suivante :

<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (Montants en K€)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Issus de la facturation des contrats de maintenance	10 074	7 811
Issus des subventions d'investissements correspondant à la part CIR* liés aux projets immobilisés	457	676
Issus des prestations de services	2 630	1 358
Autres	855	0
<b>Total des produits constatés d'avance</b>	<b>14 016</b>	<b>9 845</b>

\* CIR (Crédit d'Impôt Recherche)

La hausse des PCA liés à la facturation des contrats de maintenance au 31 décembre 2018 s'explique principalement par l'augmentation de l'activité récurrente des sociétés du périmètre 2017 pour 1 630 K€ et par l'intégration des croissances externes pour 640 K€.

Les PCA issus des prestations de services augmentent de 1 272 K€ principalement liés à l'intégration de ABGI Group (500 K€), du groupe DIMENSIONS (400 K€) ainsi qu'à l'Entreprise DU FUTUR. Les Autres PCA sont essentiellement constituées des prises de participations minoritaires réalisées avec FIVES et Qolid (664 K€) ainsi qu'à des loyers perçus d'avance (155 K€).

## 5.8 : Capitaux propres

### 5.8.1 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2018	31/12/2017
Capital (en K€)	2 417	2 411
Nombre d'actions	4 027 553	4 018 077
dont Actions ordinaires	4 027 553	3 567 417
dont Actions de préférences ADP2012-1	0	450 660
Valeur nominale arrondie à deux décimales (en euros)	0,60 €	0,60 €

### Actions de préférences ADP2012

Au terme de l'assemblée générale spéciale du 26 janvier 2018, les actions de préférence de catégorie « APD 2012 » ont été converties en actions ordinaires selon les modalités suivantes :

- A raison d'une action ordinaire nouvelle pour une action de préférence de catégorie « ADP 2012 » ancienne
- Suppression de l'intégralité des avantages attachés aux actions de préférence de catégorie « ADP 2012 »,

### 5.8.2 : Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les 3 derniers exercices clos.

### 5.8.3 : Augmentation de capital sur l'exercice 2018

L'assemblée Générale Mixte du 26 janvier 2018 a décidé de la conversion des 450 660 actions de préférence de catégorie « ADP 2012 » en actions ordinaires.

Aux termes des décisions du Directeur Général en date du 11 juin 2018 agissant sur subdélégation du Conseil d'administration en date du 15 décembre 2017 et du 9 mars 2018, agissant lui-même sur délégation de compétence accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 1<sup>er</sup> juin 2017, il a été constaté une augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne groupe d'un montant de 5 685,60 € par l'émission de 9 476 actions ordinaires nouvelles de 0,60 € de valeur nominale chacune, émises au prix de 38,55 € par action, représentant une souscription, prime d'émission incluse, d'un montant de 365 299,80 €, soit avec une prime d'émission globale de 359 614,20 €.

Le capital de la société VISIATIV est ainsi porté de 2 410 846,20 € à 2 416 531,80 €, divisé en 4 027 553 actions de 0,60 € de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

## 5.9 : Provisions pour risques et charges

PROVISIONS (montant en K€)	31/12/2018						
	31/12/2017	Dotations	REPRISE	Variation de périmètre	Impact conversion	Reclassement	Montant fin exercice
Provisions pour pertes de change	2						2
Provisions pour maintenance	1 120	1 263	-1 122	0	5	0	1 266
Provisions pour pensions et obligations similaires	383		-74	424	0		733
Autres provisions pour risques	177	155	-358	745	-1	435	1 154
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>1 681</b>	<b>1 418</b>	<b>-1 553</b>	<b>1 170</b>	<b>4</b>	<b>435</b>	<b>3 156</b>

### Provisions pour engagements de retraites

Dans le cadre de l'acquisition des entités suivantes françaises (VALLA, ABGI France ex ACIES, OVEUS, AUDROS Technology, GREENLIGHT) les engagements relatifs aux engagements de retraite et avantages similaires accordés aux salariés tels qu'indemnités de départ à la retraite ont été considérés comme des passifs identifiables comptabilisés, indépendamment de la méthode comptable du groupe en la matière, qui ne les comptabilise pas.

A cet effet, au 31 décembre 2018, la provision pour départ à la retraite pour ces entités s'élève à 393 K€ et a été évaluée en utilisant les méthodes actuarielles du groupe VISIATIV pour l'estimation de ses engagements (non provisionnés).

Aucun engagement de retraite et avantages similaires n'a été identifié pour les structures étrangères.

### Litiges et passifs

La société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la société.

### Autres provisions pour risques

Les autres provisions sont pour l'essentiel constituées d'une Provision pour Contrôle fiscal clients (300 K€) liée à l'activité du groupe ABGI ainsi qu'à des provisions prud'homales existantes dans les sociétés acquises en 2018.

### Provision maintenance

La provision maintenance est évaluée annuellement sur la base des coûts estimés pour répondre aux besoins de maintenance futurs des contrats distribués.

### Litiges commerciaux

La société ne présente pas de litige significatif au 31 décembre 2018.

### Litiges prud'homiaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la société, sur la base des demandes, des obligations légales et le cas échéant des positions des avocats.

### Contrôle fiscal

La société c+e Forum a fait l'objet d'une notification de contrôle fiscal pour les périodes 2013 à 2017. Les risques fiscaux pour les périodes antérieures à l'acquisition sont couverts par une garantie d'actif et de passif. (cf note 5.21.7)

### 5.10 : Dettes financières

Les échéances des dettes financières s'établissent comme suit :

ETAT DES DETTES FINANCIERES (Montants en K€)	31/12/2018			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<b>Dettes financières</b>				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	51 649	5 019	25 355	21 275
Emprunts et dettes financières diverses	251	60	191	
Concours bancaires courants	45	45	0	0
<b>Total des dettes financières</b>	<b>51 945</b>	<b>5 123</b>	<b>25 546</b>	<b>21 275</b>

Les intérêts courus ont une échéance inférieure à 1 an.

#### 5.10.1 : Emprunts

Les dettes financières auprès des établissements de crédits se décomposent de la manière suivante au 31 décembre 2018 :

<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>16 101</b>
(+) Encaissement	9 959
(-) Remboursement	-1 618
(+) Entrée de périmètre	593
(+/-) Autres mouvements	0
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>25 036</b>
(+) Encaissement	26 541
(-) Remboursement	-4 159
(+) Entrée de périmètre	3 869
(+/-) Autres mouvements	0
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>51 287</b>

#### Restructuration de la dette financière

La société VISIATIV a conclu un contrat de prêt avec l'ensemble des établissements bancaires suivants, réunis dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire :

- Caisse d'Épargne et de Prévoyance Rhône Alpes,
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est,
- CIC Lyonnaise de Banque,
- Crédit Lyonnais,
- Société Générale.

Les Prêteurs ont consenti, selon les termes et conditions du contrat de crédits conclu en date du 14 décembre 2016, modifié par avenant n° 1 en date du 3 mai 2018 :

- Au profit des sociétés VISIATIV, VSSB et VISIATIV HOSTING, un prêt d'un montant total en principal de six millions deux cent mille euros (6.200.000 EUR), dont 3 350 000 euros au profit de VISIATIV, ayant pour objet le refinancement intégral de l'endettement de ces sociétés ;
- Au profit de la société VISIATIV, une ouverture de crédit (dite CAPEX 1) d'un montant maximum en principal de seize millions d'euros (16.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes réalisées par la société et tous frais y afférents ;
- Et au profit de la société VISIATIV, sous réserve de confirmation préalable par un ou plusieurs prêteur(s), une ouverture de crédit (dite CAPEX 2) d'un montant maximum en principal de cinq millions d'euros (5.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes autorisées réalisées par la société et tous frais y afférents.

Les emprunts portant sur le refinancement de la dette sont remboursés par échéances semestrielles sur une durée de sept années, la dernière échéance étant fixée au 14 décembre 2023. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + 1.50%.

Au 31 décembre 2018, le solde de la dette s'établit comme suit :

- VISIATIV :	2 392 857 euros
- VSSB :	857 143 euros
- VISIATIV HOSTING :	<u>1 178 571 euros</u>
Total de la dette :	4 428 571 euros

A la date du 31 décembre 2018, l'ouverture de crédit (dite CAPEX 1) est utilisée à hauteur de 16.000.000 euros. Le Capital restant dû s'élève à 14 970 083 euros au 31 décembre 2018. Ce crédit est remboursé en douze échéances semestrielles. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + une marge de 1.50 pour la tranche A, et Euribor 3 mois + une marge de 1,95 pour la tranche B.

Au 31 décembre 2018, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 1 - Tranche A	31/12/2017 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2018 (en €)
VISIATIV	3 575 000	1 820 500	595 833	4 799 667
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	2 604 500		434 083	2 170 417
<b>TOTAL</b>	<b>6 179 500</b>	<b>1 820 500</b>	<b>1 029 916</b>	<b>6 970 084</b>

CAPEX 1 - Tranche B	31/12/2017 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2018 (en €)
VISIATIV	3 575 000	1 820 500		5 395 500
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	2 604 500			2 604 500
<b>TOTAL</b>	<b>6 179 500</b>	<b>1 820 500</b>	<b>0</b>	<b>8 000 000</b>

L'ouverture de crédit (dite CAPEX 2) est qu'en à elle utilisée à hauteur de 400.000 euros. Le capital restant dû s'élève à 400 000 euros au 31 décembre 2018. Cet emprunt est réalisé dans les mêmes conditions que le crédit (dite CAPEX 1).

Au 31 décembre 2018, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 2 - Tranche A	31/12/2017 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2018 (en €)
VISIATIV	0	200 000		200 000
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>

CAPEX 2 - Tranche B	31/12/2017 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2018 (en €)
VISIATIV	0	200 000		200 000
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>

Ces emprunts sont couverts par des ratios de covenants et des nantissements décrits en note 5.20.

## Emprunts souscrits au cours de l'exercice 2018

### Emprunt obligataire

La société VISIATIV a émis en mai 2018 un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 20 000 000 € portant intérêt à taux fixe et venant à échéance le 4 mai 2025.

Les obligations porteront un intérêt à 4% l'an.

Les obligations sont émises sous forme de titres dématérialisés au nominatif d'une valeur nominale de 100 000 euros chacune.

L'emprunt obligataire est également couvert par les ratios de covenants et des nantissements décrits en note 5.20.

### Autres Emprunts

En complément de l'emprunt obligataire, la société a souscrit un emprunt auprès de BPI France destiné au renforcement de la structure financière. Son montant s'élève à 2 500 K€ sur une durée de 7 ans au taux fixe de 1.46%.

Les emprunts Bpifrance ont été garantis à hauteur de 30% par le fonds national de garantie pour l'Innovation et pour 50% par le fonds européen d'investissement.

### Contrat de couverture – garantie de taux plafond

Le groupe VISIATIV a conclu avec les prêteurs, des contrats de couverture de taux d'intérêt, couvrant à tout moment, pendant une durée minimum de quatre ans, un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50%) de l'Encours Global Prêt de Refinancement, et un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50%) du montant total en principal des Tirages Capex effectués au cours de la période d'utilisation.

Les contrats de couverture sont résumés comme suit :

Dette couverte	Montant total de la dette au 31/12/2018 (en €)	Garantie de taux plafond	Société couverte	Date de début de la couverture	Date de fin de la couverture	Montant de la dette couverte (en €)	Pourcentage de la dette couverte	Prêteur couvrant la dette			
								SOCIETE GENERALE	LCL	CIC	CAISSE D'EPARGNE
Prêt de Refinancement	4 428 571	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	3 350 000	100%				
			VSSB	14/06/2017	14/03/2022	1 200 000	100%		1 200 000		
			VISIATIV HOSTING	14/06/2017	14/03/2022	1 650 000	100%	1 650 000		2 150 000	1 200 000
<b>Total prêt de Refinancement</b>	<b>4 428 571</b>					<b>6 200 000</b>	<b>100%</b>	<b>1 650 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>2 150 000</b>	<b>1 200 000</b>
Capex Linéaire	7 170 084	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	3 200 000	45%		3 200 000		
			Capex Infine	14/06/2017	14/12/2023	3 200 000	39%	3 200 000			
<b>Total des tirages Capex</b>	<b>15 370 084</b>					<b>6 400 000</b>	<b>42%</b>	<b>3 200 000</b>	<b>3 200 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 5.11 : Détails du passif circulant par échéance

Les impôts différés passifs sont exclus de cette analyse.

ETAT DU PASSIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2018			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Clients - Avances et acomptes reçus	299	299		
Fournisseurs et comptes rattachés	29 881	29 881		
Dettes fiscales et sociales	31 988	31 988		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	14 095	14 095		
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>	17 892	17 892		
Autres Dettes	3 027	3 027		
<i>Dettes sur immobilisations</i>	1 126	695	430	
<i>Groupe et associés</i>	17	17		
<i>Autres dettes</i>	1 885	1 885		
<b>Total des dettes d'exploitation</b>	<b>65 194</b>	<b>65 194</b>	<b>430</b>	<b>0</b>
Produits constatés d'avance	14 016	14 016		
<b>Total général</b>	<b>79 210</b>	<b>79 210</b>	<b>430</b>	<b>0</b>

Le Groupe n'a pas recours aux effets de commerce.

### 5.12 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit au cours des trois exercices présentés :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		
Fournisseurs - Factures non parvenues	10 567	10 113
<b>Total dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>10 567</b>	<b>10 113</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Personnel	8 060	4 927
Sécurité sociale et assimilés	2 258	1 436
Etat	1 494	1 072
<b>Total des dettes fiscales et sociales</b>	<b>11 812</b>	<b>7 435</b>
<b>Total général</b>	<b>22 379</b>	<b>17 548</b>

### 5.13 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par zone géographique est le suivant :

CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
France	141 083	112 558
Reste du monde	22 134	11 831
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>163 217</b>	<b>124 390</b>

Le reste du monde était essentiellement constitué de la Suisse et dans une moindre mesure du Maroc. En 2018, grâce à l'apport des croissances externes, le chiffre d'affaires réalisé à l'international couvre désormais, outre la Suisse et le Maroc, les Etats Unis, le Royaume Uni, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg. En proforma, les croissances externes portent le pourcentage de chiffre d'affaires à l'international à environ 20%.

Le chiffre d'affaires consolidé 2018 de 163,2 M€, est en croissance de +31% dont +10% en organique.

Conformément à la stratégie du plan Next100, le groupe a poursuivi le renforcement de son pôle Édition qui a plus que doublé de taille en 3 ans. Visiativ dispose désormais, avec la plateforme Moovapps, d'un véritable store d'applications métiers pour permettre aux entreprises de réussir leur transformation numérique. Ce pôle atteint 28,7 M€ de chiffre d'affaires, en croissance de 32%, dont +19% de croissance organique.

Le pôle Intégration a réalisé un exercice solide, avec un chiffre d'affaires de 118,4 M€, affichant une croissance totale de +15%, dont +8% en organique.

Le pôle Conseil, dont la contribution au chiffre d'affaires consolidé s'élève à 16,1 M€.

En outre, la part récurrente de l'activité progresse de +34%, plus rapidement que le chiffre d'affaires, pour représenter 60% du revenu total.

En Proforma 12 mois, les acquisitions 2018 et 2019 portent le pourcentage de CA hors France à près de 20%.

#### 5.14 : Autres produits d'exploitation

<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en K€)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Production stockée	15	-16
Production immobilisée	3 488	2 790
Transferts de charges	1 892	848
Reprise de provisions	2 143	1 584
Crédit d'impôt recherche	1 069	1 119
Subvention d'investissement reconnue en résultat	82	52
Autres produits	144	-29
<b>Total autres produits d'exploitation</b>	<b>8 832</b>	<b>6 348</b>

#### 5.15 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances du Groupe.

Le groupe est désormais structuré autour de 3 pôles (auparavant appelés métiers).

(Montants en K€)	31/12/2018				
	Intégration		Edition	Conseil	TOTAL
	Integration	Business			
	Dassault	Development			
CA	108 380	10 077	28 703	16 058	163 217
Achats	-59 020	-3 745	-1 022		-63 787
<b>Marge Commerciale</b>	<b>49 360</b>	<b>6 332</b>	<b>27 681</b>	<b>16 058</b>	<b>99 431</b>
Formation / Consulting	-9 840	-4 067	-5 254	-6 062	-25 224
Hotline	-1 058	-0	-823		-1 881
<b>Marge Brute</b>	<b>38 462</b>	<b>2 264</b>	<b>21 604</b>	<b>9 996</b>	<b>72 326</b>
			-7 690		-7 690
<i>R&amp;D</i>			2 012		2 012
<i>Coûts calculés - R&amp;D</i>			-1 052		-1 052
<i>Marketing produit</i>					
S/T Innovation		-0	-6 729		-6 729
Commerce	-12 970	-1 049	-6 960	-1 920	-22 899
<b>Contribution</b>	<b>25 492</b>	<b>1 215</b>	<b>7 916</b>	<b>8 076</b>	<b>42 698</b>
Marketing	-4 306	-164	-1 690	-238	-6 397
Frais généraux	-13 903	-1 949	-4 860	-3 556	-24 269
Coûts calculés - Autres	-2 155	-133	-375	-484	-3 148
<b>REX CONSO</b>	<b>5 127</b>	<b>-1 032</b>	<b>991</b>	<b>3 798</b>	<b>8 883</b>

(Montants en K€)	31/12/2017				
	Intégration		Edition	Conseil	TOTAL
	Integration	Business			
	Dassault	Development			
CA	94 589	8 118	21 683		124 390
Achats	-50 700	-3 237	-205		-54 142
<b>Marge Commerciale</b>	<b>43 889</b>	<b>4 881</b>	<b>21 478</b>		<b>70 248</b>
Formation / Consulting	-8 224	-2 783	-4 639		-15 646
Hotline	-1 193		-512		-1 705
<b>Marge Brute</b>	<b>34 472</b>	<b>2 098</b>	<b>16 326</b>		<b>52 896</b>
			-6 924		-6 924
<i>R&amp;D</i>			2 443		2 443
<i>Coûts calculés - R&amp;D</i>			-880		-880
<i>Marketing produit</i>					
S/T Innovation			-5 361		-5 361
Commerce	-12 078	-628	-4 357		-17 063
<b>Contribution</b>	<b>22 394</b>	<b>1 470</b>	<b>6 608</b>		<b>30 473</b>
Marketing	-3 719	-71	-1 341		-5 130
Frais généraux	-12 554	-1 310	-3 936		-17 800
Coûts calculés - Autres	-972	-34	-117		-1 123
<b>REX CONSO</b>	<b>5 149</b>	<b>56</b>	<b>1 214</b>		<b>6 419</b>

## 5.16 : Produits et charges financiers

<b>PRODUITS FINANCIERS (Montants en K€)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Gains de change	321	53
Autres produits financiers	9	6
Produits financiers de participations	92	137
Revenus titres de participation	87	121
Reprises sur provisions	54	159
<b>Total des produits financiers</b>	<b>564</b>	<b>476</b>

<b>CHARGES FINANCIERES (Montants en K€)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Pertes de change	85	219
Dotations provisions financières	400	0
Charges d'intérêts	1 136	517
Autres charges financières	99	17
<b>Total des charges financières</b>	<b>1 720</b>	<b>753</b>

Les gains et pertes de change proviennent en grande partie par la variation des taux de change du Franc Suisse (CHF) suite à la politique de la Banque Fédérale Suisse.

Les dotations provisions financières correspondent à la dépréciation des titres de la société Strategeex.

#### 5.17 : Produits et charges exceptionnels

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en K€)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Produits de cession des éléments de l'actif cédés	42	20
Reprise de provisions exceptionnelles	232	166
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	54	0
Produits exceptionnels divers	380	0
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>708</b>	<b>186</b>

Les reprises de provisions exceptionnelles s'expliquent principalement par des risques sociaux provisionnés dans les filiales acquises en 2018 et dont les litiges ont été débouclés sur l'exercice.

Les Produits exceptionnels divers s'expliquent en grande partie par l'utilisation de la GAP couvrant les risques sociaux mentionnés ci-dessus, ainsi qu'au boni de fusion sur la société Simlinx pour 65 K€

<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en K€)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	0	31
Valeur nette comptable des titres cédés	75	0
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	10	28
Dotations aux provisions exceptionnelles	53	18
Autres charges exceptionnelles	621	578
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>759</b>	<b>654</b>

Les autres charges exceptionnelles s'expliquent principalement par :

- le débouclage de risques sociaux pour 280 K€

- un mali de liquidation sur la société Lynkoa pour 100 K€
- des pénalités sur Contrôles fiscaux liés au métier de conseil pour 80K€,

## 5.18 : Résultat par action

### Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés.

Résultat de base par action	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Nombre d'actions en circulation	4 027 553	4 018 077	3 515 818
Nombre moyen pondéré y compris effets des instruments dilutifs	4 023 341	3 543 721	3 266 299
Résultat consolidé (en K€)	3 287	4 805	4 393
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	0,82	1,20	1,25
<b>Résultat dilué par action (€/action)</b>	0,82	1,36	1,34
<b>Résultat par action avt dot. Amort. Des Écarts d'acquisition (€/action)</b>	0,82	1,20	1,25

## 5.19 : Parties liées et gouvernance

Les parties liées sont :

- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable,
- Les sociétés exclues du périmètre de consolidation (dénommées ci-dessous « autres parties liées »)
- les dirigeants.

Les flux de transaction entre VISIATIV et les sociétés liées sont les suivants :

DETAIL DES PARTIES LIEES Information (en K€)	31/12/2018	31/12/2017
	Autres parties liées	Autres parties liées
Ventes des sociétés intégrées vers les filiales MEQ et autres parties liées	1 666	256
Achats des sociétés intégrées auprès des filiales MEQ et autres parties liées	822	1 285
Créances rattachées à des participations	3 663	863
Dettes rattachées à des participations	22	563

Certains locaux occupés par le Groupe sont loués auprès de SCI dont les dirigeants sont communs aux dirigeants du groupe. Le montant annuel des loyers s'élève à 738 K€. Les loyers correspondent à des loyers consentis à des prix de marchés.

Les rémunérations versées aux deux dirigeants fondateurs de VISIATIV au cours des exercices 2018, et 2017 sont les suivantes :

Rémunération des dirigeants, en K€	31/12/2018	31/12/2017
Rémunération fixe annuelle	455	455
Rémunération variable	109	130
Jetons de présence	0	66
Avantages en nature Véhicule	15	15
Avantages en nature GSC Chômage	12	12
<b>TOTAL</b>	<b>591</b>	<b>678</b>

Le Groupe n'a pas identifié d'autres transactions avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché ou ayant un impact matériel sur les comptes du groupe.

## 5.20 : Engagements donnés

### 5.20.1 : Covenants bancaires

Une renégociation en 2018 des covenants bancaires cités en note 5.10.1 a été finalisée.

Date de test	Ratio de Structure Financière Consolidée (R1)	Ration de Levier (R2)
31 décembre de chaque exercice à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2017	R1 < 1,00	R2 < 2,00

Au 31 décembre 2018, les ratios liés aux covenants bancaires sont respectés.

**R1** : Le « ratio de structure financière consolidée » désigne, au titre d'une période de test le ratio :  
**Dettes Financières Nettes consolidées / Capitaux propres Consolidés**

**R2** : Le « ratio de levier » désigne, au titre d'une période de test, le ratio :  
**Dettes Financières Nettes consolidées / EBITDA Consolidé (Proforma)**

### 5.20.2 : Contrats de crédit-bail

Le groupe n'a qu'un seul contrat de crédit-bail, au sein de la société Valla qui représente un actif de 184 K€ et ayant pas d'impact significatif sur le résultat

### 5.20.3 : Baux commerciaux

#### Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son siège social, situé 26 rue Benoît Bennier à Charbonnières-les-Bains (69)
- Pour ses bureaux dans différentes villes.

## Durées

Donnés en K€	Engagement jusqu'à la	
	A 1 an au plus	De 1 à 3 ans
Engagement location	4 186	2 007

### 5.20.4 : Factoring

Le Groupe a recours à un prestataire de factoring auprès duquel il cède ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat est sans recours c'est-à-dire que les créances qui seraient impayées entre les mains du factor ne sont pas restituées au Groupe, la société d'affacturage conservant donc le risque d'insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée.

Le montant financé s'élève à 24 005 K€ au 31 décembre 2018, contre 20 743 K€ au 31 décembre 2017. Le taux de créances financées est d'environ 30% contre 42% en 2017. Cette variation de taux provient de l'intégration de nouvelles structures qui n'ont pas recours au factor.

### 5.20.5 : Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base des principes décrits dans la note 4.13. Le tableau ci-dessous présente les paramètres retenus pour l'évaluation.

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2018		31/12/2017	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans		Départ volontaire entre 65 et 67 ans	
Conventions collectives	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC
Taux d'actualisation	1,53%		1,41%	
Table de mortalité	INSEE 2017		INSEE 2017	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%	
Taux de turn-over	Interne		Interne	
Taux de charges sociales	Entre 42% et 47%		Entre 42% et 47%	

Le montant des indemnités de carrière évaluées et non comptabilisées est le suivant :

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE NON COMPTABILISES (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Montant des engagements	1 755	1 628

### 5.20.6 : Engagements au titre des contrats de location

Les engagements pris par le Groupe du fait des contrats de location en cours au 31 décembre 2018 sont présentés dans le tableau suivant :

<b>CONTRATS DE LOCATION (Montants en K€)</b>	<b>Total</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>
Véhicules	1 664	1 103	561
Matériel informatique	1 597	573	1 024
<b>Total de l'engagement</b>	<b>3 261</b>	<b>1 676</b>	<b>1 585</b>

### **5.20.7 : Autres engagements financiers**

#### **1/ Clause de retour à meilleure fortune de la société FEALINX :**

- En 2009, la société a abandonné une créance d'un montant de 1 038 K€.

Le retour à meilleure fortune d'une durée de 10 ans est défini dans les conditions suivantes :

- la constatation de capitaux propres supérieurs au capital social,
  - la créance renaîtrait à hauteur de 50% du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance,
  - l'écriture de reconstitution de la créance serait constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution serait toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social,
- le remboursement de la société serait effectué sans intérêt.

En application de cette convention, nous avons constaté un retour à meilleure fortune pour un montant de 9 K€. Le solde au 31 décembre 2018 s'élève à 827 K€.

- En 2010, la société a abandonné une créance d'un montant de 780 K€.

Le retour à meilleure fortune d'une durée de 10 ans est défini dans les conditions suivantes :

La meilleure fortune supposera la constatation de capitaux propres (ligne DL imprimé 2051 de la liasse fiscale) supérieurs au capital social. La créance renaîtra à hauteur de 50% du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance. L'écriture de reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social.

Le remboursement de la société sera effectué sans intérêt.

#### **2/ Nantissement des comptes titres des principales filiales**

L'emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire définis au paragraphe 5.11.1 « Restructuration de la dette financière » de la présente annexe, sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- VISIATIV HOSTING
- ABGI GROUP
- VISIATIV CONSEIL

### **3/ Complément de prix**

#### **- SOLO SOLUTION AUTONOME**

En 2016, la société VISIATIV a acquis la société SOLO SOLUTION AUTONOME.  
Le dernier complément de prix lié à cette acquisition a été payé en 2018 pour 750 K€.

#### **- INNOVA SYSTEMS**

En juillet 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société INNOVA SYSTEMS.  
Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de la variation de l'EBITDA 2019, 2020 et 2021, par référence à l'EBITDA 2017.  
Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d'un montant de 306 K€ a été comptabilisé en titre de participation, par la contrepartie d'une dette de fournisseur d'immobilisation.

#### **- DIMENSIONS GROUP BV**

En décembre 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société DIMENSIONS GROUP BV.  
Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de l'EBIT 2019, 2020 et 2021, plafonné à un montant total de 124 K€. Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d'un montant de 124 K€ a été comptabilisé en titre de participation, par la contrepartie d'une dette de fournisseur d'immobilisation.

### **4/Garanties de passif**

#### **- SOLO SOLUTION AUTONOME**

Dans le cadre du rachat des titres de la société SOLO SOLUTION AUTONOME, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 décembre 2016. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 2 400 K€, avec application d'une franchise de 40 K€. Cette garantie sera caduque à compter du 31 décembre 2019.

#### **- NC2**

Dans le cadre du rachat des titres de la société NC2, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 3 octobre 2016. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de :

- 600 K€ jusqu'au 31 janvier 2018 ;
- 450 K€ du 1<sup>er</sup> février 2018 au 31 janvier 2020.

Cette garantie intègre une franchise de 50 K€. Elle sera caduque à compter du 31 décembre 2020.

#### **- SPREADING APPS**

Dans le cadre du rachat des titres de la société SPREADING APPS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 11 juillet 2017.  
Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 11 juillet 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homaux, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 décembre 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 600 000 euros, étant précisé que ce montant sera réduit de moitié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec application d'une franchise de 10 000 euros.

#### - **NUMVISION**

Dans le cadre du rachat des titres de la société NUMVISION, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 mai 2017.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 mai 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homaux, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 30 juin 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 275 000 euros de la date de cession jusqu'au 31 décembre 2017, puis de 200 000 euros du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de 10 000 euros.

#### - **C+E FORUM**

Dans le cadre du rachat des titres de la société C+E FORUM, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 novembre 2017.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 28 novembre 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin trois mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homaux, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 mars 2019.

La garantie obtenue est plafonnée à 1 800 000 francs suisses et court de la date d'acquisition jusqu'au 31 mars 2019 avec application d'une franchise de 10 000 francs suisse.

Cette garantie a fait l'objet d'un blocage sur un compte séquestre.

#### - **ABGI GROUP**

Dans le cadre du rachat des titres de la société ABGI GROUP, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 mars 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 mars 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 mars 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 2 520 000 euros de la date de cession jusqu'au 31 décembre 2019, puis de 1 260 000 euros du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

#### - **AUDROS TECHNOLOGY**

Dans le cadre du rachat des titres de la société AUDROS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 juin 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 juin 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 30 juin 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 484 000 euros de la date de cession jusqu'au 31 décembre 2019, puis de 242 000 euros du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

La société bénéficie également d'une garantie spécifique liée à un litige commercial. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 488 000 euros.

#### - **INNOVA SYSTEMS**

Dans le cadre du rachat des titres de la société INNOVA SYSTEMS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 15 juin 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 15 juin 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, pendant une période prenant fin 7 après la date d'acquisition des titres, soit le 15 juin 2015,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 15 juin 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 000 000 livres sterling de la date de cession jusqu'au 15 décembre 2019, puis de 500 000 euros du 15 décembre 2019 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de 50 000 livre sterling, dont 3 000 livres sterling pour chaque demande prise individuellement.

## - DIMENSIONS GROUP BV

Dans le cadre du rachat des titres de la société DIMENSIONS GROUP BV, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 6 décembre 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant de deux ans à partir de la date d'acquisition des titres, soit jusqu'au 6 décembre 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 500 000 euros pendant une période de douze mois à compter de la date de cession des titres, soit jusqu'au 31 décembre 2019, puis de 750 000 euros du 6 décembre 2019 jusqu'au terme de la présente garantie.

## 5/ Engagement des actionnaires minoritaires

Les actionnaires minoritaires des sociétés VSSB (actionnaire unique de la société iPorta), Visiativ Hosting (actionnaire unique de la société NC2), Spreading Apps, Numvision, Audros Technology et ABGI Group bénéficient d'une option de vente de leurs actions, et la société Visiativ à l'obligation d'achat des titres des minoritaires à l'exception d'ABGI Group.

L'exercice de ces options est défini dans le calendrier suivant :

	Période de l'option de vente par les minoritaires	Obligation d'achat par Visiativ
VSSB	Du 1er mai au 31 juillet 2019 Du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021 A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	A tout moment en cas de: - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité
Visiativ Hosting	Du 1er mai au 31 juillet 2020 Du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021 A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	A tout moment en cas de: - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité - départ de l'entreprise
Spreading Apps	A tout moment jusqu'au 31 décembre 2027	Du 1er Janvier 2028 au 30 Juin 2028
Numvision	A tout moment : - En cas de sortie des effectifs - En cas de décès ou incapacité médicale Dans tout les autres cas à compter du 1er avril 2022 jusqu'au 31 mars 2023	- A tout moment en cas de décès ou grave Maladie - du 1er avril 2022 au 31 Mars 2023
Audros technology	- Pour moitié du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2020 soit 1751 Actions - Pour moitié du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021 soit 1749 Actions	Du 1er juillet 2020 au 31 mars 2022
Abgi Group	A tout moment sur une période courant du 01 janvier au 30 juin 2021 A tout moment à compter de la survenance d'un des évènements suivants - Décès d'un des actionnaires minoritaires précisément nommé dans le pacte d'associés - En cas de changement de contrôle de l'actionnaire minoritaire - En cas de violation du pacte d'associé	Néant

Pour les sociétés **VSSB** et **VISIATIV HOSTING**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 0.6M€ pour iPorta et 1,1M€ pour NC2),
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :

Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou démission

Pour la société **SPREADING APPS** le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 1.6M€,
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :  
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette
- Multiple du MRR (facturation mensuelle au titre des abonnements) moyen sur 12 mois +/- Trésorerie Nette si l'Excédent Brute d'Exploitation est supérieur à 1.7 M€
- Un prix fixe de l'action +/- Trésorerie Nette si l'Excédent Brute d'Exploitation est inférieur à 1.7 M€

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou avant le 31 décembre 2019.

Pour la société **NUMVISION**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- Un prix fixe de l'action (soit 0.3M€)
- Multiple du REX +/- Trésorerie Nette – Produits constatés d'avance

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou avant le 31 décembre 2018.

Pour la société **AUDROS TECHNOLOGY**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- Un multiple de l'EBIT du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos
- Un prix fixe de l'action (soit 0.4 M€)

### 5.21 : Effectifs

Les effectifs moyens du groupe sont les suivants :

ETP	Exercice 2018	Exercice 2017
Commerce	213,0	191,8
Formation/Consulting	340,8	222,2
Marketing	54,7	38,7
R&D	110,1	93,8
Direction et Administratif	118,6	87,6
<b>Total effectifs moyens</b>	<b>837,2</b>	<b>633,9</b>

### 5.22 : Gestion et évaluation des risques financiers

VISIATIV peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, le Groupe met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

#### Risque de liquidité

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe mise en œuvre par la Direction Financière.

La gestion de la trésorerie est centralisée au siège qui assure la coordination pour l'ensemble des filiales opérationnelles.

La structure du financement du Groupe est principalement basée :

- Sur des fonds propres, constitués par les opérations historiques réalisés sur le capital ainsi que par les résultats générés par VISIATIV et des filiales.
- Sur des emprunts réalisés auprès d'établissements financiers (cf. note 5.11).

Il est précisé que depuis sa création, le Groupe a toujours obtenu le renouvellement des autorisations de financement.

Le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses activités.

### **Risque de taux d'intérêt**

VISIATIV n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- Les dépôts à terme sont rémunérés à des taux contractuels qui ne sont pas indexés.
- les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme,

Cependant, suite à la renégociation de sa dette financière (cf 5.11) et de ses ouvertures de ligne de crédit, la société a emprunté sur la base du taux EURIBOR 3 mois. Afin de nous prémunir d'une variation des taux, ces emprunts sont couverts partiellement par un contrat de couverture.

### **Risque de crédit**

#### **Risques de crédit financier**

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. VISIATIV fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

#### **Risques de crédit client**

Le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

La Direction financière du Groupe a mis en place une organisation et des procédures de gestion des risques clients. Cette organisation est centralisée et est constituée d'une équipe dédiée (crédit management) en charge de l'analyse et de la prévention du risque clients, du financement des ventes ainsi que du recouvrement. Le cas échéant, le groupe recourt à l'assurance-crédit.

La balance clients du Groupe comprend environ 18 000 comptes et aucun client du Groupe facturé en 2018 ne représente plus de 1,5% du chiffre d'affaires consolidé 2018.

### **Risque de change**

Environ 86% du chiffre d'affaires du groupe est réalisé en euro. Les achats sont réalisés presque exclusivement en euros. Dans ce contexte, les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises sont considérés comme non significatifs.

De ce fait, le Groupe n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, il n'est pas exclu qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

## Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

## Risque à la réalisation de croissance externe

VISIATIV a assuré son développement passé en croissance organique et par des acquisitions successives dans le secteur de l'intégration et de l'édition de logiciels sur le marché français.

Malgré son expérience et sa connaissance du processus, la Société ne peut assurer qu'elle parviendra à intégrer les sociétés, activités qui pourraient être acquises ou le personnel leur étant lié.

VISIATIV ne peut garantir (i) qu'elle dégagera les synergies escomptées, (ii) que les politiques mises en place au sein du Groupe seront maintenues de manière uniforme, (iii) l'absence de passif ou de coûts non prévus, ou (iv) qu'elle sera en mesure de respecter la réglementation applicable à de telles opérations dans un ou plusieurs pays.

Pour limiter les risques associés, VISIATIV prévoit généralement des garanties d'actif et de passif lors de chacune des acquisitions pour couvrir le Groupe de pertes liées à des événements dont l'origine serait antérieure à la date d'acquisition.

Tout problème rencontré par le Groupe dans l'intégration d'autres sociétés ou activités est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

### 5.23 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Exercice 2018						Exercice 2017					
	Deloitte		AVVENS		Autres cabinets		Deloitte		AVVENS		Autres cabinets	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
(Montants en K€)												
<b>Audit</b>												
> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
* Emetteur	37	34%	37	62%			32	29%	32	54%		
* Filiales intégrées globalement	68	63%	31	52%	83	100%	54	50%	5	8%	49	100%
> Services Autres que la Certification des comptes liées à la mission du commissaire aux comptes												
* Emetteur	18	17%	8	14%			23	21%	23	38%		
<b>TOTAL</b>	<b>122</b>	<b>113%</b>	<b>75</b>	<b>127%</b>	<b>83</b>	<b>100%</b>	<b>108</b>	<b>100%</b>	<b>59</b>	<b>100%</b>	<b>49</b>	<b>100%</b>

## 20.2 INFORMATIONS FINANCIERES PROFORMA

Non applicable.

## 20.3 ETATS FINANCIERS HISTORIQUES DE VISIATIV SA

La Société ayant établi des comptes consolidés sur la période de référence, les états financiers individuels historiques de la Société ne sont pas intégrés dans le présent document.

## 20.4 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES

### 20.4.1 Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis selon les normes françaises pour les exercices clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société VISIATIV,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VISIATIV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- *Reconnaissance du chiffre d'affaires :*

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires, telle qu'elle est décrite en note 4.17 de l'annexe des comptes consolidés, et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

- *Écarts d'acquisition :*

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans les notes 4.1 et 5.1 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 4.1 et 5.1 donnaient une information appropriée.

- *Impôts différés :*

La société a procédé à l'activation d'impôts différés selon les modalités décrites dans la note 4.7 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné ces modalités, ainsi que les prévisions sous-jacentes et paramètres utilisés, et nous avons vérifié que la note 4.7 donnait une information appropriée.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon, le 30 avril 2019

Les commissaires aux comptes

**AVVENS AUDIT**

**DELOITTE & ASSOCIES**

Pascal BLANDIN

Dominique VALETTE

#### **20.4.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux**

Néant.

#### **20.5 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES**

31 décembre 2018.

#### **20.6 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES CONSOLIDEES**

Publication d'un communiqué de presse le 23 avril 2019 sur les ventes du groupe au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 (cf 12.3 Publications intervenues depuis la clôture de l'exercice)

#### **20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**

##### **20.7.1 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices**

Néant.

##### **20.7.2 Politique de distribution de dividendes**

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme.

#### **20.8 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE**

A la date d'enregistrement du Document de référence, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière, l'activité ou les résultats de la Société et/ou de ses filiales.

#### **20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE**

Il n'y a pas eu, à la connaissance de la Société, de changement significatif de la situation financière ou commerciale de du Groupe depuis le 31 décembre 2018.

## 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 21.1 CAPITAL SOCIAL

#### 21.1.1 Montant du capital social

A ce jour, le capital social de la Société s'élève à 2.417 K€ composé de 4.027.553 actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 0,60 €, entièrement libérées.

#### 21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant.

#### 21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions.

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société en date du 23 mai 2019 a confirmé l'autorisation conférée au Conseil de mettre en place un programme de rachat d'actions. Pendant une durée de 18 mois à compter de cette date, le Conseil d'Administration est ainsi autorisé à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce et du Règlement général de l'AMF, dans les conditions décrites ci-dessous :

**Nombre maximum d'actions pouvant être achetées :** 10% du capital social à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation

#### Objectifs des rachats d'actions

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options de souscription ou d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;
- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital ;

- remettre, dans la limite de cinq pour cent (5%) du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe.

**Prix d'achat maximum** : 65 €, hors frais et commissions et ajustements éventuels afin de tenir compte d'opérations sur le capital ;

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social.

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées, l'Assemblée Générale mixte du 23 mai 2019 ayant autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital par voie d'annulation des titres auto détenus ensuite de la mise en œuvre du programme de rachat ci-dessus décrit.

Il est rappelé qu'à compter de l'admission aux négociations des titres de la Société sur le marché organisé Euronext Growth de Euronext Paris, cette dernière sera tenue aux obligations de communication suivantes en matière de rachat d'actions :

***Préalablement à la mise en œuvre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 23 mai 2019 :***

- Publication d'un descriptif du programme de rachat d'actions (diffusion effective et intégrale par voie électronique et mise en ligne sur le site Internet de la Société).

***Pendant la réalisation du programme de rachat***

- Publication des transactions à J+7 par mise en ligne sur le site Internet de la Société (hors transactions réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité) ;
- Déclarations mensuelles de la Société à l'AMF.

***Chaque année***

- Présentation du bilan de la mise en œuvre du programme de rachat et de l'utilisation des actions acquises dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale.

Au 30 juin 2019, la Société détenait 137.197 actions propres issues de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions, dont 5.344 au titre du contrat de liquidité. La valeur nominale des actions propres s'élève à 82.318 €, la valeur comptable s'élève est de 3.042.049 €.

#### **21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital**

A la date du présent Document de référence, il n'existe pas de valeurs mobilières donnant accès à une quote-part du capital.

#### **21.1.5 Capital autorisé**

Les résolutions d'émission approuvées par l'assemblée générale du 31 mai 2018 et du 23 mai 2019 du statut à titre extraordinaire sont synthétisées ci-dessous :

<b>Objet de la délégation conférée au conseil d'administration</b>	<b>Durée de la délégation</b>	<b>Fin</b>
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et faculté de conférer un droit de priorité dans la limite d'un montant nominal maximum de 1.370.000€ (créances : 20.000.000 €)	26 mois	30 juillet 2020
Augmentation de capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20% du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé), dans la limite d'un montant nominal de 1.370.000 € (créances : 20.000.000 €)	26 mois	30 juillet 2020
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce (au profit de toute société et/ou fonds d'investissement de capital risque français ou étranger (FCPI, FPCI, FIP) investissant à titre habituel dans des valeurs de croissance dites "small caps" dans le secteur de l'informatique ou des nouvelles technologies, souhaitant souscrire pour un montant minimum de 100.000 €, (prime d'émission comprise), dans la limite d'un montant nominal de 1.370.000 € (créances : 20.000.000 €)	18 mois	22 novembre 2020
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, dans la limite d'un montant nominal de 1.370.000 € (créances : 20.000.000 €)	26 mois	30 juillet 2020
Possibilité d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans la limite de 15% de l'émission initiale	26 mois	30 juillet 2020
Autorisation de procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit de ses mandataires et/ou de ses salariés, dans la limite de 10% du capital social	38 mois	22 juillet 2022
Autorisation de consentir aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société, des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société acquises par la Société, conformément à l'article L. 225-177 et suivants du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital social	38 mois	22 juillet 2022
Autorisation de consentir aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société, des options de souscription d'actions nouvelles émises par la Société, conformément à l'article L. 225-177 et suivants du Code de commerce, dans la limite de 5% du capital social	38 mois	22 juillet 2022
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents à un PEE, dans la limite de 3% du capital social	26 mois	30 juillet 2021
Réduction du capital social par annulation des actions auto-détenues	24 mois	22 mai 2021

Pour mémoire, le tableau ci-après synthétise l'utilisation par le conseil d'administration des délégations de compétences consenties préalablement et utilisées durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Objet de la délégation conférée au conseil d'administration	Durée de la délégation	Fin	Utilisation au cours de l'exercice 2018
Utilisation du programme de rachat d'actions par la Société : - programme de liquidité mis en place et tenu par la société Gilbert Dupont	18 mois	30 décembre 2020	
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents à un PEE, dans la limite de 3% du capital social	26 mois	30 juillet 2020	Décision d'augmentation de capital d'un montant nominal de 5.685,60 euros par l'émission de 9.476 actions nouvelles au prix de 38,55 euros, soit une augmentation de capital globale prime d'émission incluse de 365.299,80 €, décidée par le Directeur Général en date du 11 juin 2018 faisant usage de la subdélégation accordée par le Conseil d'administration dans sa décision du 9 mars 2018

#### **21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option**

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

## 21.1.7 Historique du capital social

### 21.1.7.1 Evolution du capital depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations	Montant brut levé	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale	Capital Social
18/04/1994	Constitution	38 112 €	250 000 FRF					
09/04/1996	Emission en numéraire	106 714 €	700 000 FRF		1 000		700,00 FRF	1 400 000,00 FRF
29/07/1998	Réduction du capital	-32 014 €	-210 000 FRF			1 700	700,00 FRF	1 190 000,00 FRF
	Réduction du nominal	-116 623 €	-765 000 FRF			1 700	250,00 FRF	425 000,00 FRF
	Emission en numéraire	76 263 €	217 500 FRF	282 750 FRF	870	2 570	250,00 FRF	642 500,00 FRF
	Emission en numéraire	116 585 €	332 500 FRF	432 250 FRF	1 330	3 900	250,00 FRF	975 000,00 FRF
	Emission en numéraire	27 174 €	77 500 FRF	100 750 FRF	310	4 210	250,00 FRF	1 052 500,00 FRF
22/10/1999	Emission en numéraire	58 994 €	168 250 FRF	218 725 FRF	673	4 883	250,00 FRF	1 202 500,00 FRF
	Emission en numéraire	137 420 €	34 500 FRF	866 916 FRF	138	5 021	250,00 FRF	1 252 500,00 FRF
02/10/2000	Emission suite à Fusion par absorption de Actualis Holding	251 427 €	1 649 250 FRF	-	6597	11 618	250,00 FRF	2 904 500,00 FRF
	Emission en rémunération de l'apport Tixinfo	74 548 €	489 000 FRF	-	1 956	13 574	250,00 FRF	3 393 500,00 FRF
	Emission en rémunération de l'apport Black box	38 646 €	253 500 FRF	-	1 014	14 588	250,00 FRF	3 647 000,00 FRF
	Emission en numéraire	4 573 587 €	727 750 FRF	29 273 016 FRF	2 911	17 499	250,00 FRF	4 374 750,00 FRF
	Emission en numéraire	125 691 €	20 000 FRF	804 480 FRF	80	17 579	250,00 FRF	4 394 750,00 FRF
31/10/2000	Emission en numéraire	152 401 €	24 250 FRF	975 432 FRF	97	17 676	250,00 FRF	4 499 000,00 FRF
29/12/2000	Conversion en euros et division du nominal	-	-	-	-	70 704	10,00 €	707 040,00 €
30/06/2001	Emission en numéraire	1 484 740 €	39 450 €	1 445 290,20 €	3 945	74 649	10,00 €	746 490,00 €
25/09/2002	Exercice de BSA	57 240 €	57 240,00 €	-	5 724	80 373	10,00 €	803 730,00 €
17/12/2002	Emission en numéraire	1 496 973 €	144 370,00 €	1 352 602,53 €	14 437	94 810	10,00 €	948 100,00 €
29/04/2009	Emission en numéraire	999 940 €	144 500,00 €	855 440,00 €	14 450	109 260	10,00 €	1 092 600,00 €
05/06/2009	Réduction du capital	-124 800 €	-124 800,00 €	-	-12 480	96 780	10,00 €	967 800,00 €
14/11/2011	Exercice de BSA	10 220 €	10 220,00 €	-	1 022	97 802	10,00 €	978 020,00 €
15/05/2012	Division du nominal par 9	-	-	-	-	880218	1,11 €	978 020,00 €
15/06/2012	Emission en numéraire d'actions de préférence ADP 2012 et ADP 2012-2	2 373 326 €	263 700,00 €	2 109 626,37 €	237 330	1 117,88	1,11 €	1 241 720,00 €
24/02/2014	Exercice de BSA	30 220 €	30 220,00 €	-	27 198	1 144,746	1,11 €	1 271 940,00 €
17/03/2014	Augmentation de capital par incorp. de prime d'émission	-	101 755,20 €	-	-	1 144,746	1,20 €	1 373 695,20 €
	Division du nominal par 2	-	-	-	-	2 289,492	0,60 €	1 373 695,20 €
27/05/2014	Emission en numéraire	7 130 003 €	393 922,80 €	6 736 079,88 €	656 538	2 946,80	0,60 €	1 767 618,00 €
06/10/2014	Emission en numéraire - FCPE Actionnariat Salarié	213 245 €	17 197,20 €	196 048,08 €	28 662	2 974,92	0,60 €	1 784 815,20 €
17/06/2016	Emission en numéraire	7 500 006 €	324 675,60 €	7 175 330,86 €	541 126	3 515,88	0,60 €	2 109 490,80 €
11/12/2017	Emission en numéraire	15 067 770 €	301 355,40 €	14 766 415,00 €	502 259	4 018,77	0,60 €	2 410 846,20 €
11/06/2018	Emission en numéraire - FCPE Actionnariat Salarié	365 300 €	5 685,60 €	359 614,20 €	9 476	4 027,53	0,60 €	2 416 531,80 €
<b>Total des fonds levés</b>		<b>42 233 108 €</b>						

### 21.1.7.2 Evolution de la répartition du capital depuis le 31 décembre 2018

A la connaissance de la Société, l'évolution de la répartition du capital se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital
Famille Christian DONZEL	278 184	6,9%
Famille Laurent FIARD	303 060	7,5%
CAL INVEST (membre du Concert) <sup>(1)</sup>	24 300	0,6%
ALLIATIV	1 085 569	27,0%
<b>Fondateurs (membres du Concert) <sup>(1)</sup></b>	<b>1 691 113</b>	<b>42,0%</b>
Autres Membres du Concert <sup>(2)</sup>	239 910	6,0%
<b>Membres du Concert</b>	<b>1 931 023</b>	<b>47,9%</b>
FCPE Visiativ Actionnariat	38 300	1,0%
Auto Détention <sup>(3)</sup>	131 197	3,3%
Public	1 927 033	47,8%
<b>TOTAL</b>	<b>4 027 553</b>	<b>100,0%</b>

(1) Inclut, en plus de leurs propres actions, celles détenues par leurs épouses respectives détenues en direct (72 actions chacune), ainsi que leurs participations indirectes via leurs holdings respectives (L. Fiard : 100% de LFI, 50% de CAL INVEST et 44,7% de ALLIATIV, C. Donzel : 100% de FCDO, 50% de CAL INVEST et 44,7% de ALLIATIV).

(2) Managers du Groupe principalement

(3) Mise en œuvre du programme de rachat d'actions dont contrat de liquidité. Situation de l'autodétention à fin Juin 2019

## **21.1.8 Nantissement**

### **21.1.8.1 Nantissement de comptes de titres financiers de la Société**

A la connaissance de la Société, il n'existe à la date du présent Document de référence, aucun nantissement, aucune garantie, ni aucune sûreté sur les titres représentatifs du capital de la Société.

### **21.1.8.2 Nantissement d'actifs de la Société**

A la date du présent Document de référence, aucun nantissement, aucune garantie, ni aucune sûreté sur les actifs de la Société n'a été accordé à l'exception de :

- Nantissement des comptes titres des principales filiales

L'emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire (se reporter aux notes 5.11.1 et 5.21.7 des annexes aux comptes consolidés présentés au paragraphe 20.1 du présent Document de référence), sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- AXEMBLE
- CADWARE SYSTEM
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- VISIATIV HOSTING
- SOLO SOLUTION AUTONOME

### **21.1.8.3 Nantissements levés**

Au cours de l'exercice 2015, la Société a procédé à la levée des nantissements suivants :

- Nantissement des titres Visiativ Software

VISIATIV a souscrit un emprunt de 1.700 K€ auprès du CIC pour le financement de l'acquisition des titres de participation de la société NOVAXEL. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, l'emprunt a fait l'objet d'un remboursement anticipé pour la totalité de son montant. La garantie donnée initialement est ainsi éteinte.

Les emprunts de 332 K€ et de 335 K€, contractés en 2011 pour l'acquisition des titres de la société ISOTOOLS avaient fait l'objet d'un nantissement de la totalité des titres ISOTOOLS. Suite à la dissolution de la société ISOTOOLS par voie de fusion absorption par la société VISIATIV SOFTWARE, de nouvelles garanties ont été données aux banques. Il a été ainsi donné en nantissement un compte spécial d'instruments financiers ouvert par la société VISIATIV SOFTWARE, comprenant 10 487 actions nominatives d'une valeur de 20 euros chacune de ladite société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, l'emprunt a fait l'objet d'un remboursement anticipé pour la totalité de son montant. La garantie donnée initialement est ainsi éteinte.

- Nantissement du fonds de commerce Axemble sur 1 emprunt souscrit par Axemble :

Un emprunt souscrit auprès du CREDIT AGRICOLE. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, l'emprunt a fait l'objet d'un remboursement anticipé pour la totalité de son montant. La garantie donnée initialement est ainsi éteinte.

- Nantissement des titres IMALIA

VISIATIV a souscrit trois emprunts de 1 500 K€ auprès de la BPI, du LCL et de la Société Générale, soit un montant total de 4 500 K€, pour le financement de l'acquisition du groupe IMALIA. En garantie de ces emprunts, la société a accordé le nantissement de la totalité des titres détenus sur le groupe IMALIA. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les emprunts souscrits auprès de la Société Générale et du Crédit Lyonnais ont fait l'objet d'un remboursement anticipé pour la totalité de leur montant. Les garanties données initialement sont ainsi éteintes.

- Nantissement des titres de KALISTA

Une promesse d'achat a été signée avec les actionnaires de KALISTA afin d'acquiescer à terme 100% du capital.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, l'emprunt a fait l'objet d'un remboursement anticipé pour la totalité de son montant. La garantie donnée initialement est ainsi éteinte.

## **21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS**

*Le descriptif ci-après reflète les dispositions des statuts de la Société dont la dernière mise à jour est intervenue par décision du Directeur Général agissant sur subdélégation du Conseil d'administration en date du 9 mars 2018 agissant lui-même sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1<sup>er</sup> juin 2017.*

### **21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)**

La Société a pour objet, en France ou à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation ou société avec toutes sociétés ou personnes, sous quelque forme que ce soit :

- le développement, le conseil et la formation dans le domaine informatique ;
- la commercialisation, sous toutes ses formes, de matériels informatiques et de logiciels ;
- toutes opérations de service se rapportant aux activités ci-dessus définies ;
- le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat, de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise en location gérance de tous biens ou droits, etc. ;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

## **21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.**

Il est renvoyé au chapitre 16 du présent Document de référence.

## **21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société**

### **21.2.3.1 Actions ordinaires (Article 12 des statuts)**

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente (se reporter au chapitre 18.2 du présent Document de référence).

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

### **21.2.3.1 Droits de vote**

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve de l'application des dispositions légales et réglementaires.

Toutefois, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié à tout moment d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est également conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ainsi, depuis la date d'admission des titres de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris et à défaut de modification statutaire ultérieure dans les conditions légales et réglementaires applicables en la matière, chaque actionnaire justifiant d'une inscription nominative de plus de deux ans dispose d'un droit de vote double.

### **21.2.3.2 Droits aux dividendes et profits**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans la répartition des bénéfices à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes, compte tenu du montant nominal des actions et des droits des actions de catégories différentes.

### **21.2.3.3 Délai de prescription de dividendes**

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (Article L 1126-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques).

### **21.2.3.4 Droit préférentiel de souscription**

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.

### **21.2.3.5 Limitation des droits de vote**

Néant.

### **21.2.3.6 Rachat par la Société de ses propres actions.**

Se référer au paragraphe 21.1.3.

## **21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires**

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

## **21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires**

### **21.2.5.1 Convocation aux assemblées et accès (article 24 et 26 des statuts)**

Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration, soit par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Lorsque toutes les actions ne revêtent pas la forme nominative, préalablement aux opérations de convocation, la Société publie au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, trente-cinq (35) jours avant la réunion de l'assemblée générale, un avis contenant notamment le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'assemblée.

Les assemblées sont convoquées quinze (15) jours avant leur réunion par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont convoqués par lettre ordinaire quinze (15) jours avant la réunion des assemblées. Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, est convoquée dans les mêmes formes que la première et dans un délai de dix (10) jours au moins à l'avance. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée rappellent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi, notamment l'ordre du jour, l'adresse électronique de la Société, à laquelle peuvent être envoyées les questions écrites des actionnaires et, le cas échéant, la mention de l'obligation de recueillir l'avis ou l'approbation préalable de la masse des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et pour les actions au porteur, par la justification de

l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédent l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 susvisé est constaté dans les conditions fixées à l'article R. 225-85 II du Code de commerce.

#### **21.2.5.2 Identification des actionnaires (article 10 des statuts)**

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dans les cas où la forme nominative est imposée par les dispositions législatives et réglementaires.

Elles donnent lieu à une inscription à un compte individuel au nom de l'actionnaire dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements en vigueur.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit de demander à tout moment, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées générales d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. La Société, après avoir suivi la procédure décrite ci-dessus et a vu de la liste transmise par le dépositaire central, a la faculté de demander, soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement, dans les mêmes conditions et sous peine des sanctions prévues à l'article L. 228-3-2 du Code de commerce, aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les informations concernant les propriétaires des titres prévues ci-dessus. Les renseignements obtenus par la Société ne peuvent être cédés par celle-ci, même à titre gratuit, sous peine de sanctions pénales.

#### **21.2.5.3 Droit de vote (article 12.1 des statuts)**

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

#### **21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle**

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

#### **21.2.7 Franchissements de seuils statutaires (article 12.4 des statuts)**

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, et à titre de seuil fixé statutairement, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du quarantième (2,5%) du capital ou des droits de vote informe la Société dans un délai équivalent à celui applicable aux franchissements des seuils légaux visés à l'alinéa

précédent, à compter du franchissement de seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. Cette information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus.

La personne physique ou morale concernée informe également l'Autorité des Marchés Financiers, dans un délai et selon les modalités fixées par son règlement général, à compter du franchissement des seuils de la moitié (50%) et des dix-neuf vingtièmes (95%) du capital. Cette information est portée à la connaissance du public dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

#### **21.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital (article 8 des statuts)**

Les modalités de modification du capital sont conformes aux dispositions légales et réglementaires.

## 22 CONTRATS IMPORTANTS

A l'exception des contrats décrits ci-dessous, le Groupe n'a pas conclu de contrats significatifs au cours des trois dernières années, autres que ceux conclus dans le cours normal des affaires.

Les principaux termes des contrats importants sont résumés ci-après.

Dans le cadre de ses activités d'intégration de solutions logicielles, le Groupe a conclu plusieurs accords avec le groupe Dassault Systèmes :

- des contrats entre les sociétés du groupe Dassault Systèmes et les sociétés filiales du Groupe, concernant la distribution du logiciel SOLIDWORKS ;
- des contrats entre Dassault Systèmes et les sociétés filiales du Groupe concernant la distribution d'autres logiciels de la gamme Dassault Systèmes et la commercialisation de programmes de formation

### 22.1 Contrats de distribution de logiciels SOLIDWORKS

#### 22.1.1 Contrat de distribution de logiciels SOLIDWORKS en France, au Maroc, en Suisse, au Liechtenstein, aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg et au Royaume-Uni

Le premier contrat de distribution datant du 1<sup>er</sup> août 1996 entre Axemble (via la société Actualis reprise par la suite par Axemble) et la société américaine SOLIDWORKS Corporation du Groupe Dassault Systèmes accordait à cette dernière la distribution non exclusive et l'intégration du logiciel de conception de produits par ordinateur (CAO) SOLIDWORKS en France et Suisse. Axemble a changé de dénomination sociale et est devenue Visiativ Solutions Entreprise le 1<sup>er</sup> août 2017. De même, Axemble a fusionné avec CadWare Systems le 1<sup>er</sup> août 2017. Concomitamment, les clients du contrat de distribution entre SOLIDWORKS Corporation et CadWare Systems signé le 22 octobre 2015 ont été transférés sur le contrat de distribution de Visiativ Solutions Entreprise en date du 1<sup>er</sup> avril 2015 ci-après évoqué. En conséquence, Axemble sera donc désignée par Visiativ Solutions Entreprise dans le présent chapitre du Document de référence. L'accord a par la suite été étendu à d'autres logiciels de la gamme SOLIDWORKS. Pour la France et certaines régions de Suisse, un nouveau contrat de distribution a été signé le 1<sup>er</sup> avril 2015 entre SOLIDWORKS Corporation et Visiativ Solutions Entreprise pour remplacer le précédent contrat.

Pour la Suisse, un nouveau contrat de distribution a également été signé le 29 septembre 2014 entre SOLIDWORKS Corporation et Axemble Suisse pour remplacer le précédent contrat. Axemble Suisse a changé de dénomination sociale et est devenue Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA le 19 décembre 2017. En conséquence, Axemble Suisse sera donc désignée par Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA dans le présent chapitre du Document de référence.

Pour la Suisse et le Liechtenstein, un contrat de distribution a été signé le 1<sup>er</sup> avril 2014 entre SOLIDWORKS Corporation et c+e forum AG.

Pour le Maroc, le premier contrat de distribution a été signé le 18 novembre 2011 entre SOLIDWORKS Corporation et Axemble Maroc ; il accordait à la société filiale marocaine du Groupe la distribution non exclusive et l'intégration du logiciel de conception de produits par ordinateur (CAO) SOLIDWORKS au Maroc. Ce dernier a été prorogé.

Dans le cadre de la réorganisation de son activité de distribution dudit logiciel au Maroc, un nouveau contrat de distribution a été conclu le 5 janvier 2015 ; la société filiale du Groupe distribuant le logiciel SOLIDWORKS étant désormais la société Alliativ. Alliativ a changé de dénomination sociale et est devenue Visiativ Africa le 29 août 2016. Alliativ sera donc désignée par Visiativ Africa dans le présent chapitre du Document de référence.

Pour la Belgique et le Luxembourg, un contrat de distribution a été signé le 16 octobre 2014 entre SOLIDWORKS Corporation et Design Solutions BV.

Pour les Pays-Bas, un contrat de distribution a été signé le 16 octobre 2014 entre SOLIDWORKS Corporation et Design Solutions BVBA.

Pour le Royaume-Uni, un contrat de distribution a été signé le 27 mars 2014 entre SOLIDWORKS Corporation et Innova Systems.

Ces accords présentent des caractéristiques similaires :

#### Objet

Les filiales du Groupe bénéficient d'un accord non exclusif et non transférable de réaliser la promotion, la distribution et la maintenance informatique de logiciels SOLIDWORKS en France, en Suisse, au Liechtenstein, au Maroc, en Belgique, au Luxembourg, aux Pays Bas ainsi qu'au Royaume-Uni.

Ces logiciels sont regroupés en 2 catégories :

- la gamme « DSSWX Offerings », qui regroupe principalement les logiciels SOLIDWORKS,
- la gamme « DSSWX Academic Offerings » qui correspond aux logiciels SOLIDWORKS à destination des institutions d'éducation.

Dassault Systèmes est rémunéré pour chaque copie de logiciel vendue par le Groupe suivant une grille tarifaire. Tous les droits de propriété intellectuelle attachés aux logiciels restent la propriété de Dassault Systèmes.

Les contrats précisent les clients que Dassault Systèmes se réserve en direct.

#### Date et durée de validité

Pour Visiativ Solutions Entreprise, la durée de validité du contrat de distribution en date du 1<sup>er</sup> avril 2015 conclu entre Visiativ Solutions Entreprise et SOLIDWORKS Corporation a été déterminée jusqu'au 31 mars 2016, avec tacite reconduction pour un an, au 31 mars de chaque année, la durée de préavis étant fixée à soixante jours.

Pour Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA, la durée de validité du contrat de distribution en date du 29 septembre 2014 conclu entre Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA et SOLIDWORKS Corporation a été déterminée jusqu'au 31 mars 2015, avec tacite reconduction pour un an au 31 mars de chaque année, la durée de préavis étant fixée à soixante jours.

Pour c+e forum AG, la durée de validité du contrat de distribution en date du 1<sup>er</sup> avril 2014 conclu entre c+e forum AG et SOLIDWORKS Corporation a été déterminée jusqu'au 31 mars 2015, avec tacite reconduction pour un an au 31 mars de chaque année, la durée de préavis étant fixée à soixante jours.

Pour Visiativ Africa, la durée de validité du contrat de distribution en date du 05 janvier 2015 conclu entre Visiativ Africa et SOLIDWORKS Corporation a été déterminée jusqu'au 31 mars 2016, avec tacite reconduction pour un an au 31 mars de chaque année, la durée de préavis étant fixée à soixante jours.

Pour Design Solutions BV, la durée de validité du contrat de distribution en date du 16 octobre 2014 conclu entre Design Solutions BV et SOLIDWORKS Corporation a été déterminée jusqu'au 31 mars 2016, avec tacite reconduction pour un an au 31 mars de chaque année, la durée de préavis étant fixée à soixante jours.

Pour Design Solutions BVBA, la durée de validité du contrat de distribution en date du 16 octobre 2014 conclu entre Design Solutions BV et SOLIDWORKS Corporation a été déterminée jusqu'au 31 mars 2016, avec tacite reconduction pour un an au 31 mars de chaque année, la durée de préavis étant fixée à soixante jours.

Pour Innova Systems, la durée de validité du contrat de distribution en date du 01 avril 2014 conclu entre Innova Systems et SOLIDWORKS Corporation a été déterminée jusqu'au 31 mars 2015, avec tacite reconduction pour un an au 31 mars de chaque année, la durée de préavis étant fixée à soixante jours.

#### Principe d'objectifs de performances

Les contrats sont fondés sur un objectif de performance annuel à remplir par le distributeur. Il s'agit essentiellement d'un montant de revenu annuel minimum à réaliser.

#### Conditions tarifaires et de paiement

Les tarifs sont fixés sur la base de ceux indiqués dans la liste des prix de Dassault Systèmes. Des taux de réduction par rapport aux prix de base sont définis selon les catégories auxquelles peuvent s'ajouter des réductions additionnelles quand le client final est un nouveau client.

Le délai de paiement par Visiativ Solutions Entreprise est de 60 jours à compter de la date de la facture et il est de 40 jours par Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA, c+e forum AG, Visiativ Africa, Design Solutions BV, Design Solutions BVBA et Innova Systems.

#### Obligations de Visiativ Solutions Entreprise, Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA, Visiativ Africa, c+e forum AG, Design Solutions BV, Design Solutions BVBA et Innova Systems

Dans le cadre de l'obligation de promotion et de commercialisation des solutions Dassault Systèmes, Visiativ Solutions Entreprise, Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA, c+e forum AG, Visiativ Africa et s'engagent à communiquer certaines informations à Dassault Systèmes :

- prévisions trimestrielles sur les ventes des produits de l'offre Dassault Systèmes sur douze mois glissants,
- inventaires mensuels sur le nombre d'exemplaires de chacun des produits de l'offre de Dassault Systèmes restant en stock du mois précédent,
- informations sur tout évènement susceptible d'affecter directement ou indirectement leurs performances en tant que distributeur des produits de l'offre de Dassault Systèmes,
- informations sur l'état des lieux du marketing, de la distribution et des finances avec production des états financiers vérifiés selon les demandes de Dassault Systèmes,
- business plan annuel.

Par ailleurs, Visiativ Solutions Entreprise, Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA, c+e forum AG, Visiativ Africa, Design Solutions BV, Design Solutions BVBA et Innova Systems se doivent de réaliser la maintenance auprès des clients et ce, en respectant les conditions de qualité contractuelles, la bonne qualité du service de maintenance fournie étant déterminante pour le maintien de la relation entre Visiativ Solutions Entreprise, Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA, c+e forum AG, Visiativ Africa, Design Solutions BV, Design Solutions BVBA, Innova Systems et lesdits clients.

Enfin, elles s'engagent à respecter les règles de confidentialité contractuelles et à ne pas développer et/ou commercialiser de produits concurrents.

#### Obligations de Dassault Systèmes

Les obligations de Dassault Systèmes envers le Groupe consistent à :

- fournir les supports marketing de l'offre,
- garantir la disponibilité de l'offre,
- garantir la disponibilité de l'information,
- fournir au Groupe une formation sur l'offre,

- fournir une assistance téléphonique pour l'installation des solutions de Dassault Systèmes au sein du Groupe,
- fournir un accès à ses outils de support en ligne.

#### Conditions de résiliation

Ces contrats sont résiliables dans les cas suivants :

- manquement du Groupe à une des obligations contractuelles (avec un délai de 30 jours après notification, sauf manquement aux obligations de confidentialité ou de non-concurrence pour lequel la rupture a lieu sans délai),
- insolvabilité du Groupe,
- changement de contrôle du Groupe,
- délit ou fraude de la part du Groupe.

#### 22.1.2 Contrats de distribution des logiciels SOLIDWORKS en mode SaaS en France en Suisse, au Liechtenstein, aux Pays-Bas, en Belgique et au Luxembourg

Dans le cadre du développement de l'offre Cloud de Dassault Systèmes, Visiativ Solutions Entreprise (France), Visiativ Enterprise Solutions SA (Suisse), c+e forum AG (Suisse et Liechtenstein), Design Solutions BV (Pays-Bas) et Design Solutions BVBA (Belgique et Luxembourg) des accords de distribution ont été signés avec la société Dassault Systèmes en 2014, 2018 et 2019 pour la commercialisation et la distribution du logiciel SOLIDWORKS en mode SaaS (Software As A Service) de l'offre de Dassault Systèmes.

Ces accords présentent des caractéristiques similaires :

#### Objet

Visiativ Solutions Entreprise, Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA, c+e forum AG, Design Solutions BV et Design Solutions BVBA bénéficient d'un accord non exclusif et non transférable de réaliser la promotion, la distribution et la maintenance informatique des logiciels de Dassault Systèmes en France et en Suisse. Ces logiciels font partie de la gamme « DS Offerings », qui regroupe principalement les logiciels SOLIDWORKS Mechanical Conceptual et SOLIDWORKS 3DEXPERIENCE Public Cloud.

Dassault Systèmes est rémunéré pour chaque copie de logiciel vendue par Visiativ Solutions Entreprise, Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA, c+e forum AG, Design Solutions BV et Design Solutions BVBA suivant une grille tarifaire. Tous les droits de propriété intellectuelle attachés aux logiciels restent la propriété de Dassault Systèmes.

Le contrat précise les clients que Dassault Systèmes se réserve en direct.

#### Date et durée de validité

Pour la France :

-le contrat concernant la distribution de SOLIDWORKS Mechanical Conceptual date du 06 novembre 2014. Sa durée de validité a été déterminée jusqu'au 31 décembre 2015, avec tacite reconduction pour un an au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, la durée de préavis étant fixée à neuf mois lorsque la rupture est à l'initiative de Dassault Systèmes et à deux mois lorsqu'elle vient de Visiativ Solutions Entreprise.

-le contrat concernant la distribution de l'offre 3DEXPERIENCE Public Cloud, date du 17 janvier 2019. Sa durée de validité a été déterminée jusqu'au 31 décembre 2020, avec tacite reconduction pour un an au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, la durée de préavis étant fixée à neuf mois lorsque la rupture est à l'initiative de Dassault Systèmes et à deux mois lorsqu'elle provient de Visiativ Solutions Entreprise.

Pour la Suisse :

-le contrat concernant la distribution de SOLIDWORKS Mechanical Conceptual date du 22 décembre 2014. Sa durée de validité a été déterminée jusqu'au 31 décembre 2015, avec tacite reconduction pour un an au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, la durée de préavis étant fixée à neuf mois lorsque la rupture est à l'initiative de Dassault Systèmes et à deux mois lorsqu'elle provient de Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA.

-le contrat concernant la distribution de l'offre 3DEXPERIENCE Public Cloud date du 23 janvier 2019. Sa durée de validité a été déterminée jusqu'au 31 décembre 2020, avec tacite reconduction pour un an au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, la durée de préavis étant fixée à neuf mois lorsque la rupture est à l'initiative de Dassault Systèmes et à deux mois lorsqu'elle provient de Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA.

Pour la Suisse et le Liechtenstein, la société c+e forum AG concernant la distribution de SOLIDWORKS Mechanical Conceptual et de l'offre 3DEXPERIENCE Public Cloud dispose d'un contrat de distribution se reconduisant tacitement pour un an au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, la durée de préavis étant fixée à neuf mois lorsque la rupture est à l'initiative de Dassault Systèmes et à deux mois lorsqu'elle provient de c+e forum AG.

Pour les Pays-Bas, le contrat concernant la distribution de l'offre 3DEXPERIENCE Public Cloud date du 23 janvier 2019. Sa durée de validité a été déterminée jusqu'au 31 décembre 2019, avec tacite reconduction pour un an au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, la durée de préavis étant fixée à neuf mois lorsque la rupture est à l'initiative de Dassault Systèmes et à deux mois lorsqu'elle provient de Design Solutions BV.

Pour la Belgique et le Luxembourg, le contrat concernant la distribution de l'offre 3DEXPERIENCE Public Cloud date du 20 février 2019. Sa durée de validité a été déterminée jusqu'au 31 décembre 2019, avec tacite reconduction pour un an au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, la durée de préavis étant fixée à neuf mois lorsque la rupture est à l'initiative de Dassault Systèmes et à deux mois lorsqu'elle provient de Design Solutions BVBA.

#### Principe d'objectifs de performances

Le contrat est fondé sur un objectif de performance annuel à remplir par le distributeur. Il s'agit essentiellement d'un montant de revenu annuel minimum à réaliser. De plus, cet objectif contient le nombre d'employés minimum (en ETP - équivalent temps plein) à affecter sur chacune des années à l'offre Dassault Systèmes, à la fois pour les commerciaux et pour les ingénieurs.

#### Conditions tarifaires et de paiement

Les tarifs sont fixés sur la base de ceux indiqués dans la liste des prix de Dassault Systèmes. Des taux de réduction par rapport aux prix de base sont définis selon les catégories auxquelles peuvent s'ajouter des réductions additionnelles quand le client final est un nouveau client.

Les délais de paiement par Visiativ Solutions Entreprise, sont de 60 jours à compter de la date de la facture et il est de 40 jours par Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA, c+e forum AG, Design Solutions BV et Design Solutions BVBA.

#### Obligations de Visiativ Solutions Entreprise, Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA et de c+e forum AG, Design Solutions BV et Design Solutions BVBA

Dans le cadre de l'obligation de promotion et de commercialisation des solutions Dassault Systèmes, Visiativ Solutions Entreprise, Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA et c+e forum AG, Design Solutions BV et Design Solutions BVBA s'engagent à communiquer certaines informations à Dassault Systèmes :

- prévisions hebdomadaires sur les ventes,

- capacités mensuelles de personnel commercial et ingénieur consacrées à l'offre de Dassault Systèmes,
- informations sur l'état des lieux du marketing et de la distribution, selon les demandes de Dassault Systèmes,
- validation du plan des ventes établi par Dassault Systèmes, chaque trimestre,
- plan de stratégie de distribution sur trois ans,
- business plan annuel.

Par ailleurs, Visiativ Solutions Entreprise, Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA, c+e forum AG, Design Solutions BV et Design Solutions BVBA se doivent de réaliser la maintenance auprès des clients et ce, en respectant les conditions de qualité contractuelles, la bonne qualité du service de maintenance fournie étant déterminante pour le maintien de la relation entre le distributeur et lesdits clients.

Enfin, elles s'engagent à respecter les règles de confidentialité contractuelles et à ne pas développer et/ou commercialiser de produits concurrents.

#### Obligations de Dassault Systèmes

Les obligations de Dassault Systèmes envers le Groupe consistent à :

- fournir les supports marketing de l'offre,
- garantir la disponibilité de l'offre,
- garantir la disponibilité de l'information,
- fournir au Groupe une formation sur l'offre,
- fournir une assistance téléphonique pour l'installation des solutions de Dassault au sein du Groupe,
- fournir un accès à ses outils de support en ligne.

#### Conditions de résiliation

Ce contrat est résiliable dans les cas suivants :

- manquement du Groupe à une des obligations contractuelles (avec un délai de 30 jours après notification, sauf manquement aux obligations de confidentialité ou de nonconurrence pour lequel la rupture a lieu sans délai),
- insolvabilité du Groupe,
- changement de contrôle du Groupe,
- délit ou fraude de la part du Groupe.

## 22.2 Contrats de commercialisation d'autres logiciels de Dassault Systèmes et de programmes de formation

### 22.2.1 Contrats de distribution de l'offre logiciels conclus entre Dassault Systèmes et Visiativ Solutions, Visiativ Suisse ainsi que Kalista

#### 22.2.1.1 Visiativ Solutions

Dans le cadre du développement de ses activités, le Groupe, via sa filiale Visiativ Solutions (anciennement dénommée Alixence) a signé le 6 novembre 2013 un nouvel accord de distribution avec la société Dassault Systèmes, pour la commercialisation et la distribution d'autres logiciels produits par Dassault Systèmes. Afin de réorganiser son activité de commercialisation et de distribution desdits logiciels, la société Idevia (ex-filiale du Groupe Imalia) a fusionné avec Visiativ Solutions au 1<sup>er</sup> avril 2016.

### Objet

Visiativ Solutions bénéficie d'un accord non exclusif et non transférable de réaliser la promotion, la distribution et la maintenance informatique de logiciels de Dassault Systèmes en France et à Monaco. Ces logiciels sont regroupés en 2 catégories :

- la gamme « DS Offerings », qui regroupe principalement les logiciels CATIA et ENOVIA,
- la gamme « Specific DS Offerings » qui correspond aux logiciels EXALEAD et SIMULIA.

### Date et durée de validité

Le contrat date du 6 novembre 2013 et a été complété par plusieurs avenants afin notamment d'étendre la gamme de solutions logicielles objet du contrat, d'étendre la zone géographique couverte à Monaco, modifier la liste des clients réservés à Dassault Systèmes et/ou d'adapter les objectifs et conditions financières.

Sa durée est d'une année, avec tacite reconduction pour un an au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, la durée de préavis étant fixée à soixante jours.

Renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il est donc valable jusqu'au 31 décembre 2019.

### 22.2.1.2 Visiativ Suisse

Visiativ Suisse a signé le 29 septembre 2014 un accord de distribution avec la société Dassault Systèmes pour la commercialisation et la distribution d'autres logiciels produits par Dassault Systèmes.

### Objet

Visiativ Suisse bénéficie d'un accord non exclusif et non transférable de réaliser la promotion, la distribution et la maintenance informatique de logiciels de Dassault Systèmes en Suisse. Ces logiciels font partie de la gamme « DS Offerings », qui regroupe principalement les logiciels CATIA et ENOVIA.

### Date et durée de validité

Le contrat date du 29 septembre 2014. Sa durée de validité a été déterminée jusqu'au 31 décembre 2015, avec tacite reconduction pour un an au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, la durée de préavis étant fixée à neuf mois lorsque la rupture est à l'initiative de Dassault Systèmes et à deux mois lorsqu'elle vient de Visiativ Suisse. Renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il est donc valable jusqu'au 31 décembre 2019.

### 22.2.1.3 Kalista

Kalista a signé le 21 mars 2013 un accord de distribution avec la société Dassault Systèmes, pour la commercialisation et la distribution d'autres logiciels produits par Dassault Systèmes. Début 2014, le groupe Dassault Systèmes a uniformisé les contrats signés par ses distributeurs. Ainsi, Kalista a signé le 13 mai 2014 un accord de distribution avec la société Dassault Systèmes, pour la commercialisation et la distribution desdits logiciels.

### Objet

Kalista bénéficie d'un accord non exclusif et non transférable de réaliser la promotion, la distribution et la maintenance informatique de logiciels de Dassault Systèmes en France. Ces logiciels sont principalement Perfect Shelf, MyStore et Perfect Package.

### Date et durée de validité

Le contrat date du 13 mai 2014. Sa durée est d'une année, avec tacite reconduction pour un an au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, la durée de préavis étant fixée à soixante jours.

Renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il est donc valable jusqu'au 31 décembre 2019.

### 22.2.2 Clauses communes aux Contrats

Tous les droits de propriété intellectuelle attachés aux logiciels restent la propriété de Dassault Systèmes. Le contrat précise les clients que Dassault Systèmes se réserve en direct.

#### Principe d'objectifs de performances

Le contrat est fondé sur des objectifs de performance triennaux (pour les trois exercices suivants) à remplir par le distributeur. Il s'agit essentiellement d'un montant de revenu annuel minimum à réaliser, sur chacune des trois années. De plus, ces objectifs contiennent le nombre d'employés minimum (en ETP - équivalent temps plein) à affecter sur chacune des trois années à l'offre Dassault Systèmes, à la fois pour les commerciaux et pour les ingénieurs.

#### Conditions tarifaires et de paiement

Dassault Systèmes est rémunéré pour chaque copie de logiciel vendue par Visiativ Solutions, Kalista et Visiativ Suisse suivant une grille tarifaire.

Les tarifs sont fixés sur la base de ceux indiqués dans la liste des prix de Dassault Systèmes. Des taux de réduction par rapport aux prix de base sont définis selon les catégories auxquelles peuvent s'ajouter des réductions additionnelles quand le client final est un nouveau client.

Le délai de paiement par Visiativ Solutions et de Kalista est de 60 jours à compter de la date de la facture et il est de 40 jours par Visiativ Suisse.

#### Obligations du distributeur

Dans le cadre de l'obligation de promotion et de commercialisation des solutions Dassault Systèmes, les sociétés du Groupe s'engagent à communiquer certaines informations à Dassault Systèmes :

- prévisions hebdomadaires sur les ventes,
- capacités mensuelles de personnel commercial et ingénieur consacrées à l'offre de Dassault Systèmes,
- informations sur l'état des lieux du marketing et de la distribution, selon les demandes de Dassault Systèmes,
- validation du plan des ventes établi par Dassault Systèmes chaque trimestre,
- plan de stratégie de distribution sur trois ans,
- business plan annuel.

Par ailleurs, les sociétés du Groupe se doivent de réaliser la maintenance auprès des clients et ce, en respectant les conditions de qualité contractuelles, la bonne qualité du service de maintenance fournie étant déterminante pour le maintien de la relation entre le distributeur et lesdits clients.

Enfin, elles s'engagent à respecter les règles de confidentialité contractuelles et à ne pas développer et/ou commercialiser de produits concurrents.

#### Obligations de Dassault Systèmes

Les obligations de Dassault Systèmes envers le Groupe consistent à :

- fournir les supports marketing de l'offre,
- garantir la disponibilité de l'offre,
- garantir la disponibilité de l'information,
- fournir au Groupe une formation sur l'offre,
- fournir une assistance téléphonique pour l'installation des solutions de Dassault Systèmes au sein du Groupe,
- fournir un accès à ses outils de support en ligne.

### Conditions de résiliation

Ce contrat est résiliable dans les cas suivants :

- manquement du Groupe à une des obligations contractuelles (avec un délai de 30 jours après notification, sauf manquement aux obligations de confidentialité ou de non-concurrence pour lequel la rupture a lieu sans délai),
- insolvabilité du Groupe,
- changement de contrôle du Groupe,
- délit ou fraude de la part du Groupe.

### 22.2.2 Contrat Education Partner Program

Dans le cadre du développement de ses activités, le Groupe, via ses filiales Visiativ Solutions et Visiativ Suisse a signé un nouvel accord de distribution avec la société Dassault Systèmes pour la fourniture de programmes de formation conçus par Dassault Systèmes.

Visiativ bénéficie d'un accord non exclusif et non transférable de réaliser la promotion et la fourniture en France et en Suisse de programmes de formation en lien avec certains logiciels de Dassault Systèmes, tels que les logiciels CATIA, ENOVIA, EXALEAD et SIMULIA. L'accord inclut une licence non exclusive de reproduire et d'utiliser la documentation fournie par Dassault Systèmes et de donner à des contenus de formation aux apprenants.

A chaque niveau de formation correspond une qualification.

Visiativ s'engage à respecter les règles de confidentialité contractuelles et à ne pas développer, commercialiser et/ou fournir des formations sur des produits concurrents.

Dassault Systèmes est rémunéré par des redevances. Le contrat est fondé sur un objectif de performance annuel à remplir par le distributeur. Il s'agit essentiellement d'un montant de redevances annuel minimum à réaliser.

Le contrat de Visiativ Solutions est entré en vigueur le 21 novembre 2014.

Sa durée a été déterminée jusqu'au 31 décembre 2015, avec tacite reconduction pour un an au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, la durée de préavis étant fixée à neuf mois lorsque la rupture est à l'initiative de Dassault Systèmes et à deux mois lorsqu'elle vient de Visiativ Solutions.

Le contrat de Visiativ Suisse est entré en vigueur le 12 octobre 2015.

Sa durée est d'une année, avec tacite reconduction pour un an au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, la durée de préavis étant fixée à neuf mois lorsque la rupture est à l'initiative de Dassault Systèmes et à deux mois lorsqu'elle vient de Visiativ Suisse.

Ces contrats sont résiliables dans les cas suivants :

- manquement du Groupe à une des obligations contractuelles (avec un délai de 30 jours après notification, sauf manquement aux obligations de confidentialité ou de non-concurrence pour lequel la rupture a lieu sans délai),
- insolvabilité du Groupe,
- changement de contrôle du Groupe,
- délit ou fraude de la part du Groupe.

## **23      INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS**

Non applicable.

## **24      DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société. Peuvent notamment être consultés :

- L'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- Tous les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le Document de référence ;
- Les informations financières historiques de la Société pour chacun des trois exercices précédant la publication du Document de référence.

La Société communique ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

Conformément à la directive transparence, Visiativ dispose d'une rubrique Investisseurs sur son site internet [www.visiativ.com](http://www.visiativ.com) où le lecteur peut retrouver les archives des documents suivants :

- Le document de base et la note d'opération publiés lors de l'introduction en bourse ;
- Les rapports financiers annuels et semestriels, les communiqués de presse ;
- Les déclarations de droits de vote ;
- Les documents préparatoires aux assemblées générales.

La Société a décidé de communiquer au-delà des obligations légales en publiant son niveau d'activité trimestriel.

## **25      INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

Se reporter au chapitre 7 du présent Document de référence.

## 26 GLOSSAIRE

**Big Data** (en français « grosses données » ou « données massives ») : expression anglophone utilisée pour désigner des ensembles de données structurées ou non générées par les nouveaux médias qui deviennent tellement volumineux qu'ils en deviennent difficiles à travailler avec des outils classiques de gestion de base de données ou de gestion de l'information. La capture, le stockage, la recherche, le partage, l'analyse et la visualisation des données doivent être redéfinis.

**BPM** (Business Process Management) : approche consistant à modéliser informatiquement les processus métiers de l'entreprise. L'objectif est d'aboutir à une meilleure vue globale de l'ensemble de ces processus et de leurs interactions afin de les optimiser et de les automatiser.

**Business Experiences** : regroupement d'applications répondant à une problématique donnée résultant d'une expérience client réussie.

**CAO** (Conception Assistée par Ordinateur) : comprend l'ensemble des logiciels et des techniques de modélisation géométrique permettant de concevoir, de tester virtuellement – à l'aide d'un ordinateur et des techniques de simulation numérique – et de réaliser des produits manufacturés et les outils pour les fabriquer.

**Cloud (ou Cloud computing)** : infrastructure dans laquelle la puissance de calcul et le stockage sont gérés par des serveurs distants afin de pouvoir être adaptés en temps réel aux besoins des utilisateurs.

**CMS** : Système de Gestion de Contenu (SGC) : consiste à proposer aux entreprises la capacité, d'une part, de gérer leur contenu de façon dynamique et, d'autre part, d'agréger du contenu structuré ou non.

**CPM** (Corporate Performance Management) : offre de gestion globale de la performance. Offre qui permet de mettre en relation les systèmes de Business Intelligence de l'entreprise cliente avec ses logiciels, c'est-à-dire les outils décisionnels et opérationnels. C'est un outil prévisionnel qui permet de valider la stratégie des entreprises et d'effectuer directement les changements préconisés.

**Customer Relationship Management (CRM)** : système de gestion de la relation client.

**Digital Manufacturing** : désigne l'utilisation des outils numériques dans les processus de production (conception, simulation, flux de production...).

**ECM** (Enterprise Content Management) : gestion de contenu, vise à gérer l'ensemble des contenus d'une organisation. Il s'agit de prendre en compte sous forme électronique les informations qui ne sont pas structurées.

**E-commerce** : commerce électronique ou vente en ligne désigne l'échange de biens, de services et d'informations entre les réseaux informatiques, notamment Internet.

**E-learning** : désigne l'ensemble des solutions et moyens permettant l'apprentissage par des moyens électroniques.

**Enterprise Resources Planning (ERP)** : progiciels de gestion intégrée ou planification des ressources de l'entreprise.

**Front-end** : terme consacré à la partie publique d'une interface, visible par l'utilisateur final, celle qu'il voit (par opposition au back-end, l'interface accessible aux développeurs).

**GED** (Gestion Electronique des Documents) : procédé informatisé qui vise à gérer des informations et des documents électroniques au sein d'une organisation.

**Phygit** : contraction des termes « physique » et « digital ».

**Product Data Management (PDM)** : la gestion des données techniques d'un produit consiste à extraire et à gérer les informations électroniques relatives à un produit afin que ce dernier puisse être réutilisé dans des processus métiers.

**Product LifeCycle Management (PLM)** : la gestion du cycle de vie des produits désigne une stratégie plus vaste que le PDM. Son but est de gérer les informations et de faciliter la collaboration concernant les produits.

**Rapid manufacturing** : prototypage rapide, impression 3D.

**Retail/retailers** : vente au détail/commerçants (surface de vente, force de vente, réseau de revendeurs).

**SaaS** : (Software as a Service) : modèle d'exploitation commerciale des logiciels dans lequel ceux-ci sont installés sur des serveurs distants plutôt que sur la machine de l'utilisateur. Les clients ne paient pas de licence d'utilisation, mais utilisent généralement gratuitement le service en ligne ou payent un abonnement récurrent.

**smart enterprise** : définit une entreprise engagée dans sa transformation numérique autour des quatre enjeux majeurs suivants : dynamiser l'innovation, développer une nouvelle proximité avec son écosystème, mobiliser ses collaborateurs et tendre vers l'excellence opérationnelle.